AMBRECHIES

Comptes rendus des conseils municipaux

Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux depuis 2014.

Pour tout renseignement : secrétariat de l'administration générale, 03 28 38 84 03 / secretariat.general@wambrechies.fr

Accès rapides : 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014

2025



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi premier juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Sébastien BROGNIART, Maire.

INFORMATIONS

Décisions du Maire

25/45 ETAT DU PERSONNEL 2025 - MODIFICATIF

Le Conseil Municipal définit les emplois du personnel communal qui correspondent aux prévisions budgétaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'état du personnel 2025.

25/46 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote une décision modificative n° 1 pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 135 863,44 € et en section d'investissement à 8 885,00 €.

25/47 RESTAURATION MUNICIPALE, ACCUEILS DE LOISIRS, LUDOTHEQUE, GARDERIES, ETUDES DIRIGEES – REVISION DES TARIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la restauration municipale, des accueils de loisirs, de la ludothèque, des garderies et des études dirigées et modifie le règlement intérieur.

25/48 DÉLIBÉRATION N° 23/48 DU 22 JUIN 2023 RELATIVE A LA CRÉATION ET AU RECRUTEMENT DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (CEE) - COMPLÉMENT

Par délibération n° 23/48 du 22 juin 2023 complétée par la délibération n° 25/02 du 4 février 2025, le Conseil municipal a fixé les modalités de recrutement de Contrats d'Engagement Éducatif dans le cadre de l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs.

A ce jour, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de compléter les délibérations susvisées sur deux nouveaux points :

- ajout de montants dans la grille de rémunération
- ajout de la précision suivante : « La demi-journée de travail des agents de centres de loisirs s'étend de 8h45 à 13h15. »

Les autres dispositions des délibérations n° 23/48 du 22 juin 2023 et n° 25/02 du 4 février 2025 restent inchangées.

25/49 CONTRAT DE RACHAT DE SURPLUS DE PRODUCTION ELECTRIQUE AVEC DON A UN ORGANISME EN SOUTIEN A LA PRECARITE ENERGETIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

La Mairie rénovée est dotée de panneaux photovoltaïques permettant la production d'électricité. Cette production est gérée en autoconsommation collective, la production non consommée par le bâtiment est redistribuée aux bâtiments communaux alentours.

Afin d'établir la convention de mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective avec ENEDIS, un responsable d'équilibre doit être désigné par la commune.

Le responsable d'équilibre veille à l'équilibre constant entre production et consommation d'électricité sur le réseau.

BCM ENERGY est accréditée par le Ministère de l'Ecologie et de l'Energie pour exercer l'activité de responsable d'équilibre.

Le contrat stipule les modalités d'achat et de facturation de l'électricité injectée par le site de production ainsi que l'intégration et la gestion de l'électricité injectée sur le périmètre d'équilibre de BCM ENERGY.

Page 1 sur 4

Compte rendu du conseil municipal du 1er juillet 2025



Live vidéo [1]
Poids: 185.36 Ko <u>Téléchargement</u> [2]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi vingt mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Sébastien BROGNIART, Maire.

INFORMATIONS

- Don d'un piano à que ue au profit de l'école municipale de musique.
- Décisions du Maire

25/31 ETAT DU PERSONNEL 2025

Le Conseil Municipal définit les emplois du personnel communal qui correspondent aux prévisions budoétaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'état du personnel 2025.

25/32 MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION OU DE COMPENSATION DES ASTREINTES - MISE A JOUR DE LA DÉLIBÉRATION 06/44 DU 15 JUIN 2006 MODIFIÉE PAR LA DÉLIBÉRATION 15/85 DU 3 DÉCEMBRE 2015

Par délibération n°06/44 du 15 juin 2006, le Conseil Municipal a adopté les modalités de rémunération ou de compensation des astreintes. La délibération 15/85 du 3 décembre 2015 a modifié cette délibération afin de prendre en compte le décret n°2015-415 du 15 avril 2015.

Il convient de mettre à jour cette délibération afin d'intégrer les évolutions réglementaires récentes, les modalités de majoration prévues par le règlement intérieur relatif aux astreintes techniques et hivernales et l'élargissement à certains cadres d'emplois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de Monsieur SAS.

25/33 MISE A JOUR DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS PUBLICS

Il convient de mettre à jour la délibération 10/98 du 30 novembre 2010 afin de prendre en compte les évolutions législatives et l'augmentation du coût de la vie.

Pour rappel, les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

Les dispositions suivantes s'appliquent aux agents titulaires, stagiaires, contractuels (de droit public et de droit privé), apprentis et collaborateurs occasionnels du service public.

Les modalités de prise en charge :

- du trajet domicile travail
- des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels (mission)
- des agents en formation

sont définies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la mise en place du remboursement des frais des agents de la collectivité selon les modalités énoncées :
- donne pouvoir au Maire ou à son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

25/34 DÉLIBÉRATION N°24/69 DU 28/11/2024 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'EN GA GEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX - MODIFICATIF

Par délibération n°24/69 du 28 novembre 2024, le conseil municipal a institué l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) des Policiers municipaux.

Afin de faciliter la capacité de recrutement de la commune, et en respectant le plafond fixé par le décret r°2024-614 du 6 juin 2024, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que le taux individuel instituant la part fixe de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement, applicable au cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, est modifié comme suit :

Page 1 sur 4

Compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2025



> <u>Live vidéo du conseil</u> [3]

Poids: 166.88 Ko <u>Téléchargement</u> [4]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi dix-huit mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Sébastien BROGNIART, Maire.

- Etat annuel des indemnités des Elus municipaux année 2024
- Décisions du Maire

25/11 ETAT DU PERSONNEL 2025 - AJUSTEMENT DE GRADE APRES RECRUTEMENT

Suite au départ pour mutation en date du 7 janvier 2025 de l'agent qui occupait le poste d'Educateur de Jeunes Enfants, une déclaration de vacance d'emploi ouvrait l'emploi aux différents grades de ce cadre d'emplois. La candidate retenue étant fonctionnaire et titulaire du grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, il convient d'actualiser le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir au tableau des effectifs le grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle et d'appliquer la modification dudit tableau à compter du 1er mars 2025.

25/12 ACCUEILS DE LOISIRS – ACTIVITE ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs (vacances scolaires et mercredis récréatifs) par la Ville pour l'année 2025, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide que directeurs, directeurs adjoints et animateurs pourront être recrutés au titre de l'activité accessoire selon les modalités suivantes

- 9 h 00 / jour pour un directeur, 9 h 00 / jour pour un directeur adjoint et 8 h 00 / jour pour un animateur pour les accueils de loisirs des vacances scolaires,
- 10 h 00 / jour pour un directeur ou un animateur des mercredis récréatifs.

L'indemnité accessoire sera calculée sur la base de la délibération n° 17/04 du 2 février 20 17 fixant la rémunération des intervenants des accueils de loisirs.

CONVENTION RELATIVE A LA CESSION A L'AMIABLE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA SIRENE DU RESEAU NATIONAL D'ALERTE DE L'ETAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

La sirène du Réseau National d'Alerte installée à l'église Saint-Vaast de Wambrechies n'a pas été retenue pour être raccordée au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP). A l'appui de leurs pouvoirs de police et / ou d'un Plan Communal de Sauvegarde, les maires peuvent souhaiter acquérir et maintenir en fonctionnement ces sirènes situées sur le territoire de leur commune et non intégrées dans le SAIP.

La Ville sou haite s'en porte r'acquére use, à titre gratuit, ainsi que de l'armoire électrique, des moyens de déclenchement manuels locaux de la sirène et de tout autre élément (câble...). La sirène permettra de compléter le dispositif d'alerte en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de cession et tout document devant intervenir dans ce contexte.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL POUR LA REALISATION DE CINQ AUDITS ENERGETIQUES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ENERGETIQUE (SDIE)

Suite à la sollicitation par la Ville du Fonds de concours « transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal » pour la réalisation de 5 audits énergétiques dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) au sein de la commune, le Bureau métropolitain de la Métropole Européenne de Lille (MEL), en date du 29 novembre 2024, a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 10 000 €.

- Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, le Conseil municipal, à l'unanimité :
 accepte le Fonds de concours accordé par la Métropole Européenne de Lille d'un montant maximum de 10 000 €
 - autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Page 1 sur 4





Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

> <u>live vidéo</u> [5]

Poids: 149.67 Ko <u>Téléchargement</u> [6]



Compte rendu du conseil municipal du 4 février 2025

> <u>Voir le live vidéo</u> [7] **Poids :** 271.15 Ko <u>Téléchargement</u> [8]

2024



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Sébastien BROGNIART, Maire.

- Vente des lingots d'or donnés à la ville au profit des travaux de l'église
- Contractualisation avec Alcome dans le cadre de la lutte contre les jets de mégots au sol et de la sensibilisation à la propreté des espaces publics
- Décisions du Maire

24/68 ETAT DU PERSONNEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, acte les ajustements d'effectifici-après :

- Les postes suivants sont supprimés :
 1 rédacteur principal de 2 marchés publics
 - 1 agent de maîtrise principal suite au départ en retraite de l'agent chargé de la conciergerie du château de Robersart
 - 1 Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) principal de 1^{èm} classe, à compter du 1° janvier 2025, suite au reclassement prévu d'un agent vers la filière ad ministrative.
 - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe suite à la mutation du professeur de trompette.

Les postes suivants ont été créés :

- 1 adjoint administratif, afin de pourvoir le poste de chargé des sports et de la vie associative,
- 1 adjoint administratif principal de 1 ** classe, afin de permettre le reclassement d'un agent actuellement ATSEM principal de 1è™ classe,
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2600 classe pour pourvoir le poste vacant de professeur de trompette.
- 1 adjoint technique pour pourvoir un poste au service travaux et compenser le départ de l'agent chargé de la concierge rie du château.

24/69 MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX

Suite à la parution du décret n° 2024-614 du 26 juin 2024, les fonctionnaires relevant de la filière police municipale peuvent bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire en remplacement du régime indemnitaire actuel (indemnité spéciale mensuelle de fonctions et le cas échéant, l'indemnité d'administration et de technicité).

Ce nouveau régime repose ainsi sur la nouvelle Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE), composée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon des critères définis par l'organe délibérant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans les conditions détaillées dans la délibération.

24/70 RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Vu la nécessité de recruter des agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025 de la population qui auront lieu du 16 ianvier au 22 février 2025, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 3 agents recenseurs en qualité de

Les agents recenseurs percevront la rémunération brute suivante :

- 1.35 € par feuille de logement remplie
- 1.90 € par bulletin individuel rempli
- 25.00 € pour chaque séance de formation.

Page 1 sur 5



Voir le live vidéo [9]

Poids: 213.81 Ko <u>Téléchargement</u> [10]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi 24 septembre 2024, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

INFORMATIONS

- Occupation future des locaux du Château Rouge
- Décisions du Maire

24/57 ETAT DU PERSONNEL 2024 - MODIFICATIF

Le Conseil municipal définit les emplois du personnel communal qui correspondent aux prévisions budaétaires.

Le Conseil municipal, à la majorité avec 23 voix pour et 5 abstentions adopte l'état du personnel 2024.

Les postes suivants ont été supprimés :

- 1 adjoint d'animation à TNC 30 h
- 1 adjoint d'animation à TNC 27 h
- 1 a nimateur
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 adjoints techniques

Les postes suivants ont été créés :

- 1 attaché
- 1 adjoint administratif principal de 1^{è∞} classe
- 1 technicien
- 1 agent social

24/58 CONTRAT DE PROJET

Les collectivités peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Compte tenu du projet de la collectivité de réaliser conjointement une extension de la salle de tennis, la rénovation thermique de l'école Ferry ainsi que des études et projets d'aménagement des établissements sportifs et scolaires, il convient de recruter un agent contractuel pour une durée déterminée pour mener à bien ce projet dans les conditions prévues à l'article L. 332-24 précité.

Il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1° octobre 2024, un emploi non permanent à temps complet dans le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B afin d'assurer le suivi technique du projet précité pour une durée prévisible de 24 mois.

Le contrat se ra renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le Conseil municipal, à la majorité avec 25 voix pour et 6 abstentions :

- adopte la proposition
- inscrit au budget les crédits correspondants.

24/59 SERVICE CIVIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIVOM ALLIANCE NORD QUEST

Le SIVOM Alliance Nord-Ouest organise le service civique pour ses communes membres. La ville de WAMBRECHIES a déjà accue illi des volontaires à plusieurs reprises.

Cette année, elle souhaite renouveller cette action en accueillant un jeune sur des missions liées à la culture, aux loisirs et à l'animation. A ce titre, il convient de signer une convention avec le SIVOM Alliance Nord-Ouest qui assure notamment la gestion administrative du projet et des jeunes recrutés.



> <u>voir le live vidéo</u> [11] **Poids :** 184.09 Ko <u>Téléchargement</u> [12]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 27 juin 2024, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sé bastien BROGNIART. Maire.

INFORMATIONS

Décisions du Maire

24/34 DELIBÉRATION RECTIFICATIVE D'ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉLIBÉRATION N° 23/78 DU 30 NOVEMBRE 2023 INTITULÉE « ÉTAT DU PERSONNEL 2023 – MODIFICATIF »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rectifier la délibération n° 23/78 en date du 30 novembre 2023 entachée d'une erreur matérielle en retirant la ligne relative à la suppression d'un poste d'attaché principal et en corrigeant le nombre de postes disponibles au tableau des effectifs en annexe de 2 à 3. Les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

24/35 ETAT DU PERSONNEL 2024 - MODIFICATIF

Le Conseil Municipal définit les emplois du personnel communal qui correspondent aux prévisions budgétaires. Le Conseil municipal, **à l'un animité**, adopte l'état du personnel 2024. Les postes suivants ont été supprimés :

- 1 adjoint technique
- 1 rédacteur principal de 1^{èm} classe

Les postes suivants ont été créés :

- 2 agents de maîtrise
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à TNC 27 h
- 1 adjoint administratif principal de 1^{èm} classe
- 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à TNC 30h
- 2 adjoints techniques principaux de 1^{èm} classe
- 1 agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{èm} classe

Les postes suivants ont été modifiés :

- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à TNC de 8h 15 à 9h 30.
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2 ème classe à TNC de 6h00 à 8h00
- 1 assistant d'ense ignement artistique principal de 2^{ème} classe à TNC de 2h00 à 3h00
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à TNC de 10 h00 à 11 h00

24/36 RECOURS A L'APPRENTISSAGE - AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entre prise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de recourir à un contrat d'apprentissage supplémentaire dès la rentrée scolaire 2024-2025, pour la crèche municipale, dans le cadre d'une formation d'auxiliaire de puériculture,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation d'apprentis.

24/37 ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR UN STAGE

Les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être acqueillis au sein de la ville de Wambrechies pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Lorsque le stage est inférieur à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la ville :

Durée de stage	Montant de la gratification	
Stage inférieur à un mois	Pas de gratification	
Stage de 1 à 2 mois	7,5% du plafond horaire de la sécurité sociale	
Stage supérieur ou égal à 2 mois	15 % du plafond horaire de la sécurité sociale	

Conseil municipal du 27 juin 2024



Voir le live video [13] **Poids :** 213.83 Ko <u>Téléchargement</u> [14]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 14 mars 2024, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART. Maire.

INFORMATIONS

- Tableau des indemnités des élus année 2023
- Décisions du Maire

24/13 ETAT DU PERSONNEL 2024

Le Conseil Municipal définit les emplois du personnel communal qui correspondent aux prévisions budgétaires.

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 7 abstentions, adopte l'état du personnel 2024.

Afin de répondre aux besoins des services, le poste suivant a été créé :

1 Adjoint administratif

24/14 ACCUEILS DE LOISIRS - ACTIVITÉ ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs (vacances scolaires et mercredis récréatifs) par la Ville pour l'année 2024, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que des directeurs, directeurs adjoints et animateurs pourront être recrutés au titre de l'activité accessoire selon les modalités suivantes :

- 9 h / jour pour un directeur, 9 h / jour pour un directeur adjoint et 8h / jour pour un animateur pour les accueils de loisirs des vacances scolaires,
- 10 h/jour pour un directeur ou un animateur des mercredis récréatifs.

L'indemnité accessoire sera calculée sur la base de la délibération n° 17.04 du 2 février 2017 fixant la rémunération des intervenants des accuells de loisirs.

24/15 SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE VILLE / CCAS / ILEO « CHEQUE EAU »

La Métropole Européenne de Lille (MEL), en liaison avec les communes membres et leurs CCAS respectifs, souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir des conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité.

ILEO a prévu d'affecter une enveloppe financière (part délégataire) au financement d'actions permettant de mettre en œuvre « le droit à l'eau pour tous » dans des conditions économiques acceptables. L'utilisation annuelle de cette enveloppe sera décidée chaque année par la MEL.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre ILEO, la Ville de Wambrechies et le CCAS de Wambrechies, qui définit les modalités de collaboration afin de reinforcer l'efficacité du programme « Eau responsable »

24/16 CHARTE « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES »

Considérant la volonté de la Ville de Wambrechies de promouvoir le don d'organes par toutes actions permettant d'informer ses concitoyens sur cette cause de solidarité afin d'augmenter le nombre de greffes et de contribuer ainsi à réduire les décès dus aux manques de greffons, le Conseil municipal, à l'un animité, approuve les termes de la Charte « Ville Ambassadrice du don d'organes » et autorise M. le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

24/17 MODIFICATIONS TARIFAIRES DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E.)

Les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs à plusieurs conditions :

- la délibération doitêtre prise avant le 1° juillet de l'année précédant l'année d'application;
- sous réserve que l'augmentation du tarif de base par m² d'un support soit limité à 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- modifie les tarifs par m² de la T.L.P.E.
- exonère les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12m²,
- exonère les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain ou dépendant des concessions municipales d'affichage.
- applique cette modification tarifaire dès le 1^{er} janvier 2025.

Conseil municipal du 14 mars 2024



Voir le live video [15] **Poids :** 131.75 Ko <u>Téléchargement</u> [16]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi 6 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

INFORMATIONS

- décisions du Maire
- abandon manifeste 27 rue du 8 mai 1945

24/01 REGLEMENT DE LA CRECHE « LES PETITS TROUBADOURS » - MODIFICATIF

Par délibération n° 00/14 du 30 mars 2000, le Conseil municipal a adopté le règlement intérieur du Multi Accueil « Les Petits Troubadours » qui régit le fonctionnement quotidien de la structure et définit les modalités d'accueil des enfants.

Ce règlement a été modifié par délibération n° 00/58 du 7 juin 2000, n° 05/99 du 8 décembre 2005, n° 12/73 du 5 juillet 2012, n° 13/99 du 5 décembre 2013, n° 17/38 du 20 avril 2017, n° 18/05 du 15 février 2018, n° 19/61 du 20 juin 2019, n° 19/75 du 17 octobre 2019 et n° 20/86 du 3 décembre 2020.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, modifie l'article 4 « Admission » en précisant de nouveaux critères d'attribution des places au sein de la structure.

24/02 AIDE AU FINANCEMENT DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) ET DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD)

Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville de WAMBRECHIES souhaite mettre en place un nouveau dispositif d'aide à la Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

Il est destiné aux jeunes Wambrecitains es de 16 à 25 ans (au 31 décembre de l'année) qui résident sur la commune, sans conditions de ressources.

Au-delà d'une aide financière, la Ville de Wambrechies souhaite mettre en place une véritable solution d'accompagnement envers les jeunes pour les soutenir dans leur démarche. L'accompagnement du jeune se fait sur une formation complète : les deux sessions de formation et le stage pratique. Le jeune s'engage à réaliser la totalité de sa formation sur une période de 18 mois, soit 18 mois entre le premier jour de sa formation générale BAFA1/BAFD1 au demier jour de formation BAFA3/BAFD.

Un dossier de demande d'aide financière à la formation BAFA / BAFD devra être complété. Lors du dépôt de dossier de demande, la formation ne doit pas avoir commencé. A la fin de son parcours de formation, une fois le diplôme obtenu, le jeune s'engage à travailler aux ALSH de la Ville de Wambrechies au minimum 4 semaines sur les 24 mois suivant la date de délivrance de son diplôme BAFA/BAFD. Ces 4 semaines seront rémunérées au niveau « diplômé ».

Le nombre de bénéficiaires dudit dispositif par année civile est fixé à 10 formations BAFA et 3 formations BAFD. L'aide financière d'un montant de 250 € sera versée en deux fois, selon les modalités fixées dans le règlement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en œuvre ce nouveau d'ispositif d'aide à la Formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), à compter du 1er juin 2024
- valide le règlement de ce dispositif
- décide d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

24/03 MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « VIS TA VILLE »

Dans le cadre de la politique Jeunesse, la Ville de WAMBRECHIES souhaite mettre en place un dispositif intitulé « Vis ta ville » à destination des jeunes de 16 et 17 ans.

Ces derniers, faute d'avoir atteint la majorité, é prouvent des difficultés à trouver des emplois ponctuels ou saisonniers. Ce dispositif nouveau leur donners ainsi la possibilité d'effectuer des petits travaux/services au sein de la Ville de Wambrechies et de recevoir une gratification, complétée d'une aide culturelle.

Compte rendu du conseil municipal du 6 février 2024



Voir le live video [17] **Poids:** 201.69 Ko <u>Téléchargement</u> [18]

2023



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 30 novembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

INFORMATIONS

- décisions du Maire
- juge meint Bouygues Cellnex
- contentieux SARL la malterie
- Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) du patrimoine bâti

23/74 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'effectif maximum pour la commune est de 9 adjoints.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 6 abstentions fixe à 8 le nombre d'Adjoints au Maire.

23/75 ELECTION DU 8EME ADJOINT

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un nouve ladjoint qui prendra place au 8 me rang.

S'agissant d'un seul siège à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin secret un inominal à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Candidates: Mme Patty ROQUETA, Mme Gwendoline SPOTBEEN

Nombre de votants: 32
Nombre de suffrages déclarés nuls: 0
Nombre de suffrages blancs: 1
Nombre de suffrages exprimés: 31
Majorité absolue: 16

Madame Patty ROQUETTA a obtenu 12 voix.

Madame Gwendoline SPOTBEEN a obtenu 19 voix.

Madame Gwendoline SPOTBEEN a été proclamée 8^{km} Adjointe au Maire.

23/76 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

L'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit le montant de l'indemnité maximum pouvant être allouée au Maire.

Cette indemnité est définie en fonction de la population communale et est fixée à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

L'indemnité des Adjoints est définie par l'article L.2123-24 du CGCT pour un montant maximum égal à 27.5 % de cet indice terminal.

Conformément à l'article L 2123-24-1 du CGCT, le Conseil municipal a également la possibilité d'accorder des indemnités de fonction aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction mais aussi aux conseillers municipaux sans délégation pour l'exercice effectif de leurs fonctions.

Le montant total de l'ensemble des indemnités allouées, tous élus confondus, ne peut dépasser le montant maximum des indemnités susceptibles d'être accordées au Maire et aux Adjoints.

Ce que la loi permet:

	%
Indemnité du Maire	65
8 Adjoints x 27.5%	220
TOTAL	285

Conseil municipal du 30 novembre 2023



Voir le live video [19] **Poids :** 219.82 Ko <u>Téléchargement</u> [20]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi 3 octobre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

INFORMATIONS

- Jugement Ville / Malterie
- Décisions du Maire

23/60 RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.) - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°23/47 DU 22/06/2023

Conformément aux observations des services préfectoraux, le Conseil municipal, à l'unanimité, procède au retrait de la délibération n°23/47 du 22 juin 2023.

23/61 RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.J.F.S.E.E.P.) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/41 DU 30/06/2022

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) a été instauré par les délibérations du Conseil Municipal 16/04 du 28 janvier 2016 et 17/60 du 28 septembre 2017 et révisé par la délibération 22/41 du 30 juin 2022.

L'accès au R.I.F.S.E.E.P. étant limité par la précédente délibération aux agents contractuels permanents de droit public recrutés au titre de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P.) et aux agents contractuels de droit public recrutés pour mener à bien un projet ou une opération identifiée au titre de l'article L.332-24 du C.G.F.P., il convient d'élargir cet accès aux contractuels permanents recrutés au titre de l'article L.332-14 du C.G.F.P. pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les autres dispositions de la délibération n°22/41 du 30 juin 2022 restent inchangées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de M. SAS.

23/62 COLLABORATEUR DE CABINET - MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION

Vuiles délibérations n°97/40 du 1° juillet 1997 et 98/59 du 21 septembre 1998 modifiant les conditions d'emploi et de rémunération du collaborateur de cabinet ;

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions quant à la rémuné ration de l'emploi de collaborateur de cabinet, notamment concernant l'attribution du régime indemnitaire.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, la rémunération applicable aux collaborateurs de cabinet recrutés au titre de l'article L.333-1 du Code Général de la Fonction Publique se compose :

- d'une part d'un traite ment indiciaire ne pouvant en aucun cas être supérieur à 90% du traite ment corres pondant à l'indice terminal du grade administratif le plus é levé déte nu par un fonction naire en activité dans la collectivité;
- d'autre part d'un régime indemnitaire qui ne peut en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire du grade administratif mentionné ci-dessus.

En cas de vacances dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de M. SAS.

23/63 RÉGULARISATION RÉTROACTIVE ET MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL 2023

Le Conseil municipal définit les emplois du personnel communal qui correspondent aux prévisions budaétaires.

Suite à l'audience du Tribunal Administratif de Lille en date du 18 octobre 2022 et à la décision rendue par ledit tribunal en date du 29 novembre enjoignant la commune de Wambrechies de nommer M. LECLERE assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire au 1° octobre 2018, il convient de créer, avec effet rétroactif au 1° octobre 2018, un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à Temps Non Complet (TNC) 1h30.

Compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2023



> voir le live vidéo [21]

PV du conseil [22] **Poids:** 238.51 Ko

<u>Téléchargement</u> [23]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 22 juin 2023, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART. Maire.

INFORMATIONS

- Jugement Vilogia
- Décisions du Maire

23/46 ETAT DU PERSONNEL 2023 - MODIFICATIF

Afin de répondre aux besoins des services, et a près avis du Comité Social Territorial, des ajustements d'effectif ont été réalisés.

Les postes suivants ont été supprimés:

- 1 adjoint administratif principal de 1^{èm} classe
- 1 rédacteur principal de 1^{èm} classe
- 1 attaché principal
- 1 adjoint technique principal de 1^{èm} classe.
- 2 gardiens-brigadiers

Les postes suivants ont été créés :

- 1 adjoint administratif
- 2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
- 1 adjoint technique à TNC 31h
- 1 adjoint technique à TNC 32h
- 1 adjoint technique
- 1 a nimate ur

Les postes suivants ont été modifiés :

- 2 assistants d'enseignement artistique principaux de 2è™ classe à TNC de 9h30 à 11h00
- 1 adjoint technique à temps non complet de 30 h30 à 33 h30

Le Conseil municipal, par **25 voix pour** et **3 abstentions** (*M. DEBERGH, Mmes GERMAIN, DEFRANCE*) adopte l'état du personnel 2023.

23/47 RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.J.F.S.E.E.P.) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°22/41 DU 30 JUIN 2022

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) a été instauré par les délibérations du Conseil Municipal n° 16/04 du 28 janvier 2016 et n° 17/60 du 28 septembre 2017 et révisé par la délibération n° 22/41 du 30 juin 2022.

L'accès au R.I.F.S.E.E.P. étant limité par la précédente délibération aux agents contractuels permanents de droit public recrutés au titre de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P.) et aux agents contractuels de droit public recrutés pour mener à bien un projet ou une opération identifiée au titre de l'article L.332-24 du C.G.F.P., il convient d'élargir cet accès aux contractuels permanents recrutés au titre de l'article L.332-14 du C.G.F.P. pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ainsi que pour les collaborateurs de cabinet recrutés au titre de l'article L.333-1 du C.G.F.P.

Les autres dispositions de la délibération n°22/41 du 30 juin 2022 restent inchangées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de M. le Maire.

23/48 CRÉATION ET RECRUTEMENT DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF (CEE)

Il est de mandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents en CEE et de créer à ce titre au maximum 40 postes d'animateurs et 3 postes de directeurs, par période de vacances scolaires, rémunérés se lon les conditions détaillées ci-dessous :

Conseil municipal du 22 juin 2023



- > live vidéo [24]
- > procès-verbal du conseil [25]

Poids: 197.22 Ko <u>Téléchargement</u> [26]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le vendredi 9 juin, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

23/45 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIF

Suite aux démissions de Madame Carole DEMESTER de son poste d'Adjointe et de Conseillère municipale et de Madame Isabelle TIBERGHIEN, de son poste d'Adjointe en date du 10 mai 2023, toutes deux issues de la liste « W@mbrechies, ce lien qui nous unit » et à l'installation de Monsieur Jean SNAUWAERT en tant que Conseiller municipal issu de la même liste, le Conseil municipal, à l'unanimité, acte la nouvelle liste des commissions municipales.

23/46 DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Le renouvellement des mandats des Sénateurs dans le département du Nord interviendra le dimanche 24 septembre 2023. Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les Conseillers Municipaux en exercice sont délégués de droit (article L. 285 du Code Electoral).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 9 suppléants suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Ont été é lus dé léqués suppléants :

Sur la liste « Le Lien avec le Sénat » (seule liste déposée) :

- GALAND Inès
- GICQUEL Dominique
- SANTOUL Adeline
- GORGE Pascal
- DUFOUR Clélia
- CAMELOT Olivier
- GUALANDRI Audrey
- ELLEBOUDT Gilbert
- BOSSIER Anne-Marie



> PV du conseil [27]

Poids: 78.23 Ko <u>Téléchargement</u> [28]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi 16 mai 2023, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART. Maire.

INFORMATIONS

Décisions du Maire

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier en date du 2 mai 2023, Madame Carole DEMESTER, Conseillère Municipale et Adjointe au Maire issue de la liste « W@mbrechies, ce lien qui nous unit », a donné sa démission.

Par arrêté en date du 10 mai 2023, Monsieur le Préfet du Nord a accepté cette démission.

S'agissant de son remplacement en tant que Conseillère municipale, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le demier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, Monsieur Jean SNAUWAERT a été invité à rejoindre l'assemblée municipale.

23/36 DEMISSIONS DE DEUX ADJOINTES AU MAIRE

Par courriers en date du 2 mai 2023 adressés à Monsieur le Préfet du Nord, Madame Isabelle TIBERGHIEN et Madame Carole DEMESTER ont fait part de leur souhait de mettre un terme à leurs fonctions de 4ème et 6ème adjointes au Maire.

Par arrêtés en date du 10 mai 2023, le Préfet a accepté ces démissions et a également pris acte de la démission de Madame Carole DEMESTER de son mandat de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal décide, par 24 voix pour et 6 abstentions :

- de procéderau remplacement du poste de 4è™ adjoint
- de supprimer le poste de 6^{ème} adjoint (il est ici précisé que les 7^{ème} et 8^{ème} adjoints seront alors promus d'un rang au tableau des adjoints).

23/37 ELECTION DU 4EME ADJOINT

Le Conseil municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra place au 4 ème rang. S'agissant d'un seul siège à pourvoir, l'élection a eu lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Candidat(s): Madame Aurélie DROULERS

Nombre de votants : 32
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 10
Nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

Madame Aurélie DROULERS ayant obtenu 22 voix a été proclamée Adjointe au Maire.

23/38 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

L'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit le montant de l'indemnité maximum pouvant être allouée au Maire.

Cette indemnité est définie en fonction de la population communale et est fixée à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

L'indemnité des Adjoints est définie par l'article L.2123-24 du CGCT pour un montant maximum égal à 27.5 % de cet indice terminal.

Conformément à l'article L 2123-24-1 du CGCT, le Conseil municipal a également la possibilité d'accorder des indemnités de fonction aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction mais aussi aux conseillers municipaux sans délégation pour l'exercice effectif de leurs fonctions.

Le montant total de l'ensemble des indemnités allouées, tous élus confondus, ne peut dépasser le montant maximum des indemnités susceptibles d'être accordées au Maire et aux Adjoints.

Compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2023



Voir le live vidéo [29]

> Procès-verbal du conseil [30]

Poids : 212.59 Ko <u>Téléchargement</u> [31]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 16 mars 2023, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sé bastien BROGNIART. Maire.

INFORMATIONS

- Tableau des indemnités des élus année 2022
- Décisions du Maire

23/09 COMPOSITION DES COMMISSIONS - MODIFICATIF

Suite à la démission de Madame Pascale BARON, Conseillère municipale issue de la liste « W@mbrechies, ce lien qui nous unit » en date du 3 février 2023 et à l'installation de Madame Michèle VANHOUTTE en tant que Conseillère municipale issue de la même liste, le Conseil municipal, à l'un animité, acte la nouvelle liste des commissions municipales.

23/10 ETAT DU PERSONNEL 2023 - MODIFICATIF

Le Conseil Municipal définit les emplois du personnel communal qui correspondent aux prévisions budaétaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'état du personnel 2023.

Afin de répondre aux besoins des services, les postes suivants y ont été créés :

- 1 Adjoint administratif à temps complet
- 1 Brigadier-chef principal à temps complet

23/11 ACCUEILS DE LOISIRS - ACTIVITÉ ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs (vacances scolaires et mercredis récréatifs) per la Ville pour l'année 2023, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que des directeurs, directeurs adjoints et animateurs pourront être recrutés au titre de l'activité accessoire selon les modalités suivantes :

- 10 h / jour pour un directeur, 9 h / jour pour un directeur adjoint et 8h / jour pour un animateur pour les accueils de loisirs des vacances scolaires.
- 10 h/jour pour un animateur des mercredis récréatifs.

L'indemnité accessoire sera calculée sur la base de la délibération n° 17,04 du 2 février 2017 fixant la rémunération des intervenants des accueils de loisirs.

23/12 PARCELLE D 3304 - CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET DE TREFONDS AU PROFIT DE LOGIS METROPOLE

Située le long de la rue de la Résistance, les servitudes permettront dans un premier temps à Logis. Métropole de se raccorder aux réseaux existants situés dans cette rue, en passant sous cette parcelle. Dans un second temps, elles permettront aux résidents des 8 maisons individuelles programmées (lot 15) d'accéder à leurs logements.

Ces deux servitudes, servitude de passage et servitude de tréfonds, seront consenties à titre gratuit au profit de Logis Métropole. L'ensemble des frais relatifs à l'établissement de ces deux servitudes sera pris en charge par Logis Métropole.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de la constitution d'une servitude de passage et d'une servitude de tréfonds, à titre gratuit, au profit de Logis Métropole, à valoir sur le fond servant, sur la parcelle cadastrée section D n°3304, propriété de la commune;
- autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter l'étude de Maîtres BRION, PLANC HON et BANQUART, Notaires à Wambrechies pour l'élaboration de l'acte notairé;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les actes notariés et tous les documents relatifs à cette opération.

23/13 CONVENTION D'UTILISATION DES DISPOSITIFS DE SECURITE ENTRE LES COMMUNES DE LA MADELEINE, MARQUETTE-LEZ-LILLE, SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE ET WAMBRECHIES

En 2019, la ville s'est équipée de barrières anti véhicules béliers afin de sécuriser les festivités communales. La ville dispose actuellement de 18 barrières qui peuvent être reliées entre-elles. Ces barrières ont été utilisées à plusieurs reprises, notamment lors de braderies ou lors des allumoirs.....

Compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2023

Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Voir le live vidéo [32]

> Procès-verbal du conseil [30]

Poids: 213.7 Ko <u>Téléchargement</u> [33]



Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Poids: 836.76 Ko <u>Téléchargement</u> [34] Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES

CSTDU 30/01/2023

Présents	30	Pour	26
Pouvoirs	2	Contre	- 7
Votants	32	Abstentions	æ

Le jeudi deux février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Sébastien BROGNIART, Maire

Présents: MM Sébastien BROGNIART, Michel SAS, Mme Christelle GALAND, M. Jean-Philippe PROUVOST, Mme Isabelle TIBERGHIEN, M. Cédric LECOURT, Mme Carole DEMESTER, M Laurent WITTERBECQ, Mme Evelyne NOTEBAERT, M. Alain STALNIKIEWICZ, Mmes Gisèle ELLEBOUDT, Danièle LEPEZ-CHUFFART, M. Jean-Michel BARBARY, Mmes Véronique HOOREMAN, Pascale BARON, MM Louis LUTUN, Bruno SIX, Mmes Véronique DEROSIER, Stéphanie DELLEAUX, MM Romain TANIS, Stéphane LAHAYE, Mmes Aurélie DROULERS, Gwendoline SPOTBEEN, MM Marc PUREUR, Wladimir LEONARCZYK, René DEBERGH, Mme Dorothée GERMAIN, MM Georges SPADAVECCHIA, Tony DHAUSSY, Mme Chantal DEFRANCE.

Excusés : MM. Michel MESMACQUE, Olivier MUTEZ.

Absente: Mme Patty ROQUETA.

Ont donné procuration : M. Michel MESMACQUE à Mme Evelyne NOTEBAERT, M. Olivier MUTEZ à

M. René DEBERGH.

Secrétaire de Séance : M. Wladimir LEONARCZYK.

Convocation aux membres du Conseil Municipal et affichage le : 27/01/2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Publiée le : 07/02/2023

23/01 ETAT DU PERSONNEL 2023

(Pôle « Ressources »)

Rapport de M. SAS, Adjoint à la Gestion du Personnel

Le Conseil Municipal définit les emplois du personnel communal qui correspondent aux prévisions budgétaires.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 6 abstentions (M. René DEBERGH, Mme Dorothée GERMAIN, M. MUTEZ, Mme Chantal DEFRANCE, MM Georges SPADAVECCHIA, Tony DHAUSSY), adopte l'état du personnel 2023 repris ci-joint en annexe.

Les postes suivants yont été supprimés, a près avis du Comité Social Territorial :

- 1 Adjoint technique principal de 1^{èm} classe à temps non complet 10 h 30
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à TNC 9 h30
- 1 Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet

Compte rendu du conseil municipal du 2 février 2023



Voir le live vidéo [35]

> procès-verbal du conseil [36]

Poids: 375.25 Ko <u>Téléchargement</u> [37]

2022



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 1° décembre 2022, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BRO GNIART, Maire.

INFORMATIONS

- Avis sur le Plan De Mobilité (PDM) de la Métropole Européen ne de Lille
- Avis sur la Charte des espaces publics de la Métropole Européenne de Lille
- Règlement de fonctionnement du multi accueil « les petits troubadours »
- Décisions du Maire

22/66 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIF

Suite à la démission de Madame Elodie DIEVART, Conseillère municipale issue de la liste « Ensemble pour Wambrechies » en date du 1 « octobre 2022 et à l'installation de Madame Chantal DEFRANCE en tant que Conseillère municipale, le Conseil municipal, à l'unanimité, acte la nouvelle liste des commissions municipales.

22/67 ALLEE DU PETIT PRINCE - VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D №3180 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME KAMOUCH

La Ville a décidé de mettre en vente un terrain sis 110 allée du Petit Prince, cadastré section D n°3180 d'une superficie de 435m².

Pour ce faire, elle a fait appel aux services de la société Agorastore, spécialisée dans la vente aux enchères. Le service des Domaines a été sollicité.

L'offre la plus élevée est celle de Youssef et Rachida KAMOUCH qui ont proposé 180 001€ TTC (163 340€ TTC nets vendeur et 16 661€ TTC de frais d'agence). Leur projet est de construire une maison individuelle qui sera leur résidence principale.

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 2 abstentions (MM. SPADAVECCHIA, DHAUSSY) :

- décide la vente au profit de Monsieur et Madame KAMOUCH de la parcelle cadastrée section.
 D n°3180 d'une superficie d'environ 435m² pour un montant de 163 340€ TTC nets vendeur (auxque la s'ajoutent 16 661€ TTC de commission à verser par l'acquéreur à la société Acorestore).
 - Il est ici précisé que cette transaction relève du seul exercice de la propriété par la personne publique, sans autre motivation que celle de réemployer autrement, au service de ses missions, la valeur de son actif, et n'est donc pas soumise à TVA.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etude de Maître Gonzague LOYEZ, notaire à WAMBRECHIES, pour l'élaboration de l'acte de vente. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

22/68 ETAT DU PERSONNEL 2022 - MODIFICATIF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, acte les ajustements d'effectifici-après :

Les postes suivants ont été créés :

- 1 Adjoint ad ministratif
- 1 Rédacteur principal de 2ème classe
- 1 Adjoint technique
- 2 Adjoints techniques à temps non complet 20h
- 1 Brigadier-chefprincipal
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{èm} classe à TNC 10 h

Le poste ci-dessous a également été modifié :

- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ème classe à TNC de 6h30 à 7h00.

22/69 RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil municipal décide, par 29 voix pour et 2 abstentions (MM SPADAVECCHIA, DHAUSSY) de recruter 3 agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023 de la population qui auront lieu du 19 janvier au 25 février 2023.

Les agents recenseurs percevront la rémunération brute suivante :

Compte rendu du conseil municipal du 1er décembre 2022



Voir le live vidéo [38]

> procès-verbal du conseil [39]

Poids: 146.41 Ko <u>Téléchargement</u> [40]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi 4 octobre 2022, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BRO GNIART, Maire.

Mme DIEVART de la liste « Ensemble pour Wambrechies » ayant démissionné, Monsieur le Maire a invité Mme Chantal DEFRANCE, suivante de la liste « Ensemble pour Wambrechies » à rejoindre l'Assemblée.

INFORMATIONS

- décisions du Maire
- budget participatif
- pointsur l'éclairage public

22/51 ETAT DU PERSONNEL 2022 - MODIFICATIF

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 4 contre (MM. DEBERGH, MUTEZ, Mmes GERMAIN, DEFRANCE) et 2 abstentions (MM. SPADAVECCHIA, DHAUSSY), a acté les ajustements d'effectif ci-après :

Les postes suivants ont été modifiés:

- 1 Adjoint ad ministratif à TNC de 20 h à 27 h
- 1 Adjoint technique à TNC de 24h à 30 h30

Le poste suivant a été supprimé:

1 Professe ur d'ense igne ment artistique à temps complet

Les postes suivants ont été créés

- 1 Adjoint administratif principal de 1 im classe
- 1 Rédacteur principal de 1^{èm} classe
- 1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à TNC

22/52 CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particultères d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recours à des contrats Parcours Emploi Compétences.

22/53 SERVICE CIVIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIVOM ALLIANCE NORD OUEST

La ville sou haite renouveler l'accueil d'un jeune en service civique sur des missions liées à la culture, aux loisirs et à l'animation.

A ce titre, il convient de signer une convention avec le SIVOM Alliance Nord-Ouest qui assure notamment la gestion administrative du projet et des jeunes recrutés.

Le Conseil municipal, à l'un animité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document y afférant.

22/54 AVIS DE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022-2028 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Le détail de la délibération est disponible au secrétariat de l'Administration générale.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 2 contre (MM. SPADAVECCHIA, DHAUSSY) et 4 abstentions (MM. DEBERGH, MUTEZ, Mmes GERMAIN, DEFRANCE):

- donne un avis favorable sur le projet de PLH3.
- engage la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la MEL.

22/55 AVIS DE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME 3 (PLU3) EN VUE DE SON ARRET PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN

Compte rendu du conseil municipal du 4 octobre 2022



Voir le live vidéo [41]

> procès-verbal du conseil [42]

Poids: 164.13 Ko <u>Téléchargement</u> [43]

Page 35 sur 160



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 30 juin 2022, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

22/39 ETAT DU PERSONNEL 2022 - MODIFICATIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a défini les emplois du personnel communal qui correspondent aux prévisions budgétaires et a adopté l'état du personnel 2022 comme suit :

Les postes suivants yont été supprimés :

- 1 Rédacteur principal de 1 im classe
- 2 Rédacteur
- 1 Adjoint administratif principal de 1ère classe
- 2 Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint ad ministratif principal de 2^{ème} classe à TNC
- 1 Technicien principal de 2^{è∞} classe
- 1 Technicien
- 2 Adjoint technique principal de 1è™ classe
- 2 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- 3 Adjoint technique
- 1 Adjoint technique à TNC
- 1 Adjoint d'animation
- 1 Brigadier-chefprincipal

Un poste d'attaché territorial a été créé.

22/40 MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL COMME MODE D'ORGANISATION

lla été exposé au Conseil municipal:

- Les activités éligibles au télétravail
- Les locaux mis à disposition pour l'exercice du télétravail
- Les modalités d'attribution de l'autorisation
- Les règles en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données
- Le temps et les conditions de travail, de sécurité et de protection de la santé.
- L'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail et la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité
- La prise en charge des coûts du télétravail
- Le contrôle de l'activité et le management à distance
- Le bilan annuel

Le Conseil municipal a approuvé **à l'un animité** la mise en œuvre du télétravail comme mode d'organisation.

22/41 REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P)

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) a été instauré par les délibérations 16/04 du 28 janvier 2016 et 17/60 du 28 septembre 2017 du Conseil Municipal. Certains cadres d'emplois demeuraient dans l'attente de la parution d'arrêtés ministériels.

Afin de tenir compte de ces demiers arrêtés ministériels, et d'intégrer notamment les cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture et des puéricultrices, mais également de mettre à jour les montants plafonds et d'élargir l'accès au R.I.F.S.E.E.P. à certains contrats de droit public, il convient de revoir l'intégralité de la délibération relative à l'attribution dudit régime indemnitaire.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. qui composent le R.I.F.S.E.E.P décidée par l'autorité territoriale fait l'objet d'un arrêté individuel.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, acte les nouvelles dispositions du RIFSEEP.

22/42 CONVENTION D'AD HESION AUX SERVICES DE PREVENTION DU CDG59 - POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2022



Voir le live vidéo [44]

> procès verbal du conseil [45]

Poids: 172.28 Ko <u>Téléchargement</u> [46]

Page 37 sur 160



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 12 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

Un hommage a été rend à Madame Michèle SALADIN, ancienne Conseillère municipale, décédée le 20 avril 2022.

INFORMATIONS

- Décisions du Maire
- Arrêté Préfectoral portant retrait de la commune de Bondues du SIVOM Alliance Nord-Ouest et information sur le retrait souhaité de Comines et de Lambersart
- Système sonore pour feux tricolores destinés aux personnes malvoyantes ou aveugles

22/27 ADHESION AU SERVICE MISSION D'INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Pour assurer la continuité du service public, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

22/28 CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES ET LE CCAS

Le Comité Social Territorial (regroupant le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) est composé de deux collèges :

- le collège des représentants de la collectivité territoriale.
- le collège des représentants du personnel. Le nombre de représentants titulaires est compris entre 3 à 5 représentants titulaires. Ceux-ci seront élus lors des élections professionnelles au scrutin de liste. Après consultation des organisations syndicales, le choix du vote par voie électronique n'a pas été retenu.

Pour des raisons organisationnelles, il apparaît nécessaire de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- entérine le principe d'un CST commun aux agents de la commune et du CCAS;
- décide de maintenir le paritarisme numérique en fixant la composition du CST comme suit :
 - 4 re présentants titulaires et 4 représentants suppléants du personne l
 - 4 membres titulaires et 4 membres suppléants issus du conseil municipal;
- décide que l'avis du CST est rendu lorsqu'ont été recueillis d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part l'avis des représentants de la collectivité;
- place ce CST commun au près de la commune de Wambrechies.

22/29 CONCERTATION PREALABLE DU SDIT: NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORT - CONTRIBUTION COMMUNE DE LA MADELEINE, MARQUETTE-LEZ-LILLE, SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE ET WAMBRECHIES

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 2 abstentions (M. DHAUSSY, M. SPADAVECCHIA):

- é met un avis favorable sur le projet de ligne de tramway de Lille et sa couronne :
 - pour son axe Nord, il convient de privilégier son tracé de référence permettant une meilleure desserte des secteurs en fort développement urbain des Bords de Deûle, des centres-villes de Saint-André et Marquette, en cohérence avec la stratégie métropolitaine des Bords de Deûle à l'horizon 2040, tout en favorisant une intermodalité (connexion avec le TER en gare de Saint-André et correspondance à l'arrêt Carnot avec la future ligne de BHNS Villeneuve d'Ascq — Marcq-en-Baroeul):
 - soit jusqu'à l'ancienne gare de Warnbrechies, via l'avenue Foch ou l'avenue Saint-Pierre, la rue d'Ypres et l'avenue de la Gare.
 - soit jusqu'à l'avenue du Maréchal Foch, se lon un positionnement à étudier ;



> voir le live vidéo du conseil [47] **Poids :** 165.78 Ko

<u>Téléchargement</u> [48]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 10 mars, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

Mme GUILLOU de la liste « Une nouvelle ère pour Wambrechies » ayant démissionné, Monsieur le Maire a invité M. Tony DHAUSSY, suivant de la liste « Une nouvelle ère pour Wambrechies » à rejoindre l'Assemblée.

INFORMATIONS

- Décisions du Maire
- Etat annue I des indemnités des é lus municipaux
- Vent de bise opération Vilogia
- Antenne Relais Bouygues / Cellnex
- Affaire Polin

22/05 COMPOSITION DES COMMISSIONS - MODIFICATIF

Suite à la démission de Madame Hélène GUILLOU, Conseillère municipale issue de la liste « Une nouvelle ère pour Wambrechies » en date du 11 février 2022 et à l'installation de Monsieur Tony DHAUSSY en tant que Conseiller municipal issu de la même liste, le Conseil municipal, à l'unanimité, acte la nouvelle liste des commissions municipales ci-jointe.

22/06 COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - MODIFICATIF

Suite à la démission de Madame Hélène GUILLOU de la liste « Une nouvelle ère pour Wambrechies » en date du 11 février 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Tony DHAUSSY de la liste « Une nouvelle ère pour Wambrechies ».

22/07 ETAT DU PERSONNEL 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'état du personnel 2022.

22/08 ACCUEILS DE LOISIRS - ACTIVITE ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs (vacances scolaires et mercredis récréatifs) par la Ville pour l'année 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que des directeurs, directeurs adjoints et animateurs pourront être recrutés au titre de l'activité accessoire se lon les modalités suivantes :

- 10 h / jour pour un directeur, 9 h / jour pour un directeur adjoint et 8h / jour pour un animateur pour les accueils de loisirs des vacances scolaires,
- 10 h / jour pour un animateur des mercredis récréatifs.

L'indemnité accessoire sera calculée sur la base de la délibération n° 17/04 du 2 février 2017 fixant la rémunération des intervenants des accueils de loisirs.

22/09 REGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

Parmi les grandes orientations politiques, la démocratie participative tient une place spécifique, comme le prévoyait le projet de la nouvelle majorité.

Le budget participatif, consacré aux projets qui seront proposés par les habitants, fait partie des priorités des lignes d'investissement prévues cette année, avec 45 000 € inscrits à cet effet. Ce dispositif doit permettre aux citoyens de s'impliquer concrètement dans la ville et d'ancrer la participation citoyenne au cœur de l'action publique de Wambrechies. Afin de définir précisément les modalités de mise en œuvre de ce budget participatif, il convient de déterminer un règlement intérieur.

Par ailleurs, et tel que mentionné dans ledit Règlement Intérieur, un Comité d'Analyse des Projets doit être créé. Son rôle consisters à étudier puis valider, en fonction de critères préétablis dans le Règlement Intérieur, l'éligibilité des projets présentés (recevabilité et faisabilité).

Ce Comité (CAP) dressera ainsi la liste des projets éligibles qui seront, dans un second temps, soumis au vote des citoyens. Les modalités de cette votation sont, elles aussi, décrites dans le Règlement Intérieur.

1

Compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2022

Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

> voir le live vidéo du conseil [49]

Poids : 164.18 Ko <u>Téléchargement</u> [50]



Document accompagnant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Présentation power point (ici en pdf) accompagnant l'intervention de M. Sas

Poids: 507.3 Ko <u>Téléchargement</u> [51]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

22/04 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2022

(Direction des Finances)

Rapport de M. SAS, Adjoint délégué aux Finances

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est venu compléter la loi

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels
- la structure et la gestion de la dette
- la structure et l'évolution des dépenses de personne l'et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

I CONTEXTE ECONOMIQUE

La loi de finances pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'État atteindrait 153,8 milliards d'euros (contre les 143,4 milliards prévus dans le texte initial).

Les prévisions sur la croissance et le déficit public.

La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021), permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre-8% en 2021).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5% du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021.

Les principaux points du budget 2022

De nouvelles dépenses pour la croissance

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du "Plan de relance", avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi.

- le plan d'investissement pour bâtir la France de 2030, à hauteur de 34 milliards d'euros, dont 3,5 milliards d'euros de crédits dès 2022;
- la création d'un revenu d'engagement pour les jeunes, destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou formation. Plus de 500 millions ont été votés pour la mise en œuvre de ce nouveau revenu qui doit débuter le 1er mars 2022.

Les mesures pour les collectivités locales

- La loi prévoit une expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour les départements volontaires. Un amendement a précisé les conditions de cette expérimentation pour les départements qui candidateront avant le 30 juin 2022 et qui entreront dans l'expérimentation au 1er janvier 2023.
- La péréquation régionale est réformée. Pour soute nir la relance de la construction de logements sociaux, l'États engage à garantinaux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans

1/9

Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires 2022



Poids : 256.46 Ko <u>Téléchargement</u> [52]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi premier février 2022, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BRO GNIART, Maire.

QUESTIONS ORALES POSEES PAR LES GROUPES MINORITAIRES

- Projet d'une maison de la culture et du lien intergénérationnel
- Projet d'une nouvelle crèche « éco responsable »
- Analyse des Besoins Sociaux enquête auprès de la population
- Mercredis récréatifs et accueils de loisirs
- Accompagnement des enfants en difficulté ou porteurs de handicap dans les écoles publiques
- Projet d'acquisition d'un minibus « information »
- Démocratie participative
- Défi « familles zé ro déchets »
- Audit financie r et organisationnel du SIVOM Alliance Nord Ouest

INFORMATIONS

- Application de la ville
- Fin de délégations à Mme ROQUETA, report des délégations de Mme ROQUETA à Mme SPOTBEEN et délégations à Mme DROULERS
- Centre de vaccination
- Fiscalisation SIGAL

22/01 CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF – CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Un appel à candidatures pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un complexe sportif dans le quartier Est va être lancé. Pour ce faire, il faut statuer sur le montant de l'indemnité qui sera allouée aux trois équipes retenues. Parmi ces trois concurrents, le lauréat se verra attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Les candidats, après remise de leurs prestations (esquisse +), doivent être indemnisés. L'indemnité perçue sera déduite des honoraires du lauréat du concours avec lequel sera signé le marché de maitrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 2 abstentions :

- accorde une indemnité de 25 000 € HT à chacun des candidats
- prévoit les crédits au Budget Primitif 2022

22/02 CREATION D'UN MARCHE DE PLEIN VENT

La municipalité souhaite organiser un marché hebdomadaire en remplacement du marché du dimanche qui se tient sur le parking de l'Eglise Saint Vaast. Ce marché ouvert à tous types de commerces, se tiendra le vendre di après-midi de 15 heures à 19 heures du 1^{er} novembre au 31 mars et de 15 heures à 20 heures du 1^{er} avril au 31 octobre. Il s'installera avenue de Robersart, sur le côté de l'Eglise, avec une possible extension devant le parvis de l'Eglise.

Il y lieu d'adopter un règlement intérieur organisant la gestion et l'organisation des marchés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le principe de création d'un marché communal hebdomadaire le vendred après-midi,
- décide de maintenir le marché communal le dimanche matin jusqu'à ce que le marché du vendredi soit mis en place
- approuve le règlement intérieur des marchés ci-annexé, formalisé par arrêté,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants.



> voir le live vidéo du conseil [53]

Poids: 132.03 Ko <u>Téléchargement</u> [54]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 2 décembre 2021, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

QUESTIONS OR ALES

- Installation d'un centre de vaccination sur la ville
- Réfection et étude d'aménagement de la rue du Général Leclerc
- Coordination des travaux dans la ville
- Végétalisation des façades
- Extension du magasin LIDL

INFORMATIONS

Rapport Social Unique

21/69 RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter 3 agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022 de la population qui auront lieu du 20 janvier au 26 février 2022. Les agents recenseurs percevront la rémunération brute suivante :

- 1.30 € parfeuille de logement nemplie
- 1.85 € par bulletin individuel nempli
- 20.00 € pour chaque séance de formation

21/70 ATTRIBUTION DE CONCESSION DE SERVICE – FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION ET DE PUBLICITE

La commune de Wambrechies a signé, le 10 octobre 2011 pour 10 ans, un marché public pour la fourniture, la pose et l'entretien de mobiliers urbains d'information et de publicité.

En date du 30 mars 2021, une consultation a été lancée par la commune de Wambrechies afin de procéder au renouvellement de ce marché. La Commission de Délégation de Service Public s'applique en cas de passation de contrat de concession conformément à l'article L 1410-3 du CGCT.

Cette commission, réunie le 27 octobre 2021, a procédé à l'analyse des deux candidatures reçues et validées :

- 3D affichage
- Philippe Védiaud Publicité

Au regard de cette analyse et des notes comparatives fixées par les membres de la commission, la société 3D affichage est classée première.

Le précédent marché, notifié à la SARL 3D affichage le 10 octobre 2011 a pris fin le 10 octobre 2021. En date du 9 octobre 2021 a donc été signé avec l'entreprise un avenant afin de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 et permettre jusqu'à l'attribution de la concession, la continuité du service.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la concession de service à la SARL3D affichage et de notifier cette décision per courrier dématérialisé dans un délai de onze jours après la notification de rejet de son offre à la société Philippe Védia ud Publicité.

21/71 RUE DE BONDUES ET AVENUE DE L'ESPACE – ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE LA SNC AMENAGEMENT RUE DE BONDUES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 21/64 DU 30/09/2021

Le Conseil municipal, par délibération n° 21/64 du 30 septembre 2021 a acté l'acquisition de parcelles cadastrées section D n° 2957 (rue de Bondues), n° 2994 (avenue de l'Espace), n° 3055 et n° 3056 (rue Saint-Exupéry) d'une superficie d'environ 5 319 m² auprès de la SNC AMENAGEMENT RUE DE BONDUES à l'euro symbolique.

Une e rreur s'est glissée sur le numéro d'une parcelle. En effet, il s'agit de la parcelle n° 3036 et non la parcelle n° 3056.

Les autres termes de la délibération initiale restent inchangés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, acte cette modification.



> voir le live vidéo du conseil [55] **Poids :** 157.07 Ko

<u>Téléchargement</u> [56]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 30 septembre 2021, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BRO GNIART, Maire.

QUESTIONS OR ALES

- Stationnement
- Participation financière à destination des jeunes pour le passage du permis de conduire
- Analyse des Besoins Sociaux
- Jardins partagés quartier Foch
- Plan de vols aérodrome
- Stockage des boues au pont du Vert-Galant
- Guirlandes des fêtes de fin d'année dans la ville

INFORMATIONS

- Composition de la CCSPL
- Application mobile ville

21/60 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de constituer une commission permanente de Délégation de Service Public pour la durée du mandat municipal. Cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures et d'analyser ces dernières, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres et d'émettre un avis sur celles-ci.

La commission est composée comme suit :

- Président: Monsieur le Maire
- Membres titulaires: M. SAS Michel, Mme DROULERS Aurélie, Mme TIBERGHIEN Isabelle, M. SPADAVECCHIA Georges, M. DEBERGH René
- Membres suppléants: M. PROUVOST Jean-Philippe, Mme DEROSIER Véronique, Mme ROQUETA Patty, M. PUREUR Marc, Mme DELLEAUX Stéphanie

21/61 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE CENTRE DE VACCINATION AVEC LA VILLE DE MARCQ EN BAROEUL - AUTORISATION DE SIGNATURE

La Ville de Wambrechies s'est mobilisée avec la Ville de Marcq-en-Barceul et l'Hôpital privé. Le Bois — Groupe RAMSAY, pour déployer au plus près des habitants la campagne nationale de vaccination contre la COVID 19.

La Ville de Marcq-en-Barceul et l'Hôpital privé Le Bois — Ramsay Générale de Santé ont entendu agir avec les Villes de Bondues, Marquette-lez-Lille, Wambrechies, Mouvaux, Saint André, La Madeleine en partenariat et inscrire les modalités de leur démarche, du fonctionnement et de la prise en charge de ce centre de vaccination dans une convention de partenariat.

La convention vise à organiser les modalités de prise en charge des coûts de mise en œuvre et de fonctionnement du centre de vaccination, et fixer les modalités de répartition équilibrée des recettes.

La délibération vise à arrêter avec la Ville de Marcq-en-Barceul et les autres communes concourant au fonctionnement du centre de vaccination les modalités de reversement de la quote-part du forfait en proportion des frais engagés par les villes.

Le Conseil Municipal, par 30 voix pour et 1 abstention (Mme DIEVART):

- adopte avec effet rétroactif a u 20 mars 2021 les modalités de fonctionnement et de financement du centre de vaccination de Marcq-en-Barce ul – Hippodrome;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Ville de Marcq-en-Barceul, convention subséquente de la convention intervenue entre cette de mière et l'Hôpital Privé le Bois – Ramsay Générale de santé, et les avenants qui se raient nécessaires.
- dit que les produits à recevoir se ront inscrits au budget communal
- dit qu'il se ra reindu compte au Conseil municipal de l'évaluation et du bilan de fonctionnement du centre de vaccination à l'issue de la campagne de vaccination.

1

Compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2021



> voir le live vidéo du conseil [57]

Poids: 205.12 Ko <u>Téléchargement</u> [58]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi 15 juin 2021, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

QUESTIONS OR ALES

- Le parking du Château de Robersart
- Le Fort du Vert Galant
- Politique culturelle
- Aérodrome
- Propreté de la ville

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Les élections régionales et départementales
- Le vaccinodrome
- Le renoncement à l'acquisition d'une salle auprès d'Habitat du Nord.
- Le transfert de « compétences » mairie / CCAS
- Le marché de la restauration municipale
- Les dérogations octroyées par le Maire au principe du repos dominical dans les commerces de détail

21/46 ETAT DU PERSONNEL - CREATION DE POSTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- 1 agent social principal de 2^{ème} classe
- 1 technicien
- 1 technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 technicien principal de 1è™ classe
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 adjoint technique principal de 1è™ classe
- 1 adjoint technique principal de 2è™ classe
- 1 adjoint technique

21/47 RECRUTEMENT D'UN(E) « CHARGE(E) DE COORDINATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE » – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipa la autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2020-2022.

Cette démarche partenariale a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Afin de mettre en œuvre et de coordonner ce dispositif, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à recruter un ou une « Chargé (e) de coordination de la CTG ».

21/48 FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à créer deux nouveaux postes d'apprentis pour les écoles maternelles publiques de la ville.

21/49 RESTAURATION MUNICIPALE, ACCUEILS DE LOISIRS, GARDERIES, ANIMATIONS D'APRES-CLASSE, ETUDES DIRIGEES, CARTE ACCUEIL JEUNES – REVISION DES TARIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la restauration municipale, accueils de loisirs, garderies, animations d'après-classe, études dirigées, carte accueil jeunes à compter du 1° septembre 2021

21/50 TAUX DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES POUR LE COMPTE ET À LA DEMANDE DES COLLECTIVITES LOCALES POUR LES PERSONNELS RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Dans le cadre de leur activité professionnelle, les personnels relevant de l'enseignement public peuvent être amenés à effectuer des heures d'études surveillées à la demande et pour le compte de la ville.

Ces travaux sont rémunérés à l'heure, suivant des taux arrêtés par circulaire préfectorale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine les taux proposés.

Compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2021



> voir le live vidéo du conseil [59]

Poids: 176.09 Ko <u>Téléchargement</u> [60]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le mardi 13 avril 2021, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART. Maire.

QUESTIONS OR ALES

En réponse aux questions posées par les élus minoritaires, M. le Maire et élus délégués font un point sur :

- la mise en place d'actions en faveur de la sécurité routière
- la situation des familles vis-à-vis de l'école à la maison
- la mise en place du télétravail pour le personnel communal
- le rôle des commissions municipales
- les démarches de collecte et recyclage des masques chirurgicaux
- la nouvelle organisation des services municipaux
- les projets des bords de Deûle et centre-ville
- le centre de vaccination intercommunal
- les travaux
- la vente de la Malterie

21/28 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Monsieur Alain ISTRIA, Conseiller municipal issu de la liste « Ensemble pour Wambrechies », Monsieur Olivier MUTEZ prend place en tant que Conseiller municipal issu de la même liste.

21/29 COMPOSITION DES COMMISSIONS - MODIFICATIF

Suite à la démission de Monsieur Alain ISTRIA, Conseiller municipal issu de la liste « Ensemble pour Wambrechies » en date du 29 mars 2021 et à l'installation de Monsieur Olivier MUTEZ en tant que Conseiller municipal, le Conseill municipal, à l'unanimité, acte la nouvelle liste des commissions municipales.

21/30 ETAT DU PERSONNEL - CREATION DE POSTE

Afin de répondre aux besoins des services, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (22 h30 / semaine).

21/31 TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 21/26 DU 18 FEVRIER 2021

Par délibération n° 21/26 du 18 février 2021, le Conseil municipal a décidé de limiter à 50% de la base imposable l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

A la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques, il convient de précise rique cette limite de 50% d'exonération s'applique pour toutes les constructions nouvelles, reconstructions et addition de construction à usage d'habitation que lique soit le mode de financement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de limiter à 50% de la base imposable l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur toutes les constructions nouvelles, reconstructions et addition de construction à usage d'habitation quel que soit le mode de financement.

21/32 VOTE DU TAUX DES IMPOTS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°21/18 DU 18 FEVRIER 2021

Par délibération n° 21/18 du 18 février 2021, le Conseil Municipal a voté le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties à 27.01%.

Par courrier en date du 29 mars 2021 et suite à la réforme de la taxe d'habitation, la Préfecture du Nord nous a informés que les communes devalent voter le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties en additionnant le taux communal et le taux départemental.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 46.30 %

Compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2021



> voir le conseil en vidéo [61]

Poids: 168.27 Ko <u>Téléchargement</u> [62]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 19 février 2021, à 19 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART. Maire.

QUESTIONS OR ALES

En réponse aux questions posées par les élus minoritaires, M. le Maire et élus délégués font un point sur :

- la proposition de participation financière et de régularisation administrative de la LPA.
- les mesures mises en place afin de maintenir la sécurité
- la demande de mise en place du droit d'interpellation citoyenne
- le bus d'informations itinérant dans la ville
- le projet d'extension du magasin Lidi

21/06 ETAT DU PERSONNEL 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'état du personnel 2021.

21/07 ACCUEILS DE LOISIRS - ACTIVITE ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs (vacances scolaires et mercredis récréatifs) par la Ville pour l'année 2021, le Conseil municipal, **à l'un animité**, décide de recruter des directeurs, directeurs adjoints et animateurs au titre de l'activité accessoire selon les modalités suivantes :

- 10 h / jour pour un directeur, 9 h / jour pour un directeur adjoint et 8h / jour pour un animateur pour les accueils de loisits des vacances scolaires,
- 10 h / jour pour un animateur des mercred is récréatifs.

L'indemnité accessoire sera calculée sur la base de la délibération n° 17/04 du 2 février 2017 fixant la rémunération des intervenants des accueils de loisirs.

21/08 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA CONSTITUTION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN PLUR I-COMMUNAL

Les communes de Wambrechies, Marquette lez Lille, Saint André lez Lille et La Madeleine ont le projet de mettre en place un Centre de Supervision Urbain pluri-communal. Dans ce cadre, elles souhaitent constituer un groupement de commandes pour le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il est précisé que la ville de La Madeleine sera le coordonnateur du groupement de commandes et que chaque commune membre participera financièrement à part égale à hauteur de 25%.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de La Madeleine, coordonnateur et les villes de Marquette lez Lille, Saint André lez Lille et Wambrechies, visant à choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de mutualiser leurs moyens respectifs, d'une part, pour optimiser les coûts de fonctionnement d'un Centre de Supervision Urbain mais aussi pour optimiser les moyens humains,
- Monsieur le Maire à signer la convention instituant ce groupement et à imputer la dépense sur le Budget 2021

21/09 ARMEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX

Les missions de la Police Municipale doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population. Traditionnellement affectés à des tâches de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités, les policiers municipaux ont vu leur rôle évoluer radicalement ces de mières années, notamment depuis les attentats de 2015.

Cet armement permettra notamment à nos agents d'intégrer le dispositif de patrouilles nocturnes qui doit être mis en œuvre en partenariat avec les communes de Marquette lez Lille, Saint André lez Lille et La Madeleine. Le port d'armes de catégorie B s'insérera dans le cadre règlementaire défini dans le code de sécurité intérieure.

La convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat signée le 8 janvier 2015 seta modifiée sur le volet « armement de la police municipale ».

La décision d'armer la police municipale relève de la seule décision du Maire. Ce pendant, compte tenu des incidences de cet armement, l'avis préalable du Conseil municipal est sollicité.

1

Compte rendu du conseil municipal du 18 février 2021



<u>Voir le conseil en vidéo</u> [63] **Poids :** 160.38 Ko

<u>Téléchargement</u> [64]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Le jeudi 21 janvier 2021, à 19 h00, le Conseil municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

21/05 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTA-TIONS BUDGETAIRES (ROB) 2021

(Direction des Finances)

Rapport de M. SAS, Adjoint aux Finances

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est ve nu compléter la loi.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, l'exécutif local doit présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements plurian nuels,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsique la durée effective du temps de travail dans la commune.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération s pécifique.

I CONTEXTE ECONOMIQUE

La loi de finances pour 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. Elle déploie le <u>plan</u> "<u>France relance" de 100 milliards d'euros annoncé en septembre 2020</u>, pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19. Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises. Elle contient également 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques

Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB en 2020, après 2,1 % en 2019 (3 % avec l'effet de la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Il s'établirait à 6,7 % du PIB en 2021. La dette publique augmenterait de près de 20 points en 2020 pour atteindre 117,5 % du PIB, avant de refluer à 116,2 % en 2021.

Le <u>plan de relance</u> soutiendra la croissance à hauteur de 1,5 point de PIB en 2021. Celle-ci atteindrait ainsi + 8 % en 2021, a près une baisse d'activité estimée à 10 % en 2020.

Les concours financiers de l'Etat

Evolution de la **D**otation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2020, le montant de la DGF est fixé en loi des finances. Le montant mis en répartition pour 2021 est fixé actuellement à **26.756** milliards d'euros, en légère baisse par rapport à celui de 2020, cependant, les communes ne seraient pas concernées par cette baisse de dotation.

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir depuis 20.15 l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Débat et Rapport d'Orientations Budgétaires 2021



Poids: 189.56 Ko <u>Téléchargement</u> [65]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 25/01/2021

Le jeudi 21 janvier 2021, à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

- Centre de vaccination Covid

En association avec les villes de Saint André, Marquette et La Made leine, une demande a été envoyée en Préfecture pour la création d'un centre de vaccination. Cette demande a été rejetée puisque le se uil des 100 000 habitants n'était pas atteint. De ce fait, les communes de Marcq en Barceul et Bondues ont rejoint le groupement. Une deuxième demande a été envoyée en Préfecture. Le Préfet nous a répondu par courrier en précisant qu'il avait enregistré notre demande et qu'il reviendrait vers nous dans un second temps, une première liste ayant été arrêtée le 14 janvier 2021 pour une ouverture dès le 18 janvier 2021. Ce centre pourrait être localisé à l'hippodrome de Marcq en Barceul. Un bus pourrait être mis en place sur Wambrechies pour le transport des personnes âgées de plus de 75 ans vers le centre de vaccination de Marcq en Barceul.

Dispositif « citoyens vigilants »

En relation avec les services de la Préfecture et la Police Nationale, un protocole éta blissant le dispositif « citoyens vigilants » est encours d'élaboration. Un travail sur celui-cisera effectué en amont, avec les élus de la commission « sécurité et tranquillité publique » dans un premier temps. Ce protocole associe les habitants à la protection de leur environnement. Ce dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance et a pour but de mettre en œuvre la sécurité au quotidien en partenariat avec les habitants via des citoyens référents et les forces de sécurité.

21/01 ETAT DU PERSONNEL - CREATION D'UN POSTE

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, la création d'un poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet.

21/02 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER – SIGNATURE DE L'AVENANT « ESPACE SANS TABAC »

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, a utorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de partenariat avec la Ligue contre le Cancer signée en 2017 afin de pouvoir créer des espaces sans tabac dans des espaces publics extérieurs non soumis à l'interdiction de fumer.

- Ceux-ciauront pour but de :
 - dénormaliser le tabagisme favorisant l'arrêt du tabac et prévenir l'entrée en tabagie des jeunes;
 - promouvoir l'exempla rité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains;
 - éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants;
 - protéger l'environnement de la pollution et de la dégradation;

Un arrêté d'interdiction de fumer et va poter dans certains lieux de la ville notamment aux abords des écoles et dans la cour intérieure sera pris.

21/03 CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ACCES AUX DONNEES DU PORTAIL CARTOGRAPHIQUE METROPOLITAIN DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PASSEE ENTRE LA VILLE DE WAMBRECHIES ET LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

La MEL s'est engagée à atteindre les objectifs d'équilibre territorial et d'équité dans le traitement de la demande de logements locatifs sociaux. Pour ce faire, elle a développé un portail cartographique métropolitain offrant une vision dynamique et consolidée à différentes échelles de l'état du parc de

1/2

Compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021



Voir le conseil en vidéo [66]

Poids: 112.41 Ko <u>Téléchargement</u> [67]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 07/10/2020

Le jeudi 3 décembre 2020, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

QUESTIONS OR ALES

En réponse aux questions posées par les élus minoritaires, M. le Maire fait un point sur :

- La liste du registre nominatif des personnes fragiles et vulénarables
- Le point sur l'insécurité et les actes d'incivilité
- La reconduction des exonérations de charges liées à la commune pour 2021 aux bénéfices des commerçants et artisans

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

Dépôt de sédiments VNF / Ecoterre

La Zone industriua lo-portuai re est concernée par de ux projets de transit et de valorisation de sédiments inertes issus de dragages de cours d'eau et de canaux.

Ces deux projets consistent à aménager des zones de bassins dans lesquels seront déposés des sédiments acheminés par voie d'eau. Ces sédiments doivent sécher sur place afin d'être évacués pour être valorisés et réemployés.

Le premier projet, qui sera réalisé courant premier trimestre 2021, est porté par la société Ecoterres, filiale du groupe belge DEME. Il sera situé à côté du terrain occupé par SUEZ et sera accessible par la future entrée du port.

Le second, porté par les Voies Navigables de France, a fait l'objet d'une enquête publique cet automne. Il sera situé en contrebas du pont du Vert Galant. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec réserve précis ant qu'il faut respecter l'arrêté interministériel du 15 février 2016 qui limite la teneur en carbone organique total des sédiments. Un arrêté préfectoral sera pris et fera l'objet d'un appel à candidatures de sociétés spécialisées pour la mise en œuvre et l'exploitation du site.

Legs au profit de la ville de Monsieur Julien BERTOUX

Monsieur Julien BERTOUX, décédé le 20 août 2017, a désigné dans le testament la ville comme l'un des légataires de la quotité disponible pour 1/18ème en contrepartie de l'entretien et du fleurissement de sa tombe une fois par an au moment de la Toussaint. Le Conseil municipal a accepté ce leg. Monsieur BERTOUX était propriétaire d'un bien situé 459 rue d'Ypres. Le compromis de vente a été signé le 23 juillet 2020 au prix de 115 000 €.

Monsieur le Maire a signé, en date du 13 novembre 2020, la délivrance de legs et documents annexes pour un montant revenant à la ville de 17 800 €.

Accueil d'un volontaire service civique

Théo, arrivé en mairie le 12 novembre, a pour mission de :

- favoriser le lien avec les seniors afin de permettre de compléter le fichier des personnes vulnérables, d'identifier leurs besoins, les diriger et les aider dans leurs démarche
- d'acccompagner son tuteur lors des visites régulières au domicile des personnes âgées
- d'accompagner son tuteur lors des visites de logements indécents
- mettre à jour le fichier des commerçants, artisans et entre prises wambrecitaines

ll est présent en mairie 27 h/semaine.

Lignes directrices de gestion RH

La loi dite de "transformation de la Fonction Publique" prévoit notamment l'obligation pour toutes les collectivités d'établir des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines.

Ces Lignes Directrices comprennent deux volets :

- un document établi par le Centre de gestion 59 (puisque nous y sommes affiliés) qui fixe les critères de la promotion interne
- un document que nous avons élaboré en interne qui reprend la stratégie pluriannuelle RHainsi que les critères de valorisation des parcours professionnels des agents (avancements de grade, accès à un poste à responsabilité d'un niveau supérieur...)

1/5

Compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2020



Voir le conseil en vidéo [68]

Poids: 183.59 Ko <u>Téléchargement</u> [69]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 05/10/2020

Le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

QUESTIONS OR ALES

En réponse aux questions posées par les élus minoritaires, M. le Maire fait un point sur :

- la sécurité sur le territoire de la commune
- le projet Vilogia, quartier du Vent de Bise
- la gestion d'une éventuelle seconde vague d'épidémie Covid

Il dresse une projection à 2 ans des principaux objectifs de sa politique (engagement d'une démarche éco-responsable, reinforcement de la sécurité des personnes et des biens, soutien à l'engagement associatif et sportif et accès à la culture pour tous, accompagnement du développement économique, reinforcement du lien intergénérationnel).

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

Dossier de la Malterie

M. le Maire fait un point sur ce dossier et informe le Conseil municipal de procédures contentieuses en cours :

- 03/04/2020: requête introductive au Tribunal Administratif de Lille par la SARL HLH. Elle demande l'annulation de la délibération n° 20/13 et le versement de 5 000 € en application de l'article 761-1 du Code de Justice Administrative
- 26/06/2020: procès engagé contre la ville par la SARL La Malterie devant le Tribunal Judiciaire de Lille pour obtenir dédommagement des frais engagés.

Loi Sapin 2

La ville ayant dépassé le seuil des 10 000 habitants, elle est tenue d'établir une procédure particulière permettant à tous les agents, quel que soit leur statut, de signaler un crime ou un délit, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont ils auraient eu personnellement connaissance. Un régime de protection est prévu pour ces « lanceurs d'alerte ».

Signature d'une convention pour l'intervention d'un dumiste

La ville va signer une convention-cadre de partenariat d'une durée de 3 ans avec l'Université des Sciences Humaines et Sociales qui forme des musiciens intervenants afin d'accueillir un stagiaire étudiant de 2ème année. Il interviendra dans les écoles publiques primaires. L'objectif est de lui permettre d'inscrire le travail musical à l'école dans la logique d'une politique culturelle.

Autorisation de travaux Sourceo rue Pasteur et avenue Calmette

Afin de solutionner les problèmes récurrents de fuites sur la canalisation d'eau potable et les branchements correspondants, SOURCÉO se trouve dans l'obligation de remplacer la canalisation d'eau potable située Avenue Pasteur et Avenue du Docteur Calmette. Ces travaux sont en cours sur la rue Pasteur et seront programmés ultérieurement pour l'avenue Calmette.

20/62 CHANGEMENT DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'un animité, décide que les réunions du Conseil municipal se tiendront de façon permanente à la Salle des Fêtes rue du Général Leclerc. Cette salle sera plus adaptée et plus propice à la retransmission des séances par les moyens de communication audiovisuelle.

20/63 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Par délibération nº 20/48 du 4 juillet 2020, le Conseil municipal a fixé à 9 le nombre d'adjoints.

Par arrêté en date du 5 août 2020, Monsieur le Préfet du Nord a accepté la démission de Madame Patty. ROQUETA de ses fonctions d'Adjointe.

Suite à cette démission, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint en cause et donc de fixer à 8 le nombre d'Adjoints au Maire.

1

Compte rendu du conseil municipal du 1er octobre 2020



Voir le live vidéo du conseil [70]

Poids: 183.64 Ko <u>Téléchargement</u> [71]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 20/07/2020

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUILLET 2020

Le jeudi 15 juillet 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire

INFORMATION DE M. LE MAIRE

DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des délégations des Adjoints et Conseillers Municipaux délégués.

SAS Michel	1er Adjoint délégué aux finances, à l'administration générale et à la gestion du personnel	
GALAND Christelle	2ème Adjointe déléguée à la culture, aux fêtes et cérémonies et aux relations internationales	
PROUVOST Jean-Philippe	3ème Adjoint délégué aux activités physiques et sportives	
TIBERGHIEN Isabelle	4ème Adjointe déléguée à la communication et aux systèmes d'information	
LECOURT Cédric	5ème Adjoint délégué aux travaux et à la gestion et valorisation du patrimoine communal	
DEMESTER Carole	6ème Adjointe déléguée à la petite enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires	
WITTERBECQ Laurent	7ème Adjoint délégué à la sécurité des personnes et des biens et au cadre de vie	
NOTEBAERT Evelyne	8ème Adjointe déléguée aux aînés et à la solidarité	
ROQUETA Patty	9ème Adjointe déléguée à l'activité économique et aux relations avec les entreprises	
HOOREMAN Vé ronique	CM dé léguée à l'animation du territoire et à l'école de musique	
BARBARY Jean-Michel	CM dé légué à l'engagement associatif pour tous	
SPOTBEEN Gwendoline	CM dé léguée au comme roe et à l'artisanat	
SIX Bruno	CM dé légué à l'éco-citoyenneté	
DELLEAUX Stéphanie	CM dé léguée au lien intergénérationnel	
LUTUN Louis	CM dé légué aux espaces ruraux et agricoles	
MESMACQUE Michel	CM dé légué à l'action sociale	

20/49: APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde les délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à M. le Maire pour la durée du mandat.

1/5

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 juillet 2020



Poids: 176.36 Ko <u>Téléchargement</u> [72]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 07/07/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 4 JUILLET 2020

Le samedi 4 juillet 2020, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de Monsieur Alain STALNIKIEWICZ, Doyen d'âge.

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Sébastien BROGNIART a été élu Maire par 27 voix et 6 blancs.

Sous la présidence de Monsieur Sébastien BROGNIART, Maire,

20/48: DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de 9 postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Ont été élus, par 27 voix et 6 blancs :

•	M. Michel SAS,	1er Adjoint
•	Mme Christelle GALAND,	2 ^{ème} Adjointe
•	M. Jean-Philippe PROUVOST,	3 ^{ème} Adjoint
•	Mme Isabelle TIBERGHIEN,	4 ^{ème} Adjointe
•	M. Cédric LECOURT,	5 ^{ème} Adjoint
•	Mme Carole DEMESTER,	6 ^{ème} Adjointe
•	M. Laurent WITTERBECQ,	7º™ Adjoint
•	Mme Evelyne NOTEBAERT,	8 ^{ème} Adjointe
•	Mme Patty ROQUETA,	9 ^{ème} Adjointe

1/1



Poids : 50.15 Ko <u>Téléchargement</u> [73]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 15/06/2020

Le jeudi 11 juin 2020, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATIONS

AFFAIRE METBACH

Le jugement de la Cour d'appel de Douai du 5 février 2019, pour infractions au code de l'urbanisme, chemin du Château des Bois, en zone agricole, a notamment condamné M. METBACH à 5 000 € d'amende et a ordonné la remise en état des lieux sous astreinte.

M. METBAC H s'est pourvu en cassation.

La cour de Cassation, par son a mêt du 31 mars 2020, a rejeté ce pourvoi.

Elle fixe à 2 500 € la somme que M. METBACH devra payer à la Commune de Wambrechies, en application de l'article 618-1 du code de procédure pénale.

RECOURS CONTENTIEUX - VENTE A LA SARL KOALA

La SARL H.L.H a déposé le 3 avril 2020 une requête introductive d'instance au Tribunal Administratif de Lille demandant l'annulation de la délibération n° 20/13 du Conseil Municipal du 13 février 2020 portant vente de la Malterie à la SARL KOALA.

CONVENTION RELATIVE A LA CONTINUITE SCOLAIRE ET LA REALISATION D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

En raison de l'épidémie de COVID-19, certaines mesures ont dû être prises suite au retour des élèves en classe. En effet, les instituteurs, institutrices doivent notamment assurer la continuité des cours virtuels pour les enfants des familles qui ont fait le choix de rester chez eux et les cours en classe.

Durant ces cours virtuels, un intervenant prend le relais de l'instituteur afin de ne pas laisser se uls les élèves. Diverses activités leur sont proposées en concentation avec l'équipe éducative.

Une convention a été signée le 28 mai 2020 avec les services de l'Education Nationale du Nord afin de définir les modalités de cette collaboration.

20/38 ETAT DU PERSONNEL 2020 - CREATION D'UN POSTE

Afin de répondre aux besoins des services et aux avancements de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

20/39 PRIME EXCEPTIONNELLE COVID

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, à l'article 11 de la loi de Finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le Conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle Covid-19 au bénéfice de certains agents.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, instaure cette prime exceptionnelle selon les modalités suivantes :

- les bénéficiaires seront les agents ayant assuré des missions spécifiquement liées à la pandémie et au confinement
- le montant de cette prime est plafonné à 1 000 €
- ce tie prime exceptionnelle se ra versée en une seule fois

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2020



Poids: 94.09 Ko <u>Téléchargement</u> [74]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 17/02/2020

Le jeudi 13 février 2020, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATION DE M. LE MAIRE

Retrait de la commune de La Madeleine du SIVOM Alliance Nord-Ouest

L'a rrêté Préfectoral portant retrait de la commune de La Madeleine du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Alliance Nord-Ouest (SIVOM Alliance Nord-Ouest) a été pris en date du 27 décembre 2019.

Le retrait de La Madeleine est effectif à compter du 1er janvier 2020.

20/10 ETAT DU PERSONNEL 2020

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'état du personnel 2020 : Les postes supprimés :

- 1 Attaché
- 5 Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint technique

Les postes créés :

- 5 Adjoints techniques Principaux de 1^{ère} classe
- 1 Brigadier-chef principal

20/11 RUE DES ECOLES – ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION B N° 5291 (P) ET VENTE DE LA PARCELLE SECTION B N° 6895 (P) AVEC LA RESIDENCE OBERT

Dans le cadre du projet d'extension de la Résidence Obert d'une part et de l'aménagement par la ville d'un parking privatif et sécurisé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la vente de la parcelle cadastrée section B n° 6895 (p) d'une surface d'environ 64 m² pour un montant de 7 680 € au profit de l'EHPAD Résidence Obert. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- décide l'acquisition auprès de l'EHPAD Résidence Obert de la parcelle cadastrée section B n° 5291 (p) d'une surface d'environ 180 m² pour un montant de 21 517 €. Les frais de notaire seront à la charge de la ville.
- autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me BANQUART, notaire associé à Wambrechies, pour l'élaboration des actes notariés qui devront inclure l'ensemble des servitudes nécessaires notamment la servitude de cour commune nécessaire au projet de restructuration de l'EHPAD. Les frais de géomètre sont à la charge de la ville.
- autorise M. le Maire à signer ces actes et tous documents devant intervenir dans ce contexte.

20/12 RUE DE LA DISTILLERIE – VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION B N°7001, 7003 ET 7005 – ANNULATION DES DELIBERATIONS N° 17/10 ET N°18/60

Suivant délibération n°17/10 du 2 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la vente des parcelles cadastrées B n°3878p (devenue B n°7001), B n°6502p (devenue B n°7003) et B n°6504p (devenue B n°7005) au profit de la SCI La Malterie, représentée par Monsieur Benjamin BAJEUX, pour un montant de 280 000€.

La SCI La Malterie, n'ayant pas les moyens de procéder à l'acquisition requise, a sollicité le concours de la CMCIC LEASE pour un crédit-bail immobilier et a obtenu que le Conseil Municipal accepte un changement d'acquéreur, acté par délibération n°18/60 en date du 11 octobre 2018.

Depuis cette date, aucun acte de crédit-bail n'a été signé et il s'est avéré que le temps exagérément long qui s'est écoulé depuis la première délibération du 2 mars 2017 a occasionné une dégradation de l'état de l'immeuble et le développement du mérule au sujet duquel une réunion de concertation a eu lieu en mairie le 19 septembre 2019.

A cette occasion, Monsieur le Maire a proposé à Monsieur Benjamin BAJEUX la prise en charge par la Ville du traitement du mérule et le désamiantage. Un devis de 153 307,18€ HT a été établi.

Sans réponse de Monsieur BAJEUX sur la mise en place du financement, Monsieur le Maire a confirmé la prise en charge des travaux sous réserve d'une réponse ferme et définitive de Monsieur BAJEUX quant à l'acquisition et la preuve du financement correspondant, pour le 30 novembre 2019 au plus tard.

1

Compte rendu du conseil municipal du 13 février 2020

Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids : 120.08 Ko <u>Téléchargement</u> [75]



Documents accompagnant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020

Présentation power point (ici en pdf) accompagnant l'intervention de Jean-Luc Desrumaux

Poids : 218.07 Ko Téléchargement [76]

Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2020

20/03 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2020

(Direction des Finances)

Rapport de M. DESRUMAUX, Conseiller Délégué aux Finances,

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est venu compléter la loi

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

I CONTEXTE ECONOMIQUE

Le budget 2020 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) prévoit, pour les années 2018 à 2022, une réduction de la part de la dette publique dans le produit intérieur brut (PIB) de 5 points, de la dépense publique de 3 points, du déficit public de 2 points et du taux de prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022.

La loi des finances pour 2020 vient mettre en œuvre et confirmer ces orientations. Ainsi, en 2019, le déficit public s'élevait à 3.1 % du PIB principalement sous l'effet temporaire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges, le déficit public s'établirait à 2.2% du PIB en 2020, en baisse de 20.4 milliards d'euros par rapport à 2019.

En 2020, les prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations sociales prélevées par les administrations publiques) diminueraient de 10,2 Md€ soit une diminution de 30 Md€ depuis 2017.

Pour la ville, le pré compte administratif 2019

Les concours financiers de l'Etat

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2019, le montant de la DGF est fixé en loi des finances. Le montant mis en répartition pour 2020 est fixé actuellement à **26.953** milliards d'euros, stable par rapport à celui de 2019,

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir de puis 2015 l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Les dotations de compensation entrant dans le périmètre des variables d'ajustement sont minorées d'environ 145 M€ afin de neutraliser sur l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités

1/10

Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire 2020



Poids : 212.85 Ko <u>Téléchargement</u> [77]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 27-01-2020

Le jeudi 23 janvier 2020, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

Démission de M. Georges SPADAVECCHIA

Par lettre reçue en Mairie le 6 janvier 2020, Monsieur Georges SPADAVECCHIA a démissionné de son poste de conseiller municipal. De ce fait, M. le Maire reprend l'ensemble de ses délégations et assure de fait la Présidence de sa commission.

Liste des marchés conclus en 2019

La liste des marchés conclus en 2019 est remise aux membres du Conseil municipal.

Fusion de la MEL avec la communauté de communes de la Haute Deûle

Par arrêté préfectoral du 25 octobre 2019, il est créé, <u>à compter du 14 mars 2020</u>, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre relevant de la catégorie des métropoles, issu de la fusion de la Communauté de communes de la Haute Deûle et de la Métropole Européenne de Lille.

Un arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 fixe, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du conseil métropolitain de la métropole issue de cette fusion. 188 sièges sont répartis selon la population des communes. Wambrechies dont la population s'élève au 1er janvier 2019 à 10 539 habitants, obtient 1 siège.

Affaire METBACH - information CM du 23 janvier 2020

Une procédure a été engagée contre Monsieur Metbach pour divers travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme et en contradiction avec les prescriptions du PLU.

Après sa condamnation par le Tribunal Correctionnel le 15 juin 2017, il a fait appel.

Le 5 février 2019, la Cour d'Appel de Douai a confirmé le jugement.

Monsieur Metbach a ensuite formé un pourvoi auprès de la Cour de Cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Douai.

Ce pourvoi sera examiné par la Cour de Cassation le 18 février prochain et l'arrêt devrait être rendu fin mars prochain.

20/01 RUE D'YPRES - PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 1232 - VENTE A LA SOCIETE SLY IMMOBILIER

Par délibération n° 18/44 en date du 28 juin 2018, le Conseil municipal a accepté le legs de Monsieur Julien BERTOUX, à savoir notamment une maison située 459 rue d'Ypres, parcelle cadastrée section B n° 1232 d'une surface de 98 m² dont la ville est devenue propriétaire à concurrence d'un dix-huitième.

Un mandat de vente a été signé en date du 13 mai 2019 autorisant toute offre d'achat au prix payable comptant de 115 000 €.

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 1 abstention :

- autorise la vente de la maison sise 459 rue d'Ypres cadastrée section B nº 1232 d'une superficie de 98 m² au profit de la société SLY IMMOBILIER pour un montant de 115 000 €, payable comptant en totalité au jour de l'acte authentique de vente.
- autorise M. le Maire à solliciter Maître Virginie PLANCHON, Notaire à WAMBRECHIES, afin d'établir l'acte notarié. Les frais de notaire ainsi que le montant des émoluments de négociation dûs à l'office notarial seront à la charge de l'acquéreur
- autorise M. le Maire à signer le compromis de vente puis l'acte de vente ainsi que tous actes devant intervenir dans ce contexte.

Page 1 sur 3



Poids: 106.95 Ko <u>Téléchargement</u> [78]

2019



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 11-12-2019

Le jeudi 5 décembre 2019, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

Emprunt à la Banque Postale

En date du 18 octobre 2019, un emprunt a été contracté a uprès de la Banque Postale pour un montant de 795 000 €.

Ce prêt a été consenti pour une durée de 15 ans au taux fixe de 0.63 % l'an.

Aménagement canal de la Basse Deûle

Le 10 octobre dernier, les services de VNF nous ont présenté le projet de confortement des piles du pont de centre-ville.

Le démarrage des travaux est prévu pour le début de l'année 2020. Néanmoins, des travaux préparatoires qui devaient commencer dès cette fin d'année (novembre-décembre) n'ont pas encore débuté...

Il y aura donc sans doute un décalage dans le démarrage des travaux.

VNF adressera alors un courrier d'information aux riverains les plus proches.

Concernant le dragage du canal de la Basse Deûle, il interviendra à compter de fin 2020 en deux phases :

- la première phase « les sédiments » en 2021
- une seconde « les terres franches » en 2022

Protoxyde d'azote

Un arrêté a été pris, en date du 15 octobre 2019, concernant le protoxyde d'azote. Il sera interdit :

- d'en vendre ou d'en offrir à tout mineur, quel qu'en soit le conditionnement
- d'en posséder et de l'utiliser à des fins récréatives, sous toutes ses formes, sur le domaine public et sur tout es pace ouvert au public notamment dans les parcs, parkings et pourtours des établissements scolaires
- d'abandonner les cartouches d'aluminium sur les espaces publics

19/81 RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de recruter 3 agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2020 de la population qui auront lieu du 16 janvier au 22 février 2020.

Les agents recenseurs percevront la rémunération brute suivante :

- 1.30 € par feuille de logement remplie
- 1.85 € par bulletin individuel rempli
- 20.00 € pour chaque séance de formation

19/82 ACCUEILS DE LOISIRS - ACTIVITE ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des acqueils de loisirs (vacances scolaires et mercredis récréatifs) par la Ville pour l'année 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter des directeurs, directeurs adjoints et animateurs au titre de l'activité accessoire selon les modalités suivantes :

- 10 h / jour pour un directeur, 9 h / jour pour un directeur adjoint et 8h / jour pour un animateur pour les accueils de loisirs des vacances scolaires,
- 10 h / jour pour un animateur des mercredis récréatifs.

Page 1 sur 4



Poids: 164.71 Ko <u>Téléchargement</u> [79]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 21-10-2019

Le jeudi 17 octobre 2019, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

 Les décisions actées lors du Conseil municipal en date du 20 septembre 2019 entraînent des modifications dans la composition des commissions municipales ainsi que dans les délégations des adjoints et conseillers municipaux délégués.

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Urbanisma fanciar SCOT PILI	Citoyenneté, administration générale, affaires	
Urbanisme, foncier, SCOT, PLU	scolaires, jeunesse, restauration municipale	
M. le Maire, Président	Mme Chantal DEFRANCE, Présidente	
Madame Ghis laine DESBORDES	Madame Dorothée COUSTENOBLE	
Madame Josette LANNIAUX	Madame Raymonde BLANCKE	
Madame Dorothée COUSTENOBLE	Madame Magali SPANNEUT	
Madame Raymonde BLANCKE	Madame Ghislaine DESBORDES	
Monsieur Michel SAS	Monsieur Michel SAS	
Monsieur Jean Luc BONTE	Monsieur Jean Luc BONTE	
Travaux bâtiments publics, primes façades	Culture, tourisme, relations internationales, fêtes et cérémonies, port de plaisance	
M. René DEBERGH, Président	M. Pierre PENNEQUIN, Président	
M. J		
Madame Brigitte LECROARD	Madame Josette LANNIAUX	
Monsieur Alain ISTRIA	Madame Dorothée COUSTENOBLE Monsieur Michel HOUZE	
Madame Raymonde BLANCKE	Madame Michèle SALADIN	
Madame Stéphanie SIX Madame Evelyne NOTEBAERT	Madame Carole DEMESTER	
Monsieur Jean Luc BONTE	Monsieur Jean Luc BONTE	
Monsieur Jean Luc BON / E	Monsieur Jean Luc BON E	
Développement économique, cadre de vie,	_	
propreté, espaces verts, gestion administrative du	Sport	
cimetière, commerce et artisanat, publicité		
M. Jean Luc ITIER, Président	M. René DEBERGH, Président	
Monsieur Joël DOCWILLER	Monsieur Alain ISTRIA	
Madame Brigitte LECROARD	Madame Raymonde BLANCKE	
Madame Raymonde BLANCKE	Madame Stéphanie SIX	
Monsieur Michel HOUZE	Madame Magali SPANNEUT	
Madame Evelyne NOTEBAERT	Madame Joëlle VAN-PRAËT	
Monsieur Jean Luc BONTE	Monsieur Jean Luc BONTE	
Espace rural, monde agricole, voirie, assainissement, stationnement, circulation, occupation du domaine public, éclairage public, enfouissement des réseaux concédés	Action sociale, aînés, logement social, santé, sécurité et tranquillité publique, accessibilité, assurances	
M. Jean Marie ODEN, Président	M. Georges SPADAVECCHIA, Président	
Madame Josette LANNIAUX	Madame Michèle SALADIN	
Madame Joseffe LANNIAUX Monsieur Alain ISTRIA	Madame Michele SALADIN Madame Josette LANNIAUX	
Madame Magali SPANNEUT	Monsieur Alain ISTRIA	
Madame Magali SPANNEUT Mons leur Michel HOUZE	Madame Dorothée COUSTENOBLE	
Madame Magali SPANNEUT	110 10 10 10 11 10 11 10 1	

Page 1 sur 7



Poids : 223.82 Ko <u>Téléchargement</u> [80]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 23/09/2019

Le vendredi 20 septembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

19/64 : MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS D'ADJOINTS AU MAIRE APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS

Suite au retrait des délégations de fonctions et de signature de Monsieur Michel SAS, 1^{er} Adjoint, Madame Carole DEMESTER, 3^{ème} Adjointe, Madame Evelyne NOTEBAERT, 5^{ème} Adjointe et Monsieur Michel MESMACQUE, 8^{ème} Adjoint, le Conseil municipal, par vote au scrutin secret et à la majorité absolue, a décidé de ne pas maintenir ces élus dans leurs fonctions d'Adjoints au Maire.

16/65: DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention, a décidé de fixer à 5 le nombre d'Adjoints.

16/66: ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Il a été procédé à l'élection du nouvel Adjoint.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Pierre PENNEQUIN a été proclamé 1er Adjoint et a été immédiatement installé.

1|1



Poids: 132.43 Ko <u>Téléchargement</u> [81]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 24/06/2019

Le jeudi vingt juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

Les « Rubans du patrimoine »

La commune a obtenu le prix départemental au Palmarès 2019 des « Rubans du patrimoine » en récompense des opérations de restauration et de mise en valeur du Château de Robersart.

19/52: ETAT DU PERSONNEL 2019 - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services et aux avancements de grades, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- un ATSEM principal de 1 im classe
- trois adjoints administratifs principaux de 1 ** classe
- un adjoint technique à temps non complet

19/53 QUARTIER EST - VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION D N° 1752P, 2163P ET 395P AU PROFIT DE LA SA HLM LOGIS METROPOLE

Sur la dernière phase de développement du quartier Est (secteur 4) sont projetés :

- la réalisation d'un complexe sportif polyvalent municipal;
- une opération de l'ordre de 154 logements sur environ 13 500 m²;
- une extension du Parc d'Activités Ecospace sur une superficie actuellement estimée de 6000 à 7000m², à affiner en fonction du projet d'équipement sportif.
- un parc de stationnement de l'ordre de 160 places

La délibération porte sur la cession d'un foncier (parcelles D 1752p, 2163p et 395p) d'environ 13 500 m² à la SA HLM Logis Métropole pour la réalisation d'un programme de logements en mixité sociale.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 1 abstention :

- décide de la vente des parcelles cadastrées section D 1752p, 2163p et 395p d'une superficie d'environ 13 500 m² au prix de 60 € le m² au profit de la SA HLM Logis Métropole
- autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me BRION, PLANCHON, BANQUART, notaires associés à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
- autorise M. le Maire à signer un compromis de vente et tous actes devant intervenir dans ce contexte

19/54 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES CINQ PROJETS DE PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL D'AUBERS, BOIS-GRENIER, FROMELLES, LE MAISNIL ET RADINGHEM-EN-WEPPES

La révision de ces PLU a pour objectif de traduire les politiques sectorielles de la MEL, et de décliner les projets communaux dans le cadre des axes du projet métropolitain.

Ainsi, dans la continuité des orientations et objectifs définis par le SCoT approuvé le 10 février 2017 et du projet de PLUi, les Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) des cinq projets arrêtés portent des grandes orientations d'aménagement du territoire.

Quatre axes stratégiques sont retenus pour le développement des communes et de notre Métropole :

- Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la Métropole lilloise ;
- Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien ;
- Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental;
- Un aménagement du territoire sobre et performant.

Au regard des cinq projets ainsi présentés et des discussions en séance, le Conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur les cinq projets de PLU communaux arrêtés par le Conseil métropolitain.

1/3



Poids: 131.35 Ko <u>Téléchargement</u> [82]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 29-04-2019

Le jeudi 25 avril 2019, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

- Le 1º mai 2019 à 10h30, la plaine de l'Agrippin sera renommée « Square Angélique » en souvenir d'Angélique SIX qui a perdu la vie il y a un an
- dissolution du Syndicat Intercommunal Gens du Voyage Lille Métropole (SIGDV): le solde de trésorerie est réparti entre les communes membres

19/40 : MOTION DE SOUTIEN AU FONDS EUROPEEN D'AIDE ALIMENTAIRE AUX PLUS DEMUNIS (FEAD)

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient le collectif - Banque Alimentaire du Nord, Croix-Rouge du Nord, Restos du Cœur du Nord et Secours populaire du Nord - dans ses actions et ce, en demandant à l'Union Européenne la préservation, voire l'augmentation de l'aide alimentaire aux plus démunis via le Fonds Européen d'Aide alimentaire aux plus Démunis.

19/41 : SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SDIT)

Dans le cadre de la démarche d'élaboration d'un SDIT à l'horizon 2035, initiée par la MEL, le conseil municipal, à l'un animité, préconise :

- d'investir dans de nouvelles infrastructures en :
 - développant un faisceau de transport en commun Nord / Sud reliant Comines jusqu'au
 Sud de la Métropole par un mode de transport en commun en site propre
 - utilisant la voie d'eau (canal de la Deûle) par une offre de navettes fluviales, comme un nouveau mode alternatif à la route pour les particuliers
 - assurant des liaisons Est / Ouest sans passer par Lille par un réseau de transport en commun en site propre pour relier les équipements stratégiques - tels que l'hôpital Saint-Philibert, le CHR, les facultés de Villeneuve d'Ascq – via le métro ou le transvay
- de revitaliser la ceinture ferroviaire autour de Lille
- de renforcer les lieux d'intermodalité : pôles d'échanges / parking relais
- de développer des axes domicile / travail en modes doux le long des berges des canaux
- de connecter le réseau métropolitain de transport en commun aux territoires voisins et à l'Eurorégion en renforçant les lignes ferroviaires et leurs cadencements
- de renforcer l'accessibilité numérique de la métropole permettant d'adapter sa mobilité en temps réel et promouvoir de nouvelles façons de travailler (télétravail, coworking...) moins génératrices de déplacements.

Sur le plan communal, le conseil municipal :

- demande d'instituer une liaison Est / Quest pour desservir les quartiers et les parcs d'activités afin de rabattre les usagers sur la ligne en site propre Lille / Comines
- s'oppose fermement à la suspension de la ligne Lille / Comines par la SNCF réseau et demande à la Région Hauts de France de tout mettre en œuvre pour que soit maintenue une liaison en site propre sur l'emprise actuelle.

Page 1 sur 3



Poids: 150.57 Ko <u>Téléchargement</u> [83]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 04/03/2019

Le jeudi 28 février 2019, à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS. Maire.

INFORMATION DE M. LE MAIRE

- point sur le contentieux opposant la ville de WAMBRECHIES à M. Rudy METBACH
- information relative au grand débat national

19/12 : DENOMINATION DU SQUARE PUBLIC DE L'AGRIPPIN «SQUARE ANGELIQUE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer le Square où Angélique SIX habitait et où les enfants se rejoignaient quotidiennement « square Angélique », et d'y apposer une plaque en sa mémoire sur laquelle sera inscrit « square Angélique ».

19/13: MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ISSUS DE LA LOI ALUR: CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE DELEGUANT A LA VILLE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION PREALABLE AUX TRAVAUX DE DIVISION DE LOGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la MEL cette convention de prestation de service, déléguant à la Commune l'instruction des demandes d'Autorisation Préalable aux travaux de Division (APD) conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation.

19/14 : CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD PAS DE CALAIS ET LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE RELATIVE A L'EX SITE SOPROLIN

Retirée de l'ordre du jour.

19/15 : RENOVATION THERMIQUE, REQUALIFICATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE - CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Suite à l'appel à candidatures pour le marché de maitrise d'œuvre relatif à l'opération de rénovation thermique, requalification et extension de la mairie, 3 candidats ont été sélectionnés pour présenter un projet d'aménagement sur ce site. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une indemnité de 12 000 € TTC aux deux candidats non retenus, de prévoir les crédits au budget primitif 2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat du concours.

19/16 : RENOVATION THERMIQUE, REQUALIFICATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

Dans le cadre du projet de rénovation thermique, de requalification et d'extension de la Mairie, la commune souhaite étudier la faisabilité de mise en œuvre d'une pompe à chaleur sur nappe ou sur sondes verticales pour répondre à tout ou partie des besoins en chauffage et en rafraîchissement du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France pour les études et pour l'éventuelle réalisation de ce projet oéothermique.

19/17 : ADHESION AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE – APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES DE RECOURS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION

Par délibération en date du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille s'est constituée en centrale d'achat

Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes, CCAS et des entités associées du territoire de la MEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes des Conditions Générales de Recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine valant convention d'adhésion, autorise la signature de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Métropolitaine pour la durée du mandat et pour un montant annuel d'adhésion de 450,00 € HT (non exigé au titre de l'exercice 2019) et délègue au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'Achat Métropolitaine en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

Page 1|3

Compte rendu du conseil municipal du 28 février 2019

Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 136.7 Ko <u>Téléchargement</u> [84]



Documents accompagnant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Présentation power point (ici en pdf) accompagnant l'intervention de Michel Sas

Poids : 339.81 Ko <u>Téléchargement</u> [85]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 04/02/2019

Le jeu di 24 janvier 2019, à 19 h., le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS. Maire.

19/05 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2019

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est venu compléter la loi

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels
- la structure et la gestion de la dette
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Le budget 2019 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) prévoit, pour les années 2018 à 2022, une réduction de la part de la dette publique dans le Produit Intérieur Brut (PIB) de 5 points, de la dépense publique de 3 points, du déficit public de 2 points et du taux de prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022.

La loi des finances pour 2019 vient mettre en œuvre et confirmer ces orientations. Ainsi, en 2019, le déficit public s'élèverait à 1,9 % du PIB en dehors de l'effet, ponctuel, de la transformation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en allègements généraux, venant dégrader temporairement le déficit de 0,9 point de PIB.

Après avoir ramené le déficit public à un niveau inférieur à 3 % du PIB en 2017, permettant à la France de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif lancée à son encontre en 2009, le Gouvernement confirme la maîtrise du déficit public sous ce seuil pour les années 2018 et 2019.

Ainsi, le déficit public sera maintenu en deçà de 3 % du PIB pour la troisième année consécutive.

Les concours financiers de l'Etat

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2018, le montant de la DGF est fixé en loi des finances. Le montant mis en répartition pour 2019 est fixé actuellement à 26.953 milliards d'euros, stable par rapport à celui de 2018, en dehors de certaines mesures de périmètre atteignant - 5,9 M€

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir depuis 2015 l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Les dotations de compensation entrant dans le périmètre des variables d'ajustement sont minorées d'environ 145 M€ afin de neutraliser sur l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales certaines évolutions par rapport aux plafonds fixés par l'article 16 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Pour chacune des dotations minorées, le montant de la minoration est reparti entre les collectivités ou établissements bénéficiaires de la dotation au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal telles que constatées dans les comptes de gestion afférents à l'exercice 2017. Si, pour l'une de ces collectivités ou établissements, la minoration de l'une de ces dotations excède le montant perçu en 2018, la différence est répartie entre les autres collectivités ou établissements selon les mêmes modalités.

Pour les communes, les recettes réelles de fonctionnement mentionnées au précédent alinéa sont minorées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles et du produit des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de mutualisation de services entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres telles que constatées dans les comptes de gestion afférents à l'exercice 2017.

Autres mesures concernant la DGF

En 2019, les montants mis en répartition au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale et de la Dotation de Solidarité Rurale augmentent de 90 millions d'euros chacune par rapport aux montants mis en répartition en 2018. Cette augmentation est financée par les minorations prévues à l'article L. 2334-7-1.

Les autres mesures

Les principales mesures fiscales de la loi des finances 2019 sont entre autres :

- décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA au 1" janvier 2020
- au gmentation de la dotation d'intercommunalité de 66 millions d'euros
- diminution des dotations DCRTP et FDPTP sauf pour la DCRTP des communes stabilisée pour 2019
- le Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est maintenu à un montant d'un milliard d'euros, le montant versé en 2019 sera équivalent à celui versé en 2017 (et non 2018, qui a connu un versement exceptionnel)

Page 1|6

Rapport et débat d'orientations budgétaires 2019



Poids : 232.2 Ko <u>Téléchargement</u> [86]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 28/01/2019

Le jeudi 24 janvier 2019, à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire,

INFORMATION DE M. LE MAIRE

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Une réunion publique sera organisée en mairie le mercredi 27 février 2019 à 18h30, salle des réceptions, pour informer l'ensemble des Wambrecitains de l'avan cement du déploiement de la fibre sur la commune.

OPPOSITION A LA PRESENCE D'ANIMAUX SAUVAGES DANS LES CIRQUES ET SPECTACLES - VŒU DU CONSFIL MUNICIPAL

Les élus du Conseil Municipal de WAMBRECHIES, par 25 voix pour et 1 voix contre, souhaitent :

- participer à l'évolution de la réglementation nationale et faire interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques et privilégier les cirques sans animaux
- solliciter des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune.

19/01 : REGIE PERSONNALISEE DE L'ABBAYE DE VAUCELLES - DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'affiliation de la Régie personnalisée de l'Abbaye de VAUCELLES au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59).

19/02 : REGROUPEMENT ADMINISTRATIF DES ECOLES MADAME DE SEVIGNE ET LOUIS LEROY - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par courrier en date du 14 janvier 2019, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale nous informe du projet de regroupement administratif des deux écoles maternelles Madame de Sévigné et Louis Leroy. Une direction unique serait instituée pour les deux écoles, qui demeureraient sur site.

L'avis de la communauté éducative a été recueilli le 22 Janvier dernier, les deux conseils d'école réunis ont émis un avis défavorable à cette fusion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision.

19/03: PRESTATIONS PERISCOLAIRES - FIXATION DU TARIF DES ETUDES DIRIGEES

Suite à la demande des parents d'élèves, il est proposé au Conseil Municipal, la mise en place d'une « étude dirigée » dans les écoles élémentaires publiques de la commune.

L'engagement des familles se ferait pour chacune des sept périodes scolaires de l'année. Les horaires seraient les suivants : de 16h35 à 17h35. Une étude dirigée sera ouverte pour un effectif compris entre 12 et 24 élèves inscrits par période. Au-delà de 24 élèves, une autre étude dirigée pourra être mise en place.

Le Conseil Municipal, à l'un animité, décide d'appliquer le tarif suivant à compter du 25 février 2019 : 2,40 €/heure.

19/04: LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES - FIXATION DES TARIFS

Les administrés bénéficient d'un service de collecte de leurs ordures ménagères et de leurs encombrants et de la proximité de déchetteries. Cependant, il est régulièrement constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toutes natures portent atteinte à la salubrité et à la propreté de la commune.

L'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ont un coût pour la commune.

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages, il est donc proposé au Conseil Municipal d'instaurer les tarifs suivants à compter du 1^{er} février 2019 :

Forfait frais de gestion et suivi administratif	30€
Forfait pour enlèvement d'un dépôt	80€ par 0,50m3 ramassé
Enlè vement des déchets spéciaux (amiantes,)	Prix réel de l'intervention (refacturation)
Utilisation d'un véhicule poids lourd au-delà de 2m3	150€
Forfait horaire d'un agent pour traitement d'un dépôt maiodorant ou en état de décomposition (produit et mise en œuvre)	80€/heure
Forfait tri sélectif suivant la réglementation en vigueur des déchets spécifiques	40€

Page 1|3

Compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2019



Poids: 125.39 Ko <u>Téléchargement</u> [87]

2018



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 7/12/2018

Le mardi 4 décembre 2018, à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire,

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

DECISION DE MME MICHELE SALADIN, CONSEILLERE MUNICIPALE

Par courrier en date du 7 novembre 2018, Mme Michèle SALADIN, Conseillère Municipale de la liste «Pour Servir Wambrechies » a souhaité rejoindre la majorité de la liste « Réussir Wambrechies , Notre Passion Commune ». L'équipe majoritaire, a répondu favorablement à sa demande.

DEMISSION DE MME PAULINE BEAGUE, CONSEILLERE MUNICIPALE

Par courrier en date du 15 novembre 2018, Mme Pauline BEAGUE, Conseillère Municipale, a démissionné au sein de notre Assemblée, pour des raisons personnelles.

Son remplacement ne pourra être assuré, la majorité n'ayant plus de suivant de liste.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Ces deux décisions entraînent des modifications dans la composition de nos commissions municipales.

Mme SALAD IN pours uivra son travail dans les commissions auxquelles elle appartient actuellement, excepté la Commission « sports ».

M. BONTE a confirmé son souhait de participer à le re emb le des commissions.

18/73: SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unani mité, désigne Mme Raymonde BLANCKE en qualité de déléguée titulaire et Mme Ghislaine DESBORDES en qualité de déléguée suppléante.

18/74 : SERVICE CIVIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIVOM ALLIANCE NORD OUEST

La ville de WAMBRECHIES souhaite renouveler cette action en accueillant deux jeunes sur la mission « animation, culture et loisirs ».

Le Conseil Municipal, à l'un animité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document y afférant.

18/75: CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD - MISSION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT A LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET A LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE DEMATERIALISATION

Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics obligatoire depuis le 1° octobre 2018 pour tous les marchés supérieus à 25 000 € HT, la signature électronique est appelée à se développer, voire à devenir obligatoire d'ici quelques années.

Afin de répondre au mieux à cette obligation et dans un souci d'améliorer le cheminement du courrier au sein de la Mairie, la commune de WAMBRECHIES souhaiterait mettre en place le parapheur électronique.

Le coût horaire d'une mis e à disposition est fixé à cinquante euros (50 €), une trentaine d'heures sont nécessaires pour assurer cette mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention du devant intervenir et d'imputer les dépenses à l'article et chapitre du budget y afférant.

18/76: ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE COMPENSATION AU PROFIT DE MADAME ELISABETH CAENEVET

La ville envisage l'aménagement d'un parking privatif et sécurisé pour la Mairie sur les terrains « Fondation DEGRUISON ». Afin de mener à bien ce projet, la rangée de garages située derrière l'Hôte I de VII e va être démolie.

En conséquence de la démolition des garages, Mme Elisabeth CAENEVET épouse de M. CAENEVET Jean Charles, décédé, est fondée à obtenir de la Mairie une indemnisation qui est fixée de manière trans actionnelle et forfaitaire à la somme de 10 000.00 € (dix mille euros) par garage, soit 30 000 € (trente mille euros).

Le Conseil Municipal, à funanimité, autorise le versement de cette indemnité au profit de Mme Elisabeth CAENEVET.

Page 1|3

Compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2018



Poids: 128.9 Ko <u>Téléchargement</u> [88]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 15/10/2018

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

- Point sur le contentieux opposant la ville de WAMBRECHIES à M. Rudy METBACH
- Point sur le recours contentieux du Collectif Riverains Vigilants contre le projet d'antenne-relais d'ORANGE — Chemin du Mouton Boulonnais
- Information relative à l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale

18/58: ETAT DU PERSONNEL 2018 - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- deux rédacteurs
- deux adjoints administratifs principaux de 1 è ∘ classe
- un assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 i 🚥 classe, discipline « tuba »

18/59: MISE A DISPOSITION DU SERVICE D'AIDE A LA GESTION DES ARCHIVES DU SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST — AVENANT A LA CONVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant dans lequel sont précisées les missions et les modalités d'exécution du service Archives et les engagements de la collectivité.

18/60: RUE DE LA DISTILLERIE — MODIFICATION DE LA DELIBERATION № 17/10 DU 2 MARS 2017 RELATIVE A LA VENTE DE PARCELLES AU PROFIT DE LA SCI LA MALTERIE

L'acquisition de cet ensemble immobilier sera réalisée par la Société CMCIC LEASE, société de créditbail, laquelle consentira à la société SCI La Malterie un contrat de crédit-bail immobilier.

Le Conseil Municipal, à l'unani mité, acte ce changement d'acquéreur.

18/61 : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU TRESORIER DE SAINT ANDRE LEZ LILLE — SOUTIEN DE LA VILLE DANS SA DEMARCHE

M. Pierre MONEUSE, Trésorier, a été constitué débiteur de la somme de 4709.40 €

La somme en cause représente le paiement de divers mandats de paie émis en 2015 en règlement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) d'un agent

Etant donné l'absence de préjudice réel subi par la commune dans cette affaire, le Conseil Municipal, à l'un ani mité, décide de soutenir M. MONEUSE dans sa démarche de demande de remise gracieuse auprès de Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques du Nord.

18/62: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU SOL RELEVANT DE LA COMPETENCE DE LA COMMUNE

La Métropole Européenne de Lille a créé un service instructeur métropolitain, afin de prendre en charge l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes intéressées.

En juin 2015, le Conseil Municipal de Wambrechies a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce service.

C ette convention, d'une durée initiale de trois ans, est arrivée à échéance. Afin de poursuivre cette mise à disposition des services de la MEL, il y a donc lieu de procéder à son renouvellement, dans les mêmes conditions juridiques, techniques et tarifaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services de la Métropole Européenne de Lille pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol relevant de la compétence de la Commune et à signer tous actes juridiques, administratifs et financiers correspondant à la délibération.

Page 1|4

Compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2018



Poids: 134.16 Ko <u>Téléchargement</u> [89]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 02/07/2018

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUIN 2018

Le jeudi 28 juin 2018 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de M. Daniel JANSSENS. Maire.

18/35 : MUTUALISATION DE LA GESTION DES ARCHIVES - CONVENTION DE DEPOT ET DE SERVICE AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Dans le cadre du schéma de muitualisation adopté en Conseil Métropolitain en 2015, la Métropol e Européenne de Lille (MEL) propose aux communes une action de muitualisation de la gestion des archives.

La ville a confirmé son souhait d'intégrer le premier volet du projet et a signé la convention correspondante. En 2017, elle a ainsi déposé une partie de ses archives définitives au sein du service Archives de la MEL.

A ce jour, la convention de dépôt doit être mise à jour afin de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les enseignements tirés des premières expérimentations avec les communes déposantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention mise à jour de dépôt et de prestations de services en matière de gestion des archives avec la MEL

18/36: ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME LAURE TOURNAUX

Madame TOURNAUX effectue son stage en Mairie du 14 mai au 1er septembre 2018. Elle a en charge la conception et la mise en place des Journées Européennes du Patrimoine 2018 pour la ville de WAMBRECHIES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame Laure TOURNAUX une gratification équivalente à 15 % du platond horaire de sécurité sociale.

18/37: AUTORISATION DE PRINCIPE POUR LE RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'AGENTS CONTRACTUELS

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, permet le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article 3) et le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article 3-2).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels dans les conditions fixées par la loi susvisée.

18/38 : COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

L'article 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit la création d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans chaque collectivité ou établissement, employant au moins 50 agents. Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents dans leur travail, à leur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

sécurité et à l'amélioration des conditions de travail.

- entérine le principe d'un CHSCT commun aux agents de la commune, du CCAS et du Foyer Logement
- décide de maintenir le paritarisme numérique en fixant la composition du CHSCT comme suit :
 - 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants du personnel
 - 4 membres titulaires et 4 membres suppléants issus du conseil municipal
- décide que l'avis du CHSCT est rendu lorsqu'ont été recueillis d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part l'avis des représentants de la collectivité

18/39 : ETAT DU PERSONNEL 2018 - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services et aux avancements de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- 1 Attaché principal
- 3 Adjoints administratifs principaux de 1^{ins} dasse
- 1 Adjoint d'animation
- 1 Agent de maîtrise principal
- 2 Adjoints techniques principaux de 1 à re classe
- 1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale

Page 1|4



Poids: 117.71 Ko <u>Téléchargement</u> [90]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 19/03/2018

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MARS 2018

Le jeudi 15 mars 2018 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATION DE M. LE MAIRE

AFFAIRE POURIL / ASL BELLE VILLA

Le 25 janvier 2013, M Alexandre POURIL a obtenu un permis de construire une maison individuelle 20E rue du Maire Marquillies.

Suite au recours contentieux de l'ASL BELLE VILLA, représentant les propriétaires de la rue du Maire Marquillies, le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lille le 3 décembre 2015 a conclu à l'annulation de ce permis de construire, alors qu'elle était achevée, au motif d'une atteinte à l'intérêt des lieux avois inants.

La Ville a été condamnée à verser la somme de 1 235 € à l'ASL BELLE VILLA sur le fondement de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

La Ville a décidé de faire appel de ce jugement, afin de faire constater que l'arrêté de permis de construire annulé ne fait l'objet d'aucune erreur d'appréciation.

Le 15 février 2018, la Cour d'Appel de Douai a décidé d'annuler le jugement du 3 décembre 2015 du Tribunal Administratif de Lille.

Par ailleurs, l'ASL BELLE VILLA versera à la Commune de Wambrechies la somme de 1200 euros sur le fondement de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2017.

18/09 : DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil de la Métropole a arrêté la stratégie métropolitaine de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public au travers d'une initiative privée par BlueLib, filiale du groupe Bolloré, et d'un déploiement complémentaire par la MEL

L'objectif de ces déploiements est d'offrir un maillage dense du territoire et de lever les freins au développement du véhicule électrique en rassurant les usagers sur la capacité de se recharger.

Ces bornes offrent prioritairement un service de réassurance avec 60 à 80 km d'autonomie supplémentaire en une heure de charge.

Sur le périmètre communal, il est prévu l'implantation de deux bornes. A cette fin, l'établissement d'une convention tripartite (commune, MEL, BlueLib) est nécessaire, d'une durée de 15 ans, celle-ci précisant notamment les obligations de l'opérateur.

Les implantations retenues nécessiteront l'accord des trois parties.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'implantation de ces bornes et autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

18/10 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - REVISIONS DES TARIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'inscription, des cours d'instrument et des locations d'instrument de l'Ecole Municipale de Musique, à compter du 1° septembre 2018.

18/11: ACCUEILS DE LOISIRS - REVISION DES TARIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les différents tarifs, étudiés en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales, à compter du 1° avril 2018 : les accueils de loisirs « maternels, élémentaires et ados (12-17 ans), la restauration et la garderie, la carte accueil jeunes, les campings, les vacances actives, mini-séjour et séjours.

Page 1|4

Compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2018



Poids: 83.73 Ko <u>Téléchargement</u> [91]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affidhé le 19/02/2018

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

Le jeudi 15 février 2018 à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATION DE M. LE MAIRE

EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI AU 1ER JANVIER 2018 – SUBSTITUTION DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE AU SEIN DE L'USAN

La MEL se substituera à notre commune au sein de l'USAN pour l'ensemble des compétences auxquelles la ville adhère et assurera en lieu et place de notre commune le paiement de l'ensemble des contributions à l'USAN.

Les représentants de notre commune siégeant précédemment à l'USAN (M. ODEN et Mme SPANNEUT) sont identiques afin d'assurer la continuité du fonctionnement du Syndicat pour l'engagement du processus de sortie de la Métropole.

18/01 : DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SOCIETE VERTBAUDET - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Préfecture a transmis à la Ville la demande de renouvellement de dérogation annuelle au repos dominical de la société VERTBAUDET. Ce renouvellement de dérogation est sollicité en vue de garantir le fonctionnement normal de l'établissement pour son activité logistique.

Cette dérogation ne porte, le dimanche, que sur la plage horaire de deux heures comprise entre 22h00 et 0h00, plage horaire rattachée à celle de 0h00 à 5h00 le lundi. Celle-ci est destinée aux équipes de nuit assurant le prélèvement, dans les stocks, de la marchandise nécessaire aux équipes de la journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de renouvellement.

18/02 : DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LA SOCIETE ID VERDE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Préfecture a transmis à la Ville la demande de dérogation au repos dominical de la société ID VERDE, Agence de Lille, située dans la ZI Portuaire de Wambrechies.

La société ID VERDE est une société d'entretien et de création de jardins et d'espaces verts, qui pratique également en période hivernale une activité de salage et déneigement, variable, par nature, en fonction des aléas météorologiques.

C'est pourquoi la société ID VERDE envisage de faire travailler le dimanche du personnel par roulement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande, pour la période hivernale et sous réserve d'octroyer un repos compensateur correspondant aux heures effectuées le dimanche, conformément au Code du Travail.

18/03: ETAT DU PERSONNEL 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'état du personnel 2018. Les postes suivants y ont été supprimés, après avis du Comité Technique Paritaire :

- 1 rédacteur principal de 1ère classe
- 1 technicien principal de 2ème classe
- 1 cadre de santé de 2 ème dasse
- 1 animateur principal de 2ème classe

18/04 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Cette délibération fera l'objet d'un affichage ultérieur.

18/05 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL « LES PETITS TROUBADOURS »

Suite aux remarques formulées par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications demandées et d'adopter le règlement de fonctionnement du multi acqueil « Les Petits Troubadours ».

Page 1|2

Compte rendu du conseil municipal du 15 février 2018



Poids: 39.41 Ko <u>Téléchargement</u> [92]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 23/02/2018

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

Le jeudi 15 février 2018 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni, salle des réceptions, en présence de M. Daniel JANSSENS, Maire

18/04 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est venu compléter la loi

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels
- la structure et la gestion de la dette
- la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE

Après trois années de croissance faible entre 2012 et 2014, l'économie française connaît une dynamique de reprise depuis fin 2014. La croissance a en effet atteint +1,3 % en 2015, après +0,5 % en moyenne entre 2012 et 2014, après +1,1 % en 2016, la croissance augmenterait sensiblement à +1,7 % en 2017 et en 2018.

Le contexte économique est marqué par le redémarrage limité des prix qui progresseraient de +1,0 % en 2017 puis +1,1 % en 2018, après +0,2 % en 2016.

Entre 2019 et 2022, l'activité resterait dynamique. La croissance s'élèverait à 1,7 % de 2019 à 2021 puis 1,8 % en 2022, supérieure à la croissance potentielle (+1,25 % en 2019-2020 puis +1,3 % et +1,35 % en 2021 et 2022).

Les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2018 confirment l'engagement d'un retour du déficit public sous le seuil des 3 % du PIB pour cette année, conformément à l'objectif fixé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022.

Les concours financiers de l'Etat

Baisse des concours financiers

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2017, le montant de la DGF est fixé en loi des finances. Le montant mis en répartition pour 2018 est fixé actuellement à 27.050 milliards d'euros, en baisse par rapport à 2017, celle-ci due au remplacement de la DGF aux régions par le versement d'une partie de la TVA.

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir depuis 2015 l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Le dispositif prévoit que le prélèvement sera opéré par minoration :

- de la dotation forfaitaire des communes
- de la dotation d'intercommunalité des EPCI
- ...et si le prélèvement excède ces dotations, il portera à titre complémentaire sur les compensations d'exonération de l'Etat puis sur les produits fiscaux.

Le dispositif dispose que la minoration est répartie « entre les communes au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement telles que constatées au 1^{er} janvier de l'année de répartition dans les derniers comptes de gestion disponibles ».

En conséquence, un pourcentage de réduction unique est appliqué aux recettes réelles de chaque commune et le montant ainsi déterminé est retranché de la DGF calculé e selon des règles par ailleurs inchangées.

La référence aux « demiers comptes de gestion disponibles » permet d'envisager pour 2018 la prise en compte des comptes administratifs 2016. Si tel était le cas, les taux applicables (indicatifs) seraient de 0.94 % pour les communes (stables par rapport à 2017).

Pour WAMBRECHIES, si l'on se base sur les recettes réelles de fonctionnement 2016, la perte de DGF serait de l'ordre de 96 800 €.

Autres mesures concernant la DGF

- Réduction du transfert de TVA aux régions en contrepartie de la suppression de la DGF
- Prolongation du régime préférentiel de DGF des communes nouvelles
- Ajustement des critères de potentiel fiscal et de potentiel financier pour la Métropole de Lyon et la Collectivité Territoriale de Corse
- Réforme des modalités de notification des attributions individuelles de DGF, celle-ci se fera par arrêté ministériel publié au Journal Officiel
- Abondement du Fonds d'Aide pour le Relogement d'Urgence (FARU) par une part de DGF

1|9

Comptes rendus du Rapport et du Débat d'Orientations Budgétaires 2018



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 117.88 Ko <u>Téléchargement</u> [93]



Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Poids: 297.67 Ko <u>Téléchargement</u> [94]

2017



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affidhé le 4/12/17

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

Le jeudi 30 novembre 2017 à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsi eur Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

AFFAIRE METBACH

Lors de l'audience du 9 juin 2016, M. METBACH a été reconnu coupable par la 8° Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Lille :

- d'avoir construit, sans avoir obtenu au préalable un permis de construire et en méconnaissance des dispositions du PLU, un bungalow à usage d'habitation avec une emprise au sol supérieure à 20 m²;
- d'avoir posé une dôture et un portail métallique sans autorisation.

Il a été condamné au paiement d'une amende délictuelle de 5 000 € ; à une mise en conformité, sous astreinte de 60 € par jour de retard, à la somme de 3 000 € à titre de dommages et intérêts, à la somme de 700 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Lors de l'audience du 8 juin 2017, en citation directe, le tribunal a rejeté la nullité et a condamné M. METBACH à une amende de 5000 €, à une remise en état du site dans le délai de 5 mois avec une astreinte de 70 € par jour de retard, 1 500 € de dommages et intérêts pour la commune et 800 € de frais de procédure.

Cette affaire a été appelée en audience par la Cour d'Appel de Douai le 19 octobre 2017 sur l'ensemble de ces infractions. Le délibéré doit être rendu le 5 décembre 2017.

SITUATION EN HAÏTI SUITE AU SEISME DE 2010 ET L'OURAGAN DE 2016

Intervention de M. SPADAVECCHIA

En décembre 2016, le Conseil Municipal a voté une subvention de 3 000 € au profit de l'Association « SOS enfants » pour les aider. A l'époque, il y avait plus de 2 millions de personnes qui étaient affectées par le passage de cet ouragan, 80 à 95 % des plantations avaient été dévastées, la situation alimentaire s'était très vite dégradée. La première aide d'urgence était d'apporter un repas chaud quotidien aux 650 élèves de l'école St Alphonse à Cité Soleil.

Le premier trimestre a été très dur pour les enfants, les parents, les enseignants. Cette école est implanté e dans le plus grand bido nville d'Hal'ti..

Il y a quand même de bonnes nouvelles, malgré les cyclones qui ont touché notamment les terres françaises, dans les Caralbes, Halfi a été épargnée, pour une fois et l'école a obtenu des réussites extrêmement élevées puisque 100 % des enfants ont réussi leur BEPC, et 70 % ont réussi leur baccalauréat. Les plus grands qui ont quitté l'école viennent aider pour essayer de restaurer l'école.

17/76: ETAT DU PERSONNEL 2017 - CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la création d'un poste de Puéricultrice de dasse normale en vue du remplacement d'un cadre de santé.

17/77: ACCUEILS DE LOISIRS - ACTIVITE ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs par la ville du 26 février au 9 mars 2018 et du 9 au 27 juillet 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter un animateur au titre de l'activité accessoire selon les modalités suivantes :

- du rée journalière de tra vail : 10 h
- indemnité accessoire calculée sur la base de l'indice brut 406.

17/78 : AVENUE DU STADE - VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 6890 P AU PROFIT DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Suite à la requalification de voirie de l'Avenue du Stade, la Métropole Européenne de Lille (MEL) doit se rendre propriétaire d'une partie du foncier communal sis 11 B Avenue du Stade, d'une superficie d'environ 48 m² et ce à fitre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide cette vente et autorise M. le Maire à signer tous les actes devant intervenir.

Page 1|3



Poids: 50.38 Ko <u>Téléchargement</u> [95]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 29/09/2017

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

Le jeudi 28 septembre 2017, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'estréuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire,

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DU PORT DE PLAISANCE

Par courrier en date du 5 juillet 2017, les Voies Navigables de France nous ont confirmé que la ville serait de nouveau concessionnaire du Port de Plaisance pour quinze ans à compter du 1^{er} octobre 2017.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE COMITE DU NORD DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

La commune a signé une convention avec le Comité du Nord de la Ligue contre le cancer. Elle s'engagera à participer activement à toutes les mesures mises en place sur le plan local visant à protéger les populations et soutie ndra pleinement les actions menées avec la Ligue contre le Cancer dans le cadre du dispositif « Ma Ville se Ligue contre le Cancer ».

17/58 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ACTIVITE ACCESSOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'heures des agents au titre de l'activité accessoire au sein de l'école municipale de musique. Pour cette rentrée 2017/2018, le nombre d'agents en activité accessoire s'élève à un.

17/59 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'heures des assistants d'enseignement artistique, au titre des emplois permanents à temps non complet. Le nombre des emplois permanents à temps non complet, pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 11.

17/60 : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.) - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 16/04 DU 28 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux Adjoints Techniques Territoriaux et aux Agents de Maîtrise Territoriaux selon les modalités d'attribution définies par la délibération n°16/04 du 28 janvier 2016.

17/61 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE CHARLES DE GAULLE - LILLE III - DEPARTEMENT SOCIOLOGIE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'Université Charles de Gaulle – Lille III souhaite réaliser pour le compte de la ville, une étude sociologique visant à repérer les besoins sociaux des jeunes Wambrecitains de 18 à 25 ans. Cette mission qui sera confiée à des étudiants du Master 2 » Stratégies de Développement Social » se déroulera de novembre 2017 à juin 2018.

Pour la bonne conduite de cette mission, la ville versera une contribution financière au Département de Socidogie et Développement Social de l'UFR DECCID d'un montant de 8 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acqueillir ces étudiants à compter du 1^{er} novembre 2017 et autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

17/62 : PLACE DU GENERAL DE GAULLE - PARCELLE CADASTREE SECTION B N°990P - ACQUISITION AUPRES DE L'INDIVISION FORTRIE

La ville envisage l'aménagement d'un parking privatif et sécurisé pour la Mairie sur les terrains « Fondation Degruison ». Afin de mener à bien le projet, la rangée de garages située derrière l'Hôtel de Ville va être démolie. Des solutions de remplacement sont envisagées, notamment par le biais de la construction de garages neufs.

Afin de réaliser ces constructions, la ville doit se porter acquéreuse du bâtiment (ancien atelier) situé en bout de la parcelle cadastrée section B n° 990, propriété de l'indivision FORTRIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de ce bâtiment et autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET & BRION et à signer tous documents devant intervenir.

1|3



Poids : 54.4 Ko <u>Téléchargement</u> [96]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affichage le 06/07/2017

AU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Le vendredi 30 juin 2017 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

17/45 : DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS APPELES A FAIRE PARTIE DU COLLEGE ELECTORAL CHARGE D'ELIRE LES SENATEURS

Le renouvellement des mandats des sénateurs dans le département du Nord interviendra le dimanche 24 septembre 2017.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les Conseillers Municipaux en fonction sont délégués de droit (article L. 285 du Code Electoral).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 8 suppléants suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

17/46: ETAT DU PERSONNEL 2017 - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services et aux avancements de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- 1 Cadre de Santé de 1^{ère} classe
- 1 Attaché principal
- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet
- 1 Adjoint technique à temps non complet

17/47 : ACCUEILS DE LOISIRS - ACTIVITE ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs par la ville du 10 au 28 juillet 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter un animateur au titre de l'activité accessoire selon les modalités suivantes :

- durée journalière de travail : 10h
- indemnité accessoire calculée sur la base de l'indice brut 406.

17/48 : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME PAULINE MAUPIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame Pauline MAUPIN une gratification équivalente à 15 % du plafond horaire de sécurité sociale (taux maximum défini à l'article D.124-8 du Code de l'Education).

Madame MAUPIN effectue son stage en Mairie du 2 mai au 20 septembre 2017 à l'occasion des Journées du Patrimoine. Elle a en charge la conception et la mise en place des Journées Européennes du Patrimoine 2017 pour la Ville de WAMBRECHIES.

17/49: SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES – CENTRE DE FORMATION DE MUSICIENS INTERVENANTS - LILLE 3 - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours des deux années d'étude au Centre de Formation de Musiciens Intervenants (CFMI), les étudiants effectuent des stages en milieux scolaire et extrascolaire afin de mettre en pratique les notions et techniques enseignées, d'apprendre à travailler avec des partenaires et de préparer ainsi leur future insertion professionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accueillir un étudiant stagiaire dès la rentrée scolaire 2017/2018, pour une durée de trois ans, dans les écoles publiques de la commune et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat.

Page 1|3



Poids : 52.6 Ko <u>Téléchargement</u> [97]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affichage le 04/05/2017

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AVRIL 2017

Le jeudi 27 avril 2017 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

17/33: ELECTIONS POLITIQUES - MISE A DISPOSITION GRATUITE DES SALLES COMMUNALES AUX CANDIDATS ET AUX MOUVEMENTS POLITIQUES

Pour permettre à tous les candidats aux élections politiques et aux mouvements politiques, d'organiser des réunions préparatoires et publiques et pour permettre à la démocratie de s'exprimer pleinement et clairement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre gratuitement à la disposition, en période de campagne électorale et en fonction des disponibilités :

- la salle Carlos Ledoux et la salle des réceptions, pour les réunions préparatoires
- la salle des Fêtes (hors week-end) pour les réunions publiques (dans la limite de deux fois sur chaque période de campagne électorale)

17/34 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE SUR L'UTILISATION PARTAGÉE DES INFRASTRUCTURES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER METROPOLITAIN PAR LA COMMUNE DE WAMBRECHIES – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville engage des travaux en vue de mettre en œuvre un système de videoprotection urbaine sur son territoire.

Pour cela, il est nécessaire de signer avec la MEL une convention-cadre sur l'utilisation partagée des infrastructures du domaine public routier et non routier métropolitain. Cette convention-cadre nous permettra d'utiliser gratuitement les réseaux de diverses installations métropolitaines (voirie, gaines de signalisation, fourreaux,...), en vue de la réalisation de réseaux fixes de communications électriques, en particulier pour notre réseau de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cette convention-cadre.

17/35 : PROJET DE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE L'AERODROME DE LILLE - MARCQ-EN-BAROEUL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce projet est fondé sur des hypothèses de trafic à court, moyen et long terme, à savoir respectivement 5, 10 et 15 ans. Ces hypothèses font état d'une variation de trafic de 37 000 à 40 000 mouvements, avions et ULM compris.

Il délimite trois zones de bruit :

- la zone de bruit fort A, en rouge, zone comprise à l'intérieur de la courbe isophonique Lden 70;
- la zone de bruit fort B, zone comprise entre la limite extérieure de la zone A et la courbe d'indice Lden 64:
- la zone de bruit modéré C, zone comprise entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden 55.

Dans les zones concernées, le PEB a vocation à interdire ou limiter la construction de logements et, dans une moindre mesure, des équipements publics ou collectifs.

A l'inverse, les commerces et les activités industrielles ou artisanales sont autorisées. Mais toutes les constructions qui sont autorisées dans les zones de bruit doivent faire l'objet de mesures d'isolation acoustique.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions, émet l'avis suivant :

- avis favorable en ce qui concerne les zones A et B

Page 1|3

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2017



Poids: 48.77 Ko <u>Téléchargement</u> [98]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affichage le 6/03/2017

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 MARS 2017

Le jeudi deux mars deux mille dix sept à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

17/09: METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

L'assemblée métropolitaine ayant été renouvelée suite à la création de la Métropole issue de la fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes des Weppes au 1^{er} janvier 2017, le Conseil métropolitain a adopté la délibération portant création entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

Il convient de désigner un membre représentant du Conseil Municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. SAS en qualité de représentant.

17/10 : RUE DE LA DISTILLERIE - PARCELLES CADASTREES SECTION B N° 6504P - 6502P ET 3878P -- VENTE AU PROFIT DE LA SCI LA MALTERIE

Monsieur Benjamin BAJEUX, a sollicité la ville pour l'acquisition du bâtiment « La Malterie » et des terrains mitoyens, sis rue de la Distillerie afin d'y implanter son restaurant « Le Balsamique ». Cet ensemble est situé sur les parcelles cadastrées section B n° 6504p (bâtiment) 6502p et 3878p (terrains mitoyens) et représente une superficie d'environ 828 m².

M. BAJEUX a donné son accord écrit pour une acquisition au prix de 280 000 € net vendeur et a constitué dans ce but une SCI dénommée « La Malterie ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la vente des parcelles cadastrées section B n° 6504p, 6502p et 3878p, d'une superficie d'environ 828 m² pour un montant de 280 000 € net vendeur au profit de la « SCI La Malterie ».
- autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET & BRION, notaires associés à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié qui devra indure l'ensemble des servitudes nécessaires. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- autorise M. le Maire à signer cet acte et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

17/11: RYTHMES SCOLAIRES - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) DE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES 2017-2020

Ce PEDT, d'une durée de trois ans, permet à la commune, dans le souci permanent d'améliorer la réussite de tous les élèves, de mettre en cohérence les temps scolaires et péri-scolaires, d'associer l'ensemble des acteurs engagés auprès des enfants et de mobiliser toutes les ressources de notre territoire.

Le PEDT actuel arrive à échéance à la fin de cette année scolaire.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) a appelé à une nouvelle consultation des maires et des conseils d'écoles et à transmettre le projet d'organisation du temps scolaire de toutes les écoles publiques, matemelles et élémentaires de la commune. Il se prononcera avant la fin du mois de mars sur l'organisation du temps scolaire retenue.

Compte tenu de la volonté, partagée par les enseignants, les parents d'élèves et l'équipe des animateurs des NAP, de « regrouper » les grandes NAP sur une demi-journée, nous sollicitons de nouveau de déroger sur cette après-midi libérée et de déroger à la durée d'enseignement de 5 h 30 par jour, pour la passer à 5 h 40.

Le Conseil Municipal réitère également sa demande de dérogation pour que la 9^{ème} demi-journée de dasse ait lieu le samedi matin.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 voix contre, adopte le rapport de Mme DEFRANCE.

17/12 : COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET PRINCIPAL

1|3

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2017



Poids: 34.39 Ko <u>Téléchargement</u> [99]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 6/02/2017

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FEVRIER 2017

Le jeudi 2 février 2017, le Conseil Municipal s'est réuni salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire,

17/01 : DENOMINATION DE L'AVENUE DE L'ESPACE - MODIFICATION DE LA DÉLIBERATION N° 16/89 DU 8 DECEMBRE 2016

Lors de l'élaboration de ce projet urbain, il a été prévu que cette avenue urbaine, structurante pour la desserte du Quartier Est, serait réalisée à partir du carrefour à sens giratoire de l'avenue de l'Abbé Pierre, la rue de Bondues devenant une voie secondaire par rapport à l'avenue de l'Espace.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte le changement de dénomination de la rue de Bondues sur ce tronçon.

17/02 : SOCIETE VERT BAUDET - DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

La Préfecture a transmis, pour avis du Conseil Municipal, la demande de renouvellement de dérogation annuelle au repos dominical de la société VERT BAUDET (anciennement SADAS). Ce renouvellement de dérogation est établi en vue de garantir le fonctionnement normal de l'établissement pour son activité logistique

Cette dérogation ne porte, le dimanche, que sur une plage horaire de 2 heures comprise entre 22 h 00 et 0 h 00, plage horaire rattachée à celle de 00 h 00 à 5 h 00 du lundi. Celle-ci est destinée aux équipes de nuit assurant le prélèvement, dans les stocks, de la marchandise nécessaire aux équipes de la journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical.

17/03: APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de WAMBRECHIES est potentiellement confrontée à plusieurs types de risques majeurs, d'origine naturelle ou technologique (météorologiques, sanitaires, sismiques, nucléaires, accidents de la circulation, accidents aéronautiques).

Afin de pouvoir répondre à l'occurrence de l'un de ces risques, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objectifs :

- d'identifier les risques majeurs ;
- de doter la commune d'un outil de gestion de ces risques majeurs ;
- de définir et acter les moyens à disposition de la Commune, afin d'assurer la protection des biens et des personnes en cas de crise.

Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM en sera extrait, afin d'informer le public.

17/04: REMUNERATION DES INTERVENANTS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Plusieurs décrets parus en mai et octobre 2016 ont apporté d'importantes modifications à l'ensemble des catégories des fonctionnaires

Afin de prendre en compte ces changements, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les rémunérations des intervenants des accueils de loisirs qui seront réévaluées en fonction de la réglementation.

17/05 : ETAT DU PERSONNEL - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de deux postes d'Adjoints Techniques



Poids: 21.36 Ko <u>Téléchargement</u> [100]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 10/02/2017

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FEVRIER 2017

Le jeudi 2 février 2017 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni salle des réceptions, en présence de M. Daniel JANSSENS. Maire

17:07 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) indique que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat qui présente les grandes orientations du budget et s'appuie sur la loi des finances 2017 promulguée le 30 décembre 2016.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE

Après trois années de croissance faible entre 2012 et 2014, l'économie française connaît une dynamique de reprise depuis fin 2014. La croissance a en effet atteint + 1,3 % en 2015 après + 0,5 % en moyenne entre 2012 et 2014.

La reprise se confirmerait en 2016 et en 2017 avec une croissance de + 1,5 % sur chacune des deux années. Ce scénario de croissance est identique à celui du Programme de stabilité.

L'activité resterait toutefois pénalisée par la détérioration de l'environnement international en 2016 (en lien notamment avec les incertitudes liées à la procédure de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne).

Les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2017 confirment l'engagement d'un retour du déficit public sous le seuil des 3 % du PIB l'an prochain, conformément à l'objectif fixé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019. Après 3,5 % en 2015, le déficit s'établirait à 3,3 % du PIB en 2016 puis 2,7 % du PIB en 2017.

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, de 3,5 Md€ en 2015 et de 3,3 Md€ en 2016, se poursuit en 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la Loi des Finances Initiale (LFI) pour 2016.

Les concours financiers de l'Etat

Baisse des concours financiers

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2016, le montant de la DGF est fixé en loi des finances. Le montant mis en répartition pour 2017 est fixé actuellement à 30.892 milliards d'euros.

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir depuis 2015 l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Le dispositif prévoit que le prélèvement sera apéré par minoration :

- de la dotation forfaitaire des communes
- de la dotation d'intercommunalité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- ...et si le prélèvement excède ces dotations, il portera à titre complémentaire sur les compensations d'exonération de l'Etat puis sur les produits fiscaux.

Le dispositif dispose que la minoration est répartie « entre les communes au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement telles que constatées au 1^{er} janvier de l'année de répartition dans les demiers comptes de gestion disponibles ».

En conséquence, un pourcentage de réduction unique est appliqué aux recettes réelles de chaque commune et le montant ainsi déterminé est retranché de la DGF calculée selon des règles par ailleurs inchangées.

La référence aux « derniers comptes de gestion disponibles » permet d'envisager pour 2017 la prise en compte des comptes administratifs 2015. Si tel était le cas, les taux applicables (indicatifs) seraient de 0.94 % pour les communes (contre 1.87 % en 2016).

Pour WAMBRECHIES, si l'on se base sur les recettes réelles de fonctionnement 2015, la perte de DGF serait de l'ordre de 100 000 €.

Autres mesures concernant la DGF

suppression de la réforme de la DGF qui devrait faire l'objet d'un texte spécifique.



Poids: 65.19 Ko <u>Téléchargement</u> [101]

2016



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le jeudi 8 décembre 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

- Marché d'assurances de la ville avenant au contrat » protection juridique » à compter du 1/01/2017
- Emprunt à la Banque Postal e pour financer les travaux de rénovation du Château de Robersart
- Point sur les affaires « MEJAN » et « METBACH »

16/74 : FUSION ENTRE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN) ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BECQUE DE NEUVILLE ET DE SES AFFLUENTS (SIABNA)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce favorablement sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat mixte et désigne M. ODEN et Mme SPANNEUT pour représenter la ville au Comité de Bassin et Collège électoral

16/75 : SIVOM ALLIANCE NORD OUEST - ADHESION DE LA VILLE DE WARNETON

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable à la demande d'adhésion présentée par la ville de WARNETON au SIVOM Alliance Nord-Ouest.

16/76 : SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST - ADHESION A LA COMPETENCE EN MATIERE DE « PREVENTION DES ATTEINTES A LA TRANQUILLITE PUBLIQUE»

Dans le cadre de la mise en place du système de vidéo protection sur la commune, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions, décide d'adhérer à cette compétence qui nous permettra notamment de bénéficier de l'étude relative au centre de supervision urbaine que le SIVOM Alliance Nord-Ouest pourrait mettre en place.

16/77 : MUTUALISATION DE LA GESTION DES ARCHIVES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DEPOT ET DE SERVICE AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Métropole Européenne de Lille (MEL) propose aux communes une action de mutualisation de la gestion d'archives.

La commune confirme son souhait d'intégrer le 1 " volet de ce projet à savoir :

- la conservation au sein du bâtiment du service Archives, conforme aux normes et recommandations du Service Interministériel des Archives de France (SIAF);
- la communication desdits fonds aux services municipaux et aux usagers.

Le coût s'élève à 5.31 € TTC/an par mètre linéaire conservé dans le bâtiment métropolitain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt et de prestations de services en matière d'archives avec la MEL.
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants

16/78 : MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ PROPOSÉ PAR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a validé la mise en œuvre d'un plan d'action concerté visant à accompagner les communes vers la rénovation exemplaire et durable de leur patrimoine le plus énergivore, en taveur d'une meilleure maîtrise de la dépense publique, d'économies d'énergie significatives et de la création de nouveaux marchés générateurs d'emplois.

En partenariat avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, la MEL propose aux communes de moins de 15 000 habitants de bénéficier du conseil en énergie partagé.

Le Conseiller aura pour principales missions d'accompagner et d'aider la commune dans :

- la réalisation d'un diagnostic précis du patrimoine communal, en s'appuyant d'une part sur un inventaire détaillé de ce patrimoine et de ses caractéristiques, et d'autre part sur un bilan comptable des factures énergétiques de la commune;
- la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux visant à réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des utilisateurs;
- l'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'attention des élus, des usagers et des services des collectivités.

1|4

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2016



Poids: 75.28 Ko <u>Téléchargement</u> [102]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 30/09/2016

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

16/62 : RUE DES ECOLES - PARCELLE CADASTREE SECTION B Nº 6950 - VENTE AU PROFIT DE LA SCI DES ECOLES

Les Docteurs CHARBONNIER, VANPOULLE et PREBOIS ont sollicité la ville pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B nº 6950 d'une superficie de 440 mº sise rue des Ecoles, pour la construction d'un cabinet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente de ladite parcelle au profit de la «SCI des Ecoles» pour un montant de 120 000 €, autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET & BRION, notaires associés à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié qui devra inclure l'ensemble des servitudes nécessaires (de vue, de cour commune et tréfondère) et à signer cet acte et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

16:63 : RUE DE LA CLE DES CHAMPS -- PARCELLE CADASTREE SECTION B Nº 1256p -- VENTE AU PROFIT DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Dans le cadre de l'opération de voirie consistant en l'aménagement d'une zone apaisée rue de la Clé des Champs à WAMBRECHIES, la Métropole Européenne de Lille (MEL) souhaite se rendre acquéreuse d'une emprise d'environ 10 m² à extraire de la parcelle cadastrée section B n° 1256 appartenant à la ville.

Cette acquisition est nécessaire à la sécurisation du carrefour entre les rues du Chemin de Fer et de la Clé des Champs.

Eu égard à la nature du terrain actuel (stationnement), la MEL propose d'acquérir ladite emprise à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente de cette parcelle au profit de la MEL, à titre gratuit (eu égard à la nature du terrain actuel : stationnement) et autorise M. le Maire à signer l'acte administratif et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

16/64 : RUE DE BONDUES - CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA SOCIETE ENEDIS

La Société ENEDIS (anciennement ERDF) a procédé à des travaux pour alimenter les aires d'accueil des gens du voyage en électricité. Pour ce faire, des droits de servitudes ont été consentis par la ville sur des parcelles sises « Hameau du Colombier ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à régulariser la convention de servitudes par un acte authentique et à signer l'acte notarié devant intervenir.

16/65: INDEMNITES D'EVICTION CULTURALE AU PROFIT DU GAEC GOETHALS - PARCELLE CADASTREE SECTION D Nº 1752

Par délibération nº 16/14 du 25 février 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'acquisition de cette parcelle d'une superficie d'environ 35 450 m² auprès de l'Association diocésaine de Lille, dans le cadre de l'aménagement du Quartier Est.

Cette parcelle est exploitée par le GAEC GOETHALS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au GAEC GOETHALS les indemnités d'éviction (exploitation et fumures/arrières fumures), fixées à 1.50 € le m².

16/66 : SYNDICAT MIXTE DU SAGE DE L'ESCAUT - DEMANDE D'ADHESION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'affiliation de cet établissement.

16/67 : ETAT DU PERSONNEL 2016 - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services et aux nominations suite aux avancements de carrière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- 1 Technicien Principal de 1^{ère} dasse
- 2 Rédacteurs
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ère} dasse
 2 Adjoints Techniques de 2^{ère} classe

Page 114



Poids: 38.16 Ko <u>Téléchargement</u> [103]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 06/07/2016

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016

Le jeudi 30 juin 2016, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

16/50: ELECTION D'UN 8EME ADJOINT

Suite au décès de M. Gérard CARTON, adjoint délégué à l'action sociale, aînés, logement social, santé, , il a été procédé à l'élection d'un 8^{èrre} Adjoint.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Michel MESMACQUE a été prodamé 8^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

16/51: ETAT DU PERSONNEL 2016 - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la création des postes suivants :

- 1 Gardien de Police Municipale
- 1 Chef de service de Police Municipale

16/52: AUTORISATION DE PRINCIPE POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984...

16/53: ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME CIVEL ALEXANDRA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame CIVEL Alexandra une gratification d'une valeur mensuelle équivalente à 37,80 % (taux maximum autorisé pour une administration) du S.M.I.C. en vigueur, en fonction de la présence effective.

Mme CIVEL effectue son stage en Mairie du 17 mai au 30 septembre 2016 à l'occasion des Journées du Patrimoine. Elle a en charge la conception et la mise en place des Journées Européennes du Patrimoine 2016 pour la Ville de WAMBRECHIES.

16/54: TRANSPORT DES COLLEGIENS VERS LES COLLEGES DE REFERENCE DU SECTEUR - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°16/06 DU 28 JANVIER 2016

Le Président du Conseil départemental du Nord nous a informés de la décision du Conseil Départemental de ne plus prendre en charge financièrement la gratuité des transports domi die-collège des collégiens du Département.

Consécutivement à cette décision, la MEL nous a confirmé ne pas souhaiter se substituer au Département dans cette prise en charge.

Aussi, par souci d'égalité et d'équité entre tous les collégiens de Wambrechies, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 abstentions :

- décide la suppression de toute prise en charge financière par la commune des titres de transports des collégiens aidés jusqu'à présent (c'est-à-dire ceux qui fréquentaient les deux collèges de secteurs, public et privé et qui habitaient à moins de trois kilomètres de l'établissement scolaire).
- invite les personnes à revenus modestes à se rapprocher, si besoin, des services du Centre Communal d'Action Sociale

16/55: DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL

Suite à la décision de la Cour d'Appel de Douai nous demandant une consignation d'un montant de 1 000.00 € dans le cadre d'un contentieux, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention, vote une décision modificative n° 2 pour l'exercice 2016 suivant les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	THATHOM	CHAPITRE	MONTANT
TOTAL GENERAL	0.00 €	TOTAL GENERAL	0.00 €



Poids: 30.35 Ko <u>Téléchargement</u> [104]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 02/05/2016

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2016

Le jeudi 28 avril 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

16/32 : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « COURS D'EAU ET CANAUX DOMANIAUX »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le transfert de la compétence «cours d'eau et canaux domaniaux », à la Métropole Européenne de Lille,
- déclare que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir,
- approuve dans les mêmes termes la délibération n° 15 C 1463 votée par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille le 18 décembre 2015.

16/33 : RUE DE BONDUES - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 5818 AUPRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE GRAND LILLE

Afin de prendre en charge l'entretien de la grotte dédiée à Notre Dame de Lourdes et des espaces y attenant, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°5818 d'une superficie d'environ 186 m² auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à l'euro symbolique;
 autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte
- autorise M. le Maire à solliciter l'Étude de Me OSSET et BRION à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié;
- autorise M. le Maire à signer cet acte et tout acte devant intervenir dans ce contexte.

16/34 : ETAT DU PERSONNEL 2016 - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services, le Conseil Municipal par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide la création d'un poste d'Agent social de 2 ^{ami} classe à temps complet et d'un emploi d'avenir au poste d'agent d'entretien de l'espace public et des espaces verts et autorise M. le Maire à signer les conventions, les contrats d'engacement et les demandes de financements ainsi que tous documents devant intervenir dans ce contexte.

16/35 : ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ORGANISATION COMMUNE D'UN MARCHE DE FORMATION RELATIF A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La Métropole Européenne de Lille propose à l'ensemble des communes de la métropole, de participer, à partir du second semestre 2016, à un cycle de formation sur le thème de la gestion durable des eaux pluviales, commun aux agents métropolitains et communaux

Le coût de la formation est estimé à 100 € HT maximum par personne. La commune souhaite en faire bénéficier trois agents pour un montant total de 300 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes dont l'objet est la mutualisation des besoins en matière de formation et autorise la passation du marché dans le cadre du groupement de commandes

16/36 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/23 DU 10 AVRIL 2014

Après avoir précisé que M. le Maire est Président de droit, le Conseil Municipal, par 28 voix, désigne M. Michel MESMACQUE, Mme Joëlle VAN-PRAÉT, Mme Josette LANNIAUX, Mme Dorothée COUSTENOBLE, Mme Michèle SALADIN.

16/37 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/25 DU 10 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, par 27 voix, désigne M. ITIER, en qualité de délégué titulaire au Comité Technique Paritaire.

1|3

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2016



Poids : 27.92 Ko <u>Téléchargement</u> [105]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 29/02/2016

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2016

Le jeudi 25 février 2016, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence M. Dani el JANSSENS, Maire

16/14: PARCELLE CADASTREE SECTION D Nº 1752 - ACQUISITION AUPRES DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE LILLE

Dans le cadre de l'aménagement du Quartier Est, la ville souhaite acquérir une parcelle de terrain sise rue de Bondues « Le Colombier » d'une superficie d'environ 35 450 m² auprès de l'Association Diocésaine de Lille. Ces terrains auront vocation à acqueillir un équipement public municipal à dominante sportive et un programme d'habitat réparti en 3 à 4 ilots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cette parcelle pour un montant global de 923 318 €, autorise M. le Maire à solliciter l'Étude de Me OSSET et BRION à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié, et à signer cet acte et tout acte devant intervenir dans ce contexte.

16/15 : PARCELLES CADASTREES SECTION D N° 2163 et 395 – ACQUISITION AUPRES DE MONSIEUR ET MADAME JEAN PAUL LICTEVOUT

Dans le cadre de l'aménagement du Quartier Est, la ville souhaite acquérir des parcelles de terrain sises rue de Bondues » Le Colombier » d'une superficie d'environ 13 241 m² auprès de M. et Mme LICTEVOUT. Ces terrains auraient vocation à accueillir un équipement public municipal à dominante sportive et un programme d'habitat réparti en 3 à 4 ilots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de ces parcelles pour un montant global de 240 815.60 €, autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié et à signer cet acte et tout acte devant intervenir dans ce contexte.

16/16: RUE OBERT - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION B N° 1473p1 ET 1473p2 AUPRES DE LA SCI BP

Dans le cadre de la politique de valorisation de son patrimoine immobilier, le groupe La Poste, par l'interméd aire de la SCI BP, envisage de céder une partie de l'immeuble sis 1 bis rue Obert, à savoir l'appartement situé aux étages et les parties communes et une partie de tenain y attenant. Le groupe La Poste conservera la propriété du bureau de poste.

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide l'acquisition d'une partie de cet immeuble et d'une partie de terrain y attenant pour une superficie d'environ 530 m² au prix de 148 500 €, décide de solliciter l'Etude de Maître DEJENLIS, notaire à RONCHIN, pour l'élaboration de l'acte notairé qui devra indure la constitution de servitudes au profit de la Société ORANGE pour la gestion de leur autocommutateur situé en fond de parcelle, et autorise M. le Maire à signer cet acte et tout acte devant intervenir dans ce contexte

16/17: CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE LA SOCIETE ORANGE

La Société ORANGE, représentée par Monsieur Philippe GRARD, Directeur Immobilier Territorial Nord Est, sollidite la ville pour l'octroi de servitudes, afin de permettre l'accès à son autocommutateur situé en fond de la parcelle cadastrée section B 1473p3 et d'une servitude tréfondère permettant le passage des réseaux de télécommunication.

Les servitudes suivantes seront constituées :

- une servitude de passage et de stationnement de 4 m de large sur la parcelle cadastrée section B nº 1473p2,
- une servitude de passage de 2,50 m de large sur la parcelle cadastrée section B n° 3437,
- une servitude tréfoncière sur les parcelles cadastrées section B n° 1473p1, 1473p2 et 3437 de 2 m de large à l'aplomb des conduites enterrées et des chambres de tirage,
- une servitude non aedificandi de 3 m sur les deux faces de l'autocommutateur sur les parcelles cadastrées section B n° 1473p2 et 3437.

Ces servitudes sont accordées à titre gratuit.



Poids : 29.22 Ko <u>Téléchargement</u> [106]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Le jeudi 28 janvier deux mille seize, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

16/09: RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indique que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat qui présente les grandes orientations du budget et s'appuie sur la loi des finances 2016 promulguée le 29 décembre 2015.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE

Au regard des demières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3,9% du PIB contre 4,4% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses associée à une augmentation des prélèvements obligatoires (44,9% contre 44,7% en 2013), contrairement à l'annonce initiale de baisse de ces derniers.

En 2015, le déficit resterait sensiblement inchangé (à 3,8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (-3,3% du PIB), afin de le ramener sous le seuil de 3% en 2017.

Objectif d'évolution de la dépense publique locale

Cet objectif, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.

Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif d'évolution de la dépense locale.

Objectif 2016	
RÉGIONS	0.4%
dont évalution des dépenses de fonctionnement	0,6%
DÉPARTEMENTS	1,9%
dont évalution des dépenses de fonctionnement	2,7%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	0,6%
dont évalution des dépenses de fonctionnement	0,7%
COMMUNES	1,2%
dont évalution des dépenses de fonctionnement	1,3 %
Collectivités locales et leurs groupements	1.2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

La trajectoire des finances publiques repose sur une maîtrise sans précédent de la dépense et la mise en œuvre du plan d'économies de 50 Md €.

Le solde des administrations publiques locales devrait continuer à se redresser en 2015

Après -0,2 % du PIB en 2014, il atteindrait en effet -0,1.% de PIB en 2015, et demeurerait stable en 2016 et 2017. Conformément à la LPFP, les concours financiers de l'État aux collectivités seront réduits de 10,7 Md€ en niveau sur la période 2015-2017, dont 3,67 Md€ en 2016. Cette baisse des dotations permet d'associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, et les incite à réaliser des gains d'efficience afin de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.

Cette baisse est répartie entre les différentes catégories de collectivités au prorata de leur poids respectif dans la dépense publique locale (bloc communal, départements, régions) et sera accompagnée d'une réforme de la DGF votée dans la loi des finances 2016 mais applicable en 2017.

Les concours financiers de l'Etat

Baisse des concours financiers

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2015, le montant de la DGF est fixé en loi des Finances. Le montant mis en répartition pour 2016 est fixé actuellement à 33.108 milliards d'euros.

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir pour 2016, comme en 2015, l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

1|7

Débat d'orientation Budgétaire 2016



Poids: 60.71 Ko <u>Téléchargement</u> [107] Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 2/02/2016

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Le jeudi vingt huit janvier deux mille seize, à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

16/01: INSTALLATION DU 29EME CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Mme Martine GILLON, Conseillère Municipale, et conformément à l'article L 270 du Code Électoral, M. Joël DOCKWILLER a été installé au sein de l'assemblée municipale.

16/02 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – MODIFICATION DES DELIBERATIONS N $^\circ$ 14/35 DU 10 AVRIL 2014 ET N $^\circ$ 15/50 DU 25 JUIN 2015

Suite à la nomination de M. Jean Luc DESRUMAUX, en qualité de Conseiller Municipal délégué, le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 voix contre, définit l'enveloppe globale répartie entre les Adjoints et les Conseillers Municipaux ayant reçu une délégation de compétence comme suit :

	% de l'indice brut 1015	Montant brut mensuel	
Indemnité du Maire x 51 %	51	1 938.74 €	
8 Adjoints x 17.50 %	140	5 322.08 €	
4 Conseillers Municipaux délégués x 10 %	40	1 520.60 €	
TOTAL	231	8 781.40 €	

16/03 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE LA VIE A L'OUEST DE LA METROPOLE « ALLIANCE NORD OUEST »

Suite à la démission de Mme GILLON et de M. CARTON, membres titulaires du SIVOM Alliance Nord-Ouest, il a été procédé au remplacement de deux délégués titulaires.

M. DESRUMAUX et M. HOUZÉ, ont été désignés en qualité de titulaires, par 27 voix.

M. HOUZÉ étant délégué suppléant, il a donc été procédé à son remplacement.

Mme DESBORDES, a été désignée en qualité de suppléante par 27 voix.

16/04 : MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) suivant les modalités qui ont été définies, pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, à compter du 1^{ee} mars 2016.

16/05: ETAT DU PERSONNEL 2016

Le Conseil Municipal, par **27 voix pour et 2 abstentions**, adopte l'état du personnel 2016. Deux postes y ont été créés (1 animateur principal de 2^{ème} classe et 1 adjoint administratif de 1^{ème} classe à temps non complet) et deux postes y ont été supprimés, après avis du Comité Technique Paritaire (1 ingénieur principal et 1 animateur).

16/06: TRANSPORT DES COLLEGIENS VERS LES COLLEGES DE REFERENCE DU SECTEUR -ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 13/79 DU 26 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Communautaire de la MEL a voté une tarification solidaire pour les transports en commun qui prend effet au 1^{er} janvier 2016. Elle consiste en l'application de réductions tarifaires sur le prix de l'abonnement en fonction du Quotient Familial Caisse d'Allocations Familiales (QF CAF).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser les modalités de prise en charge des titres de transport pour les collégiens wambrecitains scolarisés au collège Debeyre à Marquette Lez Lille et au collège Saint Joseph à Saint André Lez Lille.



Poids: 40.06 Ko <u>Téléchargement</u> [108]

2015



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 7/12/2015

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2015

Le jeudi 3 décembre 2015, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

15/83: ETAT DU PERSONNEL 2015 - CREATION DE POSTE

Afin de répondre aux nominations suite aux avancements de canière, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de Rédacteur territorial.

15/84 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15/67 DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le nombre d'heures hebdomadaires pour deux agents :

ACTIVITES	NOMBRE	ACTIVITES	NOMBRE	
	D'HEURES/SEMAINE		D'HEURES/SEMAINE	
Guitare et ensembles	13 h 30	Saxophone et ensembles	6 h 30	

15/85 : MODALITES DE REMUNERATION OU DE COMPENSATION DES ASTREINTES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°06/44 DU 15 JUIN 2006

De nouveaux textes réglementaires sont venus modifier le régime des astreintes applicables dans la Fonction Publique Territoriale aux cadres d'emplois de la filière technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les modalités principales : types d'astreintes, montants, bénéficiaires, ...

15/86 : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR LE MAIRE D'UNE CONVENTION AVEC POLE SANTE TRAVAIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention avec Pôle Santé Travail ayant pour but d'actualiser les missions déjà confiées à cet organisme dans le cadre de l'organisation des prestations de médecine de prévention pour les agents de la ville.

15/87 : RUE DE BONDUES - VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION D N° 1757p AU PROFIT DE LA « SNC AMENAGEMENT RUE DE BONDUES »

La « SNC AMENAGEMENT RUE DE BONDUES» (NACARAT et SIA) envisage l'aménagement, rue de Bondues d'environ 250 logements et d'un futur parc public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente des parcelles susvisées d'une superficie d'environ 6 273 m² au profit de la « SNC AMENAGEMENT RUE DE BONDUES », au prix de 251 393 €, autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION, notaires associés à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié et à signer cet acte et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

15/88: APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14/21 DU 10 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions actualise ces délégations suite notamment à la parution de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, qui modifie l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

15/89 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) -FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES WEPPES AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Ce schéma prévoit notamment la fusion de la communauté de communes des Weppes dont la population est très inférieure au seuil de 15 000 habitants, avec la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable.

15/90: DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité, le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions, vote une décision modificative n° 3 pour l'exercice 2015.

1 |3

Compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2015



Poids: 31.13 Ko <u>Téléchargement</u> [109]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 29/09/2015

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le jeu di 24 septembre 2015 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

15/66: ETAT DU PERSONNEL 2015 - CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services ainsi qu'aux nominations suite aux avancements de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- un assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{en} dasse
- un attach é territorial
- un rédacteur principal de 1^{ère} classe

15/67 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Chaque année, le Conseil Municipal entérine les modalités de recrutement des assistants d'enseignement artistique, au titre des emplois permanents à temps non complet.

Le nombre d'agents recrutés au fitre des emplois permanents à temps non complet, pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 10.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter les agents concernés, par voie d'arrêté.

15/68: ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ACTIVITE ACCESSOIRE 2015

Chaque année, le Conseil Municipal entérine les modalités de recrutement d'agents au titre de l'activité accessoire au sein de l'école municipale de musique.

Pour cette rentrée 2015/2016, le nombre d'agents recrutés au titre de l'activité accessoire s'élève à 2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter les agents concernés, par voie d'arrêté.

15/69 : AVENUE PASTEUR - PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 2563 - ACQUISITION DE L'ESPACE VERT DU LOTISSEMENT - PRESCRIPTION ACQUISITIVE

La parcelle cadastrée section B n° 2563, en nature d'espace vert, d'une superficie de 3 236 m², située avenue Pasteur à WAMBRECHIES, fait l'objet depuis plus de trente ans d'une possession continue et non-interrompue, réelle, publique, paisible et non-équivoque accomplie à fitre de propriétaire par la commune.

Cet espace a notamment été entretenu sans interruption par la commune, qui a accompli tous les actes de gestion y afférant, comme peuvent en attester plusieurs témoignages.

Le Conseil Municipal, à l'una nimité, constate l'acquisition par voie de prescription acquisitive en suite d'une possession paisible et trentenaire par la commune, de la parcelle cadastrée section B n° 2563, autorise M. le Maire à solliciter la SCP BEDIEZ, VANCO & DEHAYE, notaires associés à TOURCOING pour l'élaboration des actes correspondants et à signer les actes devant intervenir dans ce contexte.

15/70 : FONDATION DE GRUISON - PARCELLES CADASTREES SECTION B N° 6895 ET 993 - PRESCRIPTION ACQUISITIVE

Les parcelles cadastrées section B n° 6895 et 993 ont fait l'objet d'un arrentement perpétuel consenti par les représentants de la Fondation De Gruison au profit de la commune de WAMBRECHIES.

En contrepartie la commune de WAMBRECHIES s'engageait à édifier un presbytère sur le terrain concédé et à payer un canon annuel d'arrentement ; ledit immeuble destiné à servir de presbytère et d'habitation du curé a depuis été construit.

Cet espace a été entretenu sans interruption par la commune, qui a accompli tous les actes de gestion y afférant, comme peuvent en attester plusieurs témoignages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 6895 et 993 d'une superficie respective de 1 002 m² et 410 m² au titre de la prescription acquisitive trentenaire, autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET & BRION, notaires à WAMBRECHIES, pour l'élaboration des actes correspondants et à signer ces actes ainsi que tout document devant intervenir dans ce contexte.



Poids : 32.22 Ko <u>Téléchargement</u> [110]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 26/06/2015

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2015

Le jeudi 25 juin 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

15/48: INSTALLATION DU 29EME CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier en date du 7 mai 2015, Madame Caroline DESCAMPS, Adjointe et Conseillère Municipale, a donné sa démission pour raisons professionnelles.

S'agissant de son remplacement en tant que Conseillère Municipale, conformément à l'article L 270 du Code Électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, c'est Madame Ghislaine DESBORDES qui rejoint l'assemblée municipale.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL - PROJET D'ANTENNE RELAIS ORANGE CHEMIN DU MOUTON BOULONNAIS - DEMANDE DE SURSIS A REALISATION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE CONCERTATION PREALABLE

Le 6 février 2015, ORANGE FRANCE UPRNE a déposé en mairie de WAMBRECHIES une déclaration préalable à l'édification d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur un terrain privé situé chemin du Mouton Boulonnais. Cette déclaration préalable, relevant de la réglementation de l'urbanisme, a fait l'objet d'une décision tacite de non opposition en date du 6 mars 2015.

Par suite, un recours gracieux contre cette décision a été acressé à la Ville par le « Collectif voisins vigilants », membre de l'association nationale « Robin des Toits ».

Le « Collectif Voisins Vigilants » fait valoir le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement, ainsi que le manque d'engagement de l'opérateur sur le respect du seuil maximal légal d'exposition au public, fixé à 3V/m.

Ce Collectif nous a également adressé une pétition signée par un très grand nombre de riverains et de parents d'élèves de l'école maternelle Madame de Sévigné, en opposition à l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile chemin du Mouton Boulonnais.

En conséquence, le Conseil Municipal de WAMBRECHIES, par 26 voix pour et 2 abstentions, en vertu du principe de précaution environnemental et sanitaire, sollicite d'ORANGE FRANCE :

- un sursis à la réalisation de ce projet d'antenne-relais de téléphonie mobile,
- une réunion publique de concertation et d'information relative à ce projet, son respect des normes en vigueur et ses impacts potentiels sur l'environnement.

15/49 : ELECTION DU 8EME ADJOINT

Suite à la démission de Madame Caroline DESCAMPS, 8^{tres} Adjointe, déléguée à l'administration générale, gestion administrative du cimetière, assurances, développement du réseau numérique, il est proposé au Conseil Municipal d'élire un 8^{tres} Adjoint.

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Jean-Luc ITIER a été prodamé 8^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

15/50 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°14/35 DU 10 AVRIL 2014

Par délibération nº 14/35 du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a défini l'enveloppe globale répartie entre les adjoints et les conseillers municipaux ayant reçu une délégation de compétence.

A ce jour, le Conseil Municipal ; par 26 voix pour et 2 abstentions ; entérine l'enveloppe global e comme suit :

	% de l'indice brut 1015	Montant brut mensuel	
		en euros	
Indemnité du Maire x 51 %	51	1 938.74 €	
8 Adjoints x 17.50 %	140	5 322.08 €	
3 Conseillers Municipaux délégués x 10 %	30	1 140.45 €	
TOTAL	221	8 401.27 €	

15/51 : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 6754p

Par délibération n°13/50 du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a acté le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section B n°6755, 6756 et 6757, d'une contenance totale de 347 m², issues du centre sportif.



Poids: 62.49 Ko <u>Téléchargement</u> [111]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 27/04/2015

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2015

Le jeudi 23 avril 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

15/26 : PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION PROPOSÉ PAR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi n°2010-1563 de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 a confié aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre le portage des actions de mutualisation avec les communes.

La mutualisation d'un certain nombre de services permettra aux communes membres et à la MEL :

- de renforcer le co-développement et la complémentarité entre la MEL et les communes pour plus de cohérence de l'action publique à l'échelle du territoire
- d'améliorer le service rendu et développer par la gestion en commun des politiques publiques ambitieuses au service des usagers,
- d'optimi ser et rationnalise r l'action publique
- de maîtriser les dépenses publiques.
- de permettre la continuité du service public

Aucune mutualisation n'est imposée. La MEL ou toute commune reste libre de s'inscrire ou non dans un projet de mu tualisation ; l'objectif étant bien de répondre aux attentes du plus grand nombre.

Les actions de mutualisation peuvent être mises en œuvre en matière d'édairage public, d'espaces verts, d'autorisation de droits des sols, etc...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au principe général de mutualisation. Chaque décision de mutualisation sera soumise à nouveau au Conseil Municipal.

15/27 : RUE DE BONDUES - VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION D N° 1757 P ET 1759 AU PROFIT DE LA SCCV ECOSPACE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 13/08 DU 12 FEVRIER 2013

Le projet présenté par la SCCV ECOSPACE précisait qu'un espace serait réservé pour la réalisation d'un équipement hôtelier. Mais compte tenu du contexte économique difficile, les porteurs du projet d'hôtel nous informent qu'ils sont dans l'impossibilité de supporter une charge foncière à hauteur de 65 €/m².

L'implantation d'un hôtel est un élément central de la politique touristique de la ville. Aussi de nouvelles discussions ont été menées avec la SOCV ECOSPACE pour aboutir à un compromis permettant la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les nouvelles modulations du prix de vente soit un prix de cession global de 1 721 761 € pour une surface totale de 31 915 m² équivalent à 54 € le m².

15/28 : VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN CADASTREE PARCELLE B 4770 P AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME DUCOULOMBIER

Après avoir visité le chantier de construction, les services techniques de la ville ont remarqué que M. et Mme DUCOULOMBIER ont empiété sur une partie de terrain appartenant à la ville, au droit du stand de tir.

Il convient donc d'établir une régularisation foncière sous la forme d'une vente par la ville de la bande de terrain concernée

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions, décide la vente de cette partie de terrain d'une superficie de 3 m², au profit de M. et Mme DUCOULOMBIER, au prix de 200 € le m² soit 600 €.

15/29 : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST ET TRANSFERT DE COMPETENCES

Suite aux transferts de compétences opérés par la Loi MAPAM, la Métropole Européenne de Lille (MEL) exerce désormais de plein droit, en lieu et place des communes, les compétences en matière :

- de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- d'établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications.

Le SIVOM a donc procéder au retrait, au sein des statuts, de ces compétences qui ont été transférées à la MEL et s'est par ailleurs doté des nouvelles compétences ci-après :

1 | 5

compte-rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2015



Poids: 62.84 Ko <u>Téléchargement</u> [112]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 23/02/2015

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 FEVRIER 2015

Le jeudi 19 février 2015, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

15/10: MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place de la Commission Communale pour l'Accessibilité qui sera composée comme suit :

- M. SPADAVECCHIA, Conseiller Municipal délégué, Président
- M. DEBERGH, Adjoint aux travaux
- M. MARANT, Mme LANNIAUX, M. HOUZÉ, M. ISTRIA, Mme BLANCKE, M. MESMACQUE, Conseillers Municipaux, représentants de la liste « Réussir Wambrechies »
- Mme SALADIN, Conseil lère municipale, représentante de la liste « Pour Servir Wambrechies »
- des membres choisis parmi les associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), les associations ou organismes représentant les personnes âgées, les acteurs économiques ainsi que les autres usagers de la ville

La CCA a dinq missions :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports:
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées:
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Le Maire, les adjoints et conseillers municipaux délégués pourront assister aux réunions de la Commission.

15/11: ETAT DU PERSONNEL 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'état du personnel 2015. Un poste d'Animateur principal de 2^{ème} classe y a été créé. Les postes suivants y ont été supprimés, après avis du Comité Technique Paritaire :

- 1 attaché territorial
- 1 adjoint administratif de 1 de classe
- 2 adjoints techniques de 1^{ins} dasse
- 1 ATSEM de 1^{ère} dasse

15/12: COMPTE EPARGNE TEMPS - MODALITES D'UTILISATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les modalités d'utilisation de ce Compte Epargne Temps (CET) pour notre collectivité :

- 1/ Bénéficiaires du CET
- 2/ Ouverture et alimentation du compte
- 3/ Utilisation des droits à congés

SUBVENTIONS ET PROVISIONS 2015

Le Conseil Municipal, adopte les subventions et provisions 2015 :

15/13 : aux établissements scolaires et associations ayant une activité à caractère para-scolaire pour un montant de 4 108 € à l'unanimité

15/14 : aux organismes locaux à caractère culturel pour un montant de 9 445 € à l'unanimité (2 élus ne participent pas au vote)

15/15 : aux organismes locaux à caractère social pour un montant de 5 966 € à l'unanimité (1 élu ne participe pas au vote)

15/16 : aux organismes locaux à caractère sportif pour un montant de 60 350 € et un montant de 3 000 € pour les provisions exceptionnelles, à l'unanimité (4 élus ne participent pas au vote)

15/17 : aux organismes extérieurs pour un montant de 850 € à l'unanimité

15/18 : provisions et modalités pour l'octroi de subventions à divers organismes à caractère d'intérêt général ou commercial pour un montant de 202 000 € à l'unanimité (3 élus ne participent pas au vote) - excepté pour l'association « Arts et Scènes en Nord de France » : 25 voix pour et 1 abstention

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2015



Poids: 22.65 Ko <u>Téléchargement</u> [113]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 30/01/2015

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JANVIER 2015

15/01: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) indique qu'un Débat d'Orientation Budgétaire a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce débat présente les grandes orientations du budget et s'appuie sur la loi des finances 2015 promulguée le 29 décembre 2014.

Ce texte définit les orientations pluriannuelles des finances publiques jusqu'en 2019. Le déficit public doit être ramené de 4,4 % du PIB en 2014 à 4,1 % en 2015, 3,6 % en 2016, 2,7% en 2017, 1,7 % en 2018 et 0,7 % en 2019.

I CONTEXTE ECONOMIQUE

La loi prévoit un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2015-2017 dont 21 milliards en 2015 puis 14,5 milliards d'euros d'économies supplémentaires en 2016 et 2017. La mise en œuvre de ce programme d'économies doit permettre de limiter la croissance moyenne des dépenses publiques à 0,2 % en volume sur la période 2015-2017 (hors crédits d'impôts).

Par ailleurs, les articles 11 et 30 de la présente loi de programmation proposent d'instaurer un objectif indicatif d'évolution de la dépense locale. Cet objectif s'appliquera sur le périmètre de la dépense totale, hors amortissement de la dette, dont le montant pour l'année 2013 s'élève à 220,8 Md€. Mis en place à compter de 2015, il permettra de partager, entre l'Etat et les collectivités territoriales, un outil de mesure objectif de la trajectoire de la dépense locale. Il sera, à compter de 2016, affiné par catégorie de collectivités territoriales.

Tau x d'évolution de la dépense locale en valeur - exprimé en comptabilité générale (en %)

	2014	2015	2016	2017
Objectif d'évolution de la dépense publique locale	1,2	0,5	1,9	2,0
Dont évolution de la dépense de fonctionnement	2,8	2,0	2,2	1,9

Les concours financiers de l'Etat

Baisse des concours financiers

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2014, le montant de la DGF est fixé en loi des finances. Le montant mis en répartition pour 2014 est fixé actuel ement à 36,607 milliards d'euros

Le Comité des Finances Locales a retenu l'hypothèse qui consiste à répartir pour 2015 l'effort entre les trois catégories de collectivités (bloc communal, départements et régions) au prorata de leur poids dans le total des recettes totales des collectivités territoriales.

Le dispositif prévoit que le prélèvement sera opéré par minoration :

- De la dotation forfaitaire des communes
- De la dotation d'intercommunalité des EPCI
- ...et si le prélèvement excède ces dotations, il portera à titre complémentaire sur les compensations d'exonération de l'Etat puis sur les produits fiscaux.

Le dispositif prévu par l'article 107 de la Loi des Finances dispose que la minoration est répartie « entre les communes au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement telles que constatées au 1^{er} janvier de l'année de répartition dans les derniers comptes de gestion disponibles ».

En conséquence, un pourcentage de réduction unique est appliqué aux recettes réelles de chaque commune et le montant ainsi déterminé est retranché de la DGF calcul ée selon des règles par ailleurs inchangées.

La référence aux « demiers comptes de gestion disponibles » permet d'envisager pour 2015 la prise en compte des comptes administratifs 2013. Si tel était le cas, les taux applicables (indicatifs) seraient de 0.752 % pour les communes.

Pour WAMBRECHIES, si l'on se base sur les recettes réelles de fonctionnement 2013, la perte de DGF serait de l'ordre de 76 100 €.

Autres mesures concernant la DGF

 un taux de minoration, estimé à 39 %, sera appliqué sur la partie des compensations servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée, afin de respecter la norme d'évolution « zéro valeur » des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

1|7

Compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2015



Poids: 49.4 Ko

<u>Téléchargement</u> [114]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JANVIER 2015

Le jeudi 22 janvier 2015, à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire

VŒU : SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions, décide de soutenir le notariat français et s'oppose à la réforme envisagée en l'état par le Gouvernement, qu'il juge précipitée et qui risque de mettre en péril une profession qui donne toute satisfaction.

15/01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Fera l'objet d'un affichage ultérieur.

15/02: AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Compte tenu du réalisé 2014, le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 2 abstentions décide de modifier les AP/CP votés afin d'ajuster les crédits pour 2015.

15/03 : PLAN LOCAL D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE - DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - RUE OBERT - SUPPRESSION DU SECTEUR DE PARC EN ZONE UA 1.00

Suite à la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvée par le Conseil de Communauté de Lille Métropole le 12 octobre 2012, le zonage UA 1,00 a été étendu rue Obert, afin de favoriser la mise en œuvre de la ville intense en cœur de la ville, l'espace boisé classé inscrit sur le parc public a été supprimé et un secteur de parc (SP) a été créé, afin de permettre la requalification du parc public, actuellement en cours.

Cependant, le secteur de parc a été créé sur le parc public, en zone UP, mais également, en partie, en façade urbaine de la rue Obert, en zone UA 1,00.

En découle une situation paradoxale, dans la mesure où le secteur de parc a pour effet de limiter l'emprise au sol autorisée à 20 %, y compris en zone UA 1,00, au détriment, donc, de la notion de ville intense.

Cette limitation est de toute évidence incompatible avec l'objectif de confortation du centre-ville de Wambrechies sur la rue Obert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de la Métropole Européenne de Lille l'engagement d'une procédure de modification du P.L.U. sur la commune de WAMBRECHIES, visant à réduire ce secteur de parc à la seule zone UP, et de le supprimer en zone UA 1,00, en façade urbaine de la rue Obert.

15/04: AUTORISATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR LE MAIRE D'UNE CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS DE PARTENARIAT AVEC BOUYGUES IMMOBILIER POUR L'ACCESSION AIDÉE À LA PROPRIÉTÉ DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « SO COSY » - 375 RUE DE MARQUETTE

BOUYGUES IMMOBILIER a obtenu le 26 septembre 2014 un permis de construire 58 logements, 375 rue de Marquette.

Ce programme comprendra:

- Un immeuble collectif de 27 logements vendus en accession à la propriété;
- Un immeuble de 19 logements locatifs sociaux ;
- Et un immeuble de 12 logements destinés à l'accession maîtrisée.



Poids: 48.67 Ko <u>Téléchargement</u> [115]

2014



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 8/12/2014

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2014

Le mardi 2 décembre 2014 à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à l'annulation de l'élection de M. Rikki BENDAHI, membre titulaire, M. Jean Marie ODEN devient donc membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

CONSEQUENCES DE LA TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE EN « METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE » (MEL) AU 1^{EN} JANVIER 2015

Les conséquences sont la dissolution de plein droit du SIMERE (concession de la distribution publique d'électricité et de gaz) et pour le SIVOM Alliance Nord-Ouest, le transfert de compétence « établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunication » à MEL.

Ces dissolutions et transferts auront des conséquences sur le personnel, sur les biens et contrats,

Par ailleurs les conséquences de la prise de compétence « promotion de tourisme » dont la création d'offices de tourisme, par MEL sont en cours d'analyse en lien avec la DGCL.

Le Préfet reviendra vers nous s'il devait en découler un impact sur l'office de tourisme du Val de Deûle.

14/92: INSTALLATION DU 29EME CONSEILLER MUNICIPAL

Par jugement notifié le 9 octobre 2014, le Tribunal Administratif de Lille a annulé l'élection de M. Rikki BENDAHI au Conseil Municipal de la commune de WAMBRECHIES.

En conséquence, c'est M. Jean Luc BONTE, suivant de liste, qui le remplacera. Il a donc été procédé à son installation

Les commissions auxquelles assistera M. BONTE sont :

- Finances, restauration municipale
- Citoyen neté, affaires scolaires, communication
- Travaux bâtiments publics, primes façades
- Espace rural, monde agricole, voirie, assainissement, stationnement, circulation, occupation du domaine public, édairage public, enfouissement des réseaux concédés
- Développement économique, cadre de vie, propreté, espaces verts
- Culture, tourisme, relations internationales
- Sécurité et tranquillité publique, accessibilité
- Urbanisme, foncier, SOOT, PLU

14/93: ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 1 RUE OBERT AUPRES DE MME THEVE

Conformément à l'étude d'amélioration du cadre de vie réalisée en 2001 et afin de terminer les aménagements autour de l'Eglise Saint Vaast, la ville a souhaité se porter acquéreuse de l'immeuble sis 1 rue Obert à Wambrechies, propriété de Mme Yvonne THEVE. Le Conseil Municipal par 28 voix pour et 1 abstention, décide l'acquisition de l'immeuble sis 1 rue Obert, cadastré section B n° 769 auprès de Mme THEVE au prix de 290 000 € (les frais de diagnostics immobiliers seront à la charge de la ville), autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié et à signer cet acte et tout acte devant intervenir dans ce contexte.

14/94 : RUE DES BOUVREUILS - CESSION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE SECTION B N° 4370 AU PROFIT DE LA VILLE

Lille Métropole Communauté Urbaine a repris la voirie et l'assainissement de la rue des Bouvreuils. La procédure de dassement est désormais a chevée. Néanmoins la parcelle susvisée, de 31 m² n'a pu être reprise par Lille Métropole Communauté Urbaine, un transformateur électrique y étant positionné. L'Association syndicale libre « Résidence Les Bouvreuils » propose une cession gratuite à la ville de cette parcelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition à titre gratuit de cette parcelle auprès de l'ASL « Résidence Les Bouvreuils », autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié et à signer cet acte et tout acte devant intervenir dans ce contexte.

1|4



Poids: 40.66 Ko <u>Téléchargement</u> [116]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affidhé le 01/10/2014

AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2014

Le mardi trente septembre 2014, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire

14/69 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ACTIVITE ACCESSOIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter deux agents, par voie d'arrêté, selon les modalités surivantes :

ACTIVITES	NOMBRE D'HEURES/SEMAINE	INDICE BRUT
Direction	9h00	564
Flûte et Solfège	10h00	350

14/70: ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter dix agents, par voie d'arrêté, selon les modalités suivantes:

ACTIVITES	NOMBRE	ACTIVITES	NOMBRE
	D'HEURES/SEMAINE		D'HEURES/SEMAINE
Trompette	2h00	Trombone	1h30
Piano	12h15	Clarinette	4h00
Percussion	6h30	Solfège et violon	12h30
Guitare et ensembles	17h00	Solfège	9h00
Cor	1h30	Saxophone	4h00

14/71: ETAT DU PERSONNEL 2014 - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services ainsi qu'aux nominations suite aux avancements de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes suivants :

- 1 Brigadier de police municipale
- 1 ATSEM Principal de 2^{lms} Classe
- 1 Adjoint Technique Principal de 1ère Classe
 1 Adjoint d'animation de 2^{time} Classe

Par ailleurs, après avis du CTP en date du 12 septembre 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste de gardien de Police Municipale.

14/72: ETAT DU PERSONNEL 2014 - CREATION D'EMPLOIS D'AVENIR

Le Conseil Municipal, à l'una nimité, décide de créer quatre emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

- intitulé des postes : agents polyvalents enfance et petite-enfance
- durée des contrats : 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans
- durée hebdomadaire de travail : 1 poste à 30 heures et 3 postes à 24h
- rémunération : SMIC

et autorise M. le Maire à signer les conventions, les contrats d'engagement et les demandes de financement ainsi que tous documents devant intervenir dans ce contexte.

14/73: MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU REGIME DES LOGEMENTS DE FONCTION

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, en modifiant la partie réglementaire du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, a réformé le régime applicable aux logements de fonction.

Les modifications les plus notables sont les suivantes :

- modification de la notion de « nécessité absolue de service »
- suppression de la possibilité de gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage)

115



Poids : 73.33 Ko <u>Téléchargement</u> [117]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affidhé le 30/06/2014

AU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2014

Le vendredi 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire

14/66: REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - PRINCIPES D'ORGANISATION

WAMBRECHIES mettra en place la nouvelle organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune à la rentrée prochaine, soit à compter du 2 septembre 2014.

Conformément au texte, l'organisation hebdomadaire des écdes publiques se fera désormais sur 9 demijournées de classe. La demi-journée supplémentaire se fera le samedi matin.

L'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT), en lien avec les projets d'écoles, est actuellement en cours.

L'organisation tient compte en priorité de l'intérêt de l'enfant et les différents plannings ont été adaptés afin de répondre au mileux aux attentes et contraintes des familles et des enseignants.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) s'organiseront par petits groupes, sous la responsabilité d'un ou plusieurs animateurs diplômés.

Un partenariat avec certaines associations locales est également envisagé.

Le Conseil Municipal, à 26 voix pour et 2 abstentions, adopte le rapport de Madame DEFRANCE.

14/67: ETAT DU PERSONNEL - CREATION DE POSTES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des jeunes en Emploi d'Avenir pourraient venir renforcer l'équipe d'animateurs afin d'assurer l'accueil des enfants dans des conditions de sécurité optimales au moment de la pause méridienne et des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

de créer quatre emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

intitulé des postes : « agent polyvalent Enfance » durée du contrat : 1 an renouvelable durée hebdomadaire de travail : 24 heures rémunération : SMIC

 d'autoriser M. le Maire à signer les conventions, les contrats d'engagement et les demandes de financements ainsi que tous documents devant intervenir dans ce contexte.

14/68: PRESTATIONS PERISCOLAIRES - REVISION DESTARIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des prestations périscolaires à compter du 1er septembre 2014.



Poids: 33.73 Ko <u>Téléchargement</u> [118]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affidhé le 5/06/2014

AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 JUIN 2014

Le mard 3 juin 2014, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire

14/41: ETAT DU PERSONNEL 2014 - CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer :

- un poste de gardien de police municipale.
- un emploi d'avenir « agent polyvalent Petite Enfance »

14/42 : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME YSÉ LENGLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame LENGLET une gratification d'une valeur mensuelle équivalente à 50 % du S.M.I.C. en vigueur, en fonction de la présence effective.

Madame LENGLET effectue son stage en Mairie du lundi 5 mai 2014 au vendredi 26 septembre 2014 à l'occasion des Journées du Patrimoine. Elle a en charge la conception et la mise en place des journées européennes du patrimoine 2014 pour la ville de WAMBRECHIES.

14/43: ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION POUR LE STAGE DE MADAME FAUSTINE DEBEAUMOREL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Madame DEBEAUMOREL une grafification d'une valeur mensuelle équivalente à 50 % du S.M.I.C. en vigueur, en fonction de la présence effective.

Madame DEBEAUMOREL effectue son stage en Mairie du lundi 7 Avril 2014 au vendredi 27 Juin 2014 au service Communication. Elle a notamment en charge, durant sa période de stage, de mettre en forme un livret d'accueil destiné aux agents de la ville de WAMBRECHIES.

14/44 : SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORT - AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'affiliation du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport.

14/45 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT DE DEFENSE ET DE SECURITE CIVILES

M. Alain ISTRIA, est désigné correspondant de Défense et de Sécurité Civiles par 27 voix pour et 2 abstentions.

14/46: DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSOCIATION « CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION » (C.L.I.C.)

Mme Brigitte LECROARD, est désignée correspondante au sein du CLIC par 25 voix pour.

14/47 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal.

14/48 : REVERSEMENT PAR LE SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST DU MONTANT DE CESSION DU RESEAU CABLE ACQUIS PAR LE SOCIETE NUMERICABLE IMPLANTE SUR LA COMMUNE DE WAMBRECHIES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la perception du montant de cession du réseau câblé acquis par la société NUMERICABLE, implanté sur la commune
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la gestion administrative et financière de ce dossier.

113



Poids: 49.36 Ko <u>Téléchargement</u> [119]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 14/04/2014

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2014

Le jeudi 10 avril 2014, le Conseil Municipals'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATION DE M. LE MAIRE

DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des délégations des Adjoints et Conseillers Municipaux délégués.

M. Michel SAS	Finances, restauration municipale, fêtes et cérémonies, location
1 ^{er} Adjoint	des salles municipales, illuminations, façades décorées
Mme Chantal DEFRANCE	Gestion d u personnel, cito yen neté, affaires scolaires et
2 ^{ima} Ad jo inte	communication
M. Gérard CARTON	Action sociale, aînés, logement social, logement indécent ou
3 ^{ima} Adjoint	insalubre, gestion des Locaux Collectifs Résidentiels (LCR) et des
	loc aux des permanences sociales, santé, hospitalisation d'office
	dans les établissements spécialisés
Mme Carole DEMESTER	Je unesse, petite enfance, Protection Maternelle Infantile (PMI),
4 ^{ème} Ad jo inte	gestion des salles du Château Rouge
M. René DEBERGH	Sport, gestion de l'ensemble du complexe sportif J. B. Cibié,
5 ^{em} Adjoint	gestion du stade du Colombier, du terra in de football
	synthétique Emile Debisschop et du boulodrome Jean Pierre
	Le mould, travaux sur tous les bâtiments publics, primes façades
Mme Evelyne NOTEBAERT	Déve loppe ment du commerce et de l'artisanat, commission
6 ^{ime} Ad jo inte	nationale o u départementale des équipements commerciaux,
	marché dominical, signalétique commerciale, publicité, gestion
	du port de plaisance, cours de couture
M. Jean Marie ODEN	Es pace rural, monde agricole, voirie, assainissement,
7 ^{èsse} Adjoint	stationnement, circulation, occupation du domaine public,
	prime de raccordement à l'égout, éclairage public,
	enfou issement des réseaux concédés
Mme Caroline DESCAMPS	Administration générale, gestion administrative du cimetière,
8 ^{ema} Ad jo inte	assurances, développement du réseau numérique
M. Pierre PENNEQUIN	Culture, tourisme, relations internationales, gestion de l'école
Conseiller Municipal Délégué	municipale de Musique, maisons fleuries, fleurissement
M. Georges SPADAVECCHIA	Commission d'accessibilité et sécurité des bâtiments publics ou
Conseiller Municipal Délégué	privés ouverts au public, sécurité et tranquillité publique,
	gestion de la police municipale
M. Jean Luc ITIER	Déve loppe ment économique et relations avec les entre prises,
Conseiller Municipal Délégué	cadre de vie, propreté, es pac es verts, gestion du droit des sols
	pour tout dossier concernant le particulier
M. Olivier MUTEZ	Déve loppe ment durable (Agenda 21), prime d'économie
Conseiller Municipal Délégué	d'énergie, informatique



Poids: 161.77 Ko <u>Téléchargement</u> [120]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Affiché le 3/02/2014

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014

Le jeudi 30 janvier 2014, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATION DE M. LE MAIRE

DEMISSION DE M. LESSART, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Suite à la démission de M. Jean François LESSART Conseiller Municipal délégué, M. Jean Marie ODEN, 4^{ème} Adjoint, reçoit délégation pour les affaires ci-après : «stationnement, circulation, occupation du domaine public », sus de celles qui lui sont déjà accordées, à savoir : «espace rural, Monde agricole, voirie, assainissement ». La sécurité publique et la gestion de la police municipale, ne sont plus déléguées.

14/01: ETAT DU PERSONNEL 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'état du personnel 2014.

14/02: 5 RUE DE LA RESISTANCE - LOCATION DE PLACES DE STATIONNEMENT

Des places de parking vont être aménagées dans l'ancien hangar afin de répondre aux difficultés récurrentes de stationnement dans ce secteur. Ces places non couvertes et dont l'accès sera protégé par un portail, seront proposées à la location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la location de places de stationnement, fixe le montant du loyer par emplacement à 40 € par mois et autorise M. le Maire à signer les baux devant intervenir avec chaque locataire

SUBVENTIONS ET PROVISIONS 2014

Le Conseil Municipal, adopte les subventions et provisions 2014 :

14/03 : aux organismes locaux à caractère culturel pour un montant de 8 215.00 € à l'unanimité (2 élus ne participent pas au vote)

14/04 : aux organismes locaux à caractère social pour un montant de 6 541.00 € à l'unanimité (1 élu ne participe pas au vote)

14/05 : aux organismes locaux à caractère sportif pour un montant de 62 750.00 € et un montant de 3 000.00 € pour les provisions exceptionnelles, à l'unanimité (4 élus ne participent pas au vote)

14/06 : aux organismes extérieurs pour un montant de 950.00 € à l'unanimité

14/07 : aux établissements scolaires et associations ayant une activité à caractère para-scolaire pour un montant de 4 082.00 €, à l'unanimité

14/08 : provisions et modalités pour l'octroi de subventions à divers organismes à caractère d'intérêt général ou commercial pour un montant de 211 000.00 € par 20 voix pour et 2 voix contre (4 élus ne participent pas au vote)

Page1|3



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 49.08 Ko <u>Téléchargement</u> [121]

URL de la source (modifié le 03/07/2025 - 09:44): https://www.wambrechies.fr/viemunicipale/comptes-rendus-des-conseils-municipaux

Liens

[1] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-1er-juillet-2025 [2]

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/resume_deliberations_cm_01_07_2025.pdf [3] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-20-mai-2025 [4]

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/resume_deliberations_cm_20_05_2025.pdf [5] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-18-mars-2025 [6]

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/resume_deliberations_cm_18_03_2025.pdf [7] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-4-fevrier-2025 [8]

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/resume_deliberations_cm_04_02_2025.pdf [9] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-28-novembre-2024

- $[10] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_cm_du_28_novembre_2024.pdf$
- [11] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-24-septembre-2024
- [12] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/conseil_municipal_du_24_septembre_2 024.pdf
- [13] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-27-juin-2024 [14]
- https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/conseil_municipal_du_27_juin_2024.pdf [15] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-14-mars-2024 [16]
- https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/conseil_municipal_du_14_mars_2024.pdf [17] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-6-fevrier-2024
- [18] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 6 fevrier 2024.pdf
- [19] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-30-novembre-2023
- [20] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/conseil_municipal_du_30_novembre_2 023.pdf
- [21] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-3-octobre-2023
- [22] https://www.calameo.com/read/000062484a72c80ed728e
- $\label{lem:compte_rendu_du_conseil_municipal_du_3_octobre_2023_0.pdf} \begin{subarray}{ll} Label{lem:compte_rendu_du_conseil_municipal_du_3_octobre_2023_0.pdf} \end{subarray}$
- [24] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-22-juin-2023
- [25] https://www.calameo.com/read/000062484c47f8059349e

[26]

- https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/conseil municipal du 22 juin 2023.pdf
- [27] https://www.calameo.com/read/0000624843be55632898a
- [28] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

- u 9 juin 2023.pdf
- [29] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-16-mai-2023
- [30] https://www.calameo.com/read/0000624847e91ec1022df
- [31] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 16 mai 2023.pdf
- [32] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-16-mars-2023
- $[33] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_16_mars_2023.pdf$

[34]

- https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport dorientation budgetaire 2023.pdf
- [35] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-2-fevrier-2023
- [36] https://www.calameo.com/read/000062484f6204b50ca34
- [37] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/a.pdf
- [38] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-1er-decembre-2022
- [39] https://fr.calameo.com/read/00006248486711daf2712
- [40] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u_1er_decembre_2022.pdf
- [41] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-4-octobre-2022
- [42] https://fr.calameo.com/read/000062484ec655849dc09
- [43] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 4 octobre 2022.pdf
- [44] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-30-juin-2022
- [45] https://fr.calameo.com/read/0000624840083bd25a558
- [46] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 30 juin 2022 0.pdf
- [47] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-12-mai-2022
- $[48] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_12_mai_2022.pdf$
- [49] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-10-mars-2022
- [50] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u_10_mars_2022.pdf
- [51] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dorientation_budgetaire_0.pdf
- [52] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_et_debat_dorientations_budge taires 2022.pdf
- [53] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-1er-fevrier-2022
- $[54] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_ler_fevrier_2022.pdf$
- [55] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-
- du-2-decembre-2021
- [56] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/conseil_municipal_du_2_decembre_20 21.pdf
- $[57]\ https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-number of the conseil-municipal-number of the conseil-municipal-number of the conseil-number of t$
- du-30-septembre-2021
- [58] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 30 septembre 2021.pdf
- [59] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-15-juin-2021
- $[60] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_15_juin_2021.pdf$
- [61] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-13-avril-2021
- [62] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 13 avril 2021.pdf
- [63] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-18-fevrier-2021
- [64] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 18 fevrier 2021.pdf
- [65] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/debat_et_rapport_dorientations_budge taires 2021.pdf
- [66] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-21-janvier-2021
- [67] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

u 21 janvier 2021.pdf

[68] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-

du-3-decembre-2020

[69] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 3 decembre 2020 0.pdf

[70] https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/videotheque/conseil-municipal-du-1er-octobre-2020

 $\label{lem:compte_rendu_du_conseil_municipal_du_ler_octobre_2020.pdf} \begin{subarray}{ll} $$[71] $ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_ler_octobre_2020.pdf \end{subarray}$

[72] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/affichage.pdf

[73] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 4 juillet 2020.pdf

[74] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu du conseil municipal du 11 juin 2020.pdf

[75] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 13 fevrier 2020.pdf

[76]

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dorientation_budgetaire_2020.pdf [77] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_et_debat_dorientations_budgetaires_2020.pdf

 $[78] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_23_janvier_2020.pdf$

 $[79] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_5_decembre_2019.pdf$

 $[80] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_17_octobre_2019_0.pdf$

 $[81] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_20_septembre_2019_0.pdf$

[82]

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/conseil_municipal_du_20_juin_2019.pdf [83] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_cm_25_avril_2019.pdf [84]

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_cm_28_fevrier_2019.pdf

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_orientations_budgetaires_2019.pdf [86] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_et_debat_dorientations_budge taires 2019.pdf

[87]

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_cm_24_janvier_2019.pdf [88] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_d u 4 decembre 2018.pdf

 $[89] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_du_conseil_municipal_du_11_octobre_2018.pdf$

[90] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte_rendu_conseil_municipal_28_j uin_2018.pdf

[91] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu du conseil municipal du 15 mars 2018.pdf

[92] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu_du_conseil_municipal_du_15_fevrier_2018.pdf

 $[93] \ https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/dob_2018.pdf$

[94]

https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dorientation_budgetaire_2018.pdf [95] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu du conseil municipal du 30 novembre 2017.pdf

[96] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu conseil municipal du 28 septembre 2017.pdf

[97] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu 30 juin 2017.pdf

[98] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu cm 27 avril 2017.pdf

[99] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu_cm_2_mars_2017_1.pdf [100] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

AMBRECHIES

Comptes rendus des conseils municipaux

Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

rendu du conseil municipal du 2 fevrier 2017.pdf

[101] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/debat_dorientations_budgetaires_20 17 1.pdf

[102] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu cm 8 decembre 2016.pdf

[103] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu cm 29 sept 2016 1.pdf

[104] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu 30 juin 2016.pdf

[105] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu cm 28 avril 2016.pdf

[106] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu cm 25 fevrier 2016 1.pdf

[107] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/dob2016.pdf

[108] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu conseil municipal du 28 janvier 2016.pdf

[109] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu du conseil municipal du 3 decembre 2015 1.pdf

[110] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu_cm_24_sept_2015.pdf

[111] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu cm 25 juin 2015.pdf

[112] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu cm 23 avril 2015.pdf

[113] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu 19 fevrier 2015.pdf

[114] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu du debat dorientation budgetaire 2015.pdf

[115] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-

rendu cm 22 janvier 2015.pdf

[116] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/cm2_decembre.pdf

[117] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu cm 30 sept 2014.pdf

[118] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu cm 27 juin 2014.pdf

[119] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compte-rendu 3 juin 2014.pdf

[120] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/compterendu10avril2014.pdf

[121] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/30 janvier 2014.pdf